



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE LE 8 AVRIL 2024 À 19 H 07 À LAQUELLE ASSISTAIENT :

MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE CITY OF WESTMOUNT HELD IN THE COUNCIL CHAMBER OF CITY HALL ON APRIL 8, 2024, AT 7:07 P.M., AT WHICH WERE PRESENT:

La mairesse / The Mayor :	C.M. Smith, présidente / Chairman
Les conseillers / Councillors	M. Aronson
	A. Bostock
	A. D'Amico
	M. Gallery
	K. Kez
	C. Peart
	E. Roux
	J.J. Shamie

Formant le conseil au complet. / Forming the entire council.

Également présentes /:	Julie Mandeville, directrice générale / Director General
Also in attendance :	Julia Levitin, greffière de la ville / City Clerk
	Cathlynn Marsan, préposée à la rédaction / Drafting Clerk

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. RAPPORTS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse Smith remercie l'équipe de la Bibliothèque et des événements communautaires pour les activités organisées à l'occasion de l'éclipse. Elle souligne l'avis de motion pour le projet de règlement n° 1522-2024-1, qui nomme les aires d'exercice canin à travers la ville. Elle mentionne que les chiens qui se promènent dans le Bois Summit et les autres aires d'exercice canin doivent être munis de leur médaille. L'application du règlement sera améliorée et les amendes seront plus élevées. Elle rappelle que tous les parcs et espaces verts appartiennent à l'ensemble de la communauté.

1. OPENING OF THE MEETING

The Mayor called the sitting to order.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Mayor avails herself of her privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) by abstaining from voting.

2. MAYOR'S AND COUNCILLORS' REPORTS

Mayor Smith thanked the team at the Library and Community Events for the activities surrounding the Eclipse. She highlighted the notice of motion for the draft by-law No. 1522-2024-1, naming the dog exercise areas throughout the city. She mentioned that dogs walking in Summit Woods and in other dog exercise areas must have their tags. The by-law enforcement will be improved, and higher fines will be imposed. She reminded that all parks and green spaces belong to the entire community.



2024-04-08

La conseillère Kez mentionne que des tables d'information sur la Sécurité publique seront installées au Bois Summit du 12 avril au 14 avril, fournissant de l'information sur la réglementation relative aux médailles pour chiens. Elle ajoute qu'en raison de la fermeture temporaire de la gare Lucien-L'Allier, pour des travaux de réparation au cours des six (6) prochains mois, les trains doivent être immobilisés entre Atwater et Hallowell en attendant leur retour à la gare Vendôme. La Ville a discuté avec le Canadien Pacifique (CP) et Exo pour éloigner le plus possible les trains immobilisés des résidences.

Councillor Kez mentioned that Public Safety information tables will be installed in Summit Woods from April 12th to April 14th, providing information on regulations relating to dog tags. She added that due to the temporary closure of Lucien-L'Allier train station for repair work over the next six (6) months, trains must be immobilized between Atwater and Hallowell while waiting for their return to return to the Vendôme Station. The City has discussed with the Canadian Pacific (CP) and Exo to distance the immobilized trains as much as possible from the residences.

Le conseiller Aronson énumère les activités et les événements qui se dérouleront au cours du mois d'avril en lien avec l'environnement et la Journée de la Terre. Les résidents recevront un bulletin d'information par courrier, qui contient des informations sur les collectes de déchets et de recyclage. Il encourage les résidents à participer au nettoyage du parc Westmount. Toutes les informations seront disponibles sur le site Web de la Ville.

Councillor Aronson listed the activities and events taking place during the month of April in relation to the environment and Earth Day. Residents will be receiving a newsletter in the mail, which includes information on the waste and recycling collections. He encouraged residents to participate in the park clean-up taking place in Westmount Park. All the information will be available on the City's website.

La conseillère Gallery mentionne les dates d'ouverture des différentes installations sportives extérieures. Les inscriptions en ligne pour les activités d'été et les camps de jour débuteront le 16 avril, et les inscriptions pour les activités de natation et de tennis débuteront le 23 avril. Une distribution spéciale d'arbres aura lieu en mai. Les résidents peuvent s'inscrire sur le site Web de la Ville. Elle mentionne également que la Ville travaille présentement à l'élaboration d'un plan d'action pour le Bois Summit.

Councillor Gallery mentioned the opening dates of the various outdoor sports facilities. Online registration for summer activities and camps will start on April 16th, and registration for swimming and tennis activities will start on April 23rd. A special tree distribution will take place in May. Residents can register on the City's website. She also mentioned that the City is currently working on a Summit Woods action plan.

La conseillère Bostock remercie les équipes des Travaux publics pour le nettoyage des routes et des trottoirs à la suite des vents et de la neige de la semaine dernière. Les équipes continueront à remplir les nids de poule et à réparer les routes et les trottoirs. Elle encourage les résidents à signaler les nids de poule sur le site Internet de la Ville.

Councillor Bostock thanked the Public Works teams for clearing the roads and sidewalks following the winds and snow of the past week. The teams will continue to fill potholes and repair roads and sidewalks. She encouraged residents to report potholes on the City's website.



2024-04-08

Le conseiller Peart fait le point sur quelques projets d'infrastructure. Deux séances d'information ont été réalisées avec succès pour la reconstruction prochaine de l'avenue Forden. D'autres séances seront prévues pour recueillir plus de commentaires des résidents. Des consultations seront également organisées pour l'avenue Claremont. Toutes les informations sont disponibles sur le site Web *Participez Westmount*.

Councillor Peart gave updates on a few infrastructure projects. Two information sessions were successfully held for the upcoming reconstruction of Forden Avenue. A few other sessions will be held to get further input from residents. Consultations will also be held for Claremont Avenue. All the information is available on the *Engage Westmount* website.

La mairesse Smith encourage les résidents à remplacer leur installation au plomb pendant que la Ville mène ces projets de reconstruction.

Mayor Smith encouraged residents to replace their lead intake while the City is conducting these reconstruction projects.

Le conseiller Shamie encourage les résidents à économiser l'énergie et à utiliser l'électricité de manière efficace, ainsi qu'à éduquer les générations futures.

Councillor Shamie encourage residents to conserve energy and use electricity efficiently, as well as educate their next generations.

La conseillère Roux remercie également le Service de la bibliothèque et des événements communautaires pour les activités entourant l'éclipse. Elle mentionne les événements et les activités qui se dérouleront à la Bibliothèque publique de Westmount et au Victoria Hall au cours du mois d'avril. L'appel de propositions pour les artistes de Westmount au Victoria Hall se termine le 15 avril. Toutes les informations sont disponibles en ligne.

Councillor Roux also thanked the Library and Community Events Department for the activities surrounding the Eclipse. She mentioned events and activities taking place at the Westmount Public Library and Victoria Hall during the month of April. The call for proposals for Westmount artists at Victoria Hall closes on April 15th. All the information is available online.

Le conseiller D'Amico recommande de demander au gouvernement provincial de définir clairement ce qu'est un « parc à chiens » en ce qui concerne le Bois Summit. Il ajoute que la communauté devrait travailler à la préservation du Bois Summit.

Councillor D'Amico recommended asking the provincial government for a clear definition of a "dog run" in relation to Summit Woods. He added that the community should work in the preservation of Summit Woods.

La mairesse Smith ajoute que le banquet sportif semi-annuel aura lieu au Victoria Hall mercredi prochain. Elle félicite l'équipe féminine M13 de Westmount pour sa participation aux finales.

Mayor Smith added that the Semi-Annual Sports Banquet will be taking place at Victoria Hall next Wednesday. She congratulated Westmount's M13 girls' team for making it to the finals.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

3. FIRST QUESTION PERIOD

La première période de questions se tient de 19 h 36 à 20 h 37.

The first question period took place from 7:36 p.m. to 8:37 p.m.



2024-04-08

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**2024-04-83**

Il est proposé par la conseillère Roux, appuyé par le conseiller Shamie

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 8 avril 2024 soit adopté avec :

- le retrait du point 9. « Manège militaire - Autorisation d'occuper le bâtiment » ; et
- l'ajout du point 27.1. « Congédiement d'un employé - Matricule 05630 », sous Affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**2024-04-84**

Il est proposé par la conseillère Roux, appuyé par le conseiller Shamie

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 mars 2024 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RAPPORTS AU CONSEIL**6.1. CORRESPONDANCE**

Les documents suivants sont déposés :

- Liste des règlements adoptés à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 ;
- Lettre du Service du greffe de la Ville de Montréal ayant pour objet : Assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 / Résolution CG24 0164 / Projet de règlement P-RCG 14-029-7 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » ainsi que la résolution CG24 0164 et le projet de règlement P-RCG 14-029-7.

4. ADOPTION OF THE AGENDA**2024-04-83**

It was moved by Councillor Roux, seconded by Councillor Shamie

THAT the agenda of the regular Council sitting of April 8, 2024, be adopted with:

- the removal of Item 9. "Armoury - Authorisation to occupy the building"; and
- the addition of Item 27.1. "Termination of an employee - Employee Number 05630", under New Business.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. CONFIRMATION OF MINUTES**2024-04-84**

It was moved by Councillor Roux, seconded by Councillor Shamie

THAT the minutes of the regular Council sitting held on March 18, 2024, be approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. REPORTS TO COUNCIL**6.1. CORRESPONDENCE**

The following documents were tabled:

- List of by-laws adopted at the regular meeting of the Agglomeration Council of March 21, 2024;
- Letter from the *Service du greffe de la Ville de Montréal* with the subject line: *Assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024 / Résolution CG24 0164 / Projet de règlement P-RCG 14-029-7 intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »* as well as Resolution CG24 0164 and the draft by-law P-RCG 14-029-7.



2024-04-08

6.2. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ PLÉNIER

Le procès-verbal de la rencontre du comité plénier du conseil du 20 février 2024 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

6.2. MINUTES OF THE GENERAL COMMITTEE OF COUNCIL

The minutes of the General Committee of Council meeting held on February 20, 2024, were tabled and are available on the City's website.

6.3. PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LES TRANSPORTS

Le procès-verbal de la rencontre du comité consultatif sur les transports tenue le 16 janvier 2024 est déposé et est disponible sur le site Web de la Ville.

6.3. MINUTES OF THE TRANSPORTATION ADVISORY COMMITTEE

The minutes of the Transportation Advisory Committee meeting held on January 16, 2024, were tabled and are available on the City's website.

6.4. RAPPORT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le rapport de la main-d'œuvre pour le mois de février 2024 est déposé.

6.4. WORKFORCE REPORT

The workforce report for the month of February 2024, was tabled.

6.5. REGISTRE DES PAIEMENTS

La liste des paiements pour le mois de février 2024 est déposée.

6.5. PAYMENT REGISTRY

The list of payments for the month of February 2024, was tabled.

6.6. LISTE DES APPROBATIONS EN VERTU DU RÈGLEMENT 1507

Conformément au *Règlement 1507 sur la délégation de pouvoirs à certains employés de la Ville de Westmount*, la liste d'autorisation de dépenses pour le mois de février 2024 est déposée.

6.6. LIST OF APPROVALS IN VIRTUE OF BY-LAW 1507

In accordance with *By-law 1507 on the Delegation of powers to certain employees of the City of Westmount*, the list of authorization of expenditures for the month of February 2024, was tabled.

6.7. LISTES DE FACTURATION DES DROITS DE MUTATION

Les listes de facturation des droits de mutation pour le mois de février 2024 sont déposées.

6.7. LISTS OF DUTIES ON TRANSFER INVOICES

The lists of duties on transfers for the month of February 2024, were tabled.

6.8. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION - RÉSOLUTIONS 2024-03-73, 2023-12-347 ET 2024-03-69

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière de la ville dépose les procès-verbaux de correction portant sur les résolutions n^{os} 2024-03-73, 2023-12-347 et 2024-03-69.

6.8. TABLING OF MINUTES OF CORRECTION - RESOLUTIONS 2024-03-73, 2023-12-347, AND 2024-03-69

In accordance with section 92.1 of the *Cities and Towns Act*, the City Clerk tabled the Minutes of correction for Resolutions Nos. 2024-03-73, 2023-12-347, and 2024-03-69.



2024-04-08

7. ORIENTATION DU CONSEIL SUR LES SUJETS DEVANT ÊTRE PRÉSENTÉS AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

2024-04-85

Il est proposé par la conseillère Roux, appuyé par le conseiller Shamie

QUE la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante, soit autorisée à prendre toute décision qu'elle jugera opportune à l'égard des sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de Montréal devant se tenir le 18 avril 2024, et ce, dans le meilleur intérêt de la Ville de Westmount et de ses résidents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ADOPTION - RÈGLEMENT 1609 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière explique que l'objet de ce règlement est d'abroger l'actuel règlement n° 1317 intitulé *Règlement concernant la démolition* et de le remplacer afin de se conformer au projet de Loi 16 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* et, par le fait même, de modifier certaines dispositions afin de mieux répondre à la mission de protection du patrimoine de Westmount.

MODIFICATIONS

La greffière signale que le projet de règlement a fait l'objet de modifications :

7. ADOPTION OF COUNCIL'S POSITION ON THE ITEMS TO BE SUBMITTED TO THE MONTREAL URBAN AGGLOMERATION COUNCIL

2024-04-85

It was moved by Councillor Roux, seconded by Councillor Shamie

THAT the Mayor, or in her absence the Acting Mayor, be authorized to make any decisions she deems necessary and in the best interest of the City of Westmount and its residents regarding the items on the agenda of the Montreal Urban Agglomeration Council meeting to be held on April 18, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. ADOPTION - BY-LAW 1609 CONCERNING THE DEMOLITION OF BUILDINGS

The City Clerk reported that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference in due course.

OBJECT

The City Clerk explained that the object of this by-law is to repeal the current demolition By-law No. 1317 entitled *By-Law concerning demolition* and to replace it in order to comply with Bill 16 entitled *An Act to amend the Cultural Heritage Act and other legislative provisions*, and thereby modify certain provisions to better fulfill Westmount's heritage protection mission.

MODIFICATIONS

The City Clerk reported that modifications have been made to the draft by-law:



2024-04-08

- À l'article 1.5, les définitions de « *Committee* » (en anglais), « *Façade principale* » et « *Mur extérieur* » ont été modifiées ;
 - Au paragraphe 3° de l'article 1.9, dans la version française, « *paragraphe 4°* » est corrigé par « *paragraphe 3°* » ;
 - À l'article 1.12, une précision est ajoutée à l'effet qu'il s'agit de « *travaux de démolition* » ;
 - Aux paragraphes 1°a), 2°a) et 4°a) de l'article 3.1, une correction est apportée à la formulation du texte en anglais ;
 - Aux paragraphes 2° et 3° de l'article 3.1, une exception est ajoutée pour les bâtiments accessoires construits après 1940 ;
 - Le paragraphe 4°b) est supprimé afin de ne plus comptabiliser les superficies des planchers pour les bâtiments accessoires dans le calcul du pourcentage de démolition.
- In Article 1.5, the definitions of "Committee", "Exterior wall", and "Main facade" have been amended;
 - In paragraph 3° of Article 1.9, in the French version, "*paragraphe 4°*" is corrected by "*paragraphe 3°*";
 - In Article 1.12, a clarification is added to the effect that it concerns "demolition work";
 - In paragraphs 1°a), 2°a), and 4°a) of Article 3.1, a correction has been made to the wording of the English text;
 - In paragraphs 2° and 3° of Article 3.1, an exception is added for accessory buildings built after 1940;
 - Paragraph 4°b) is deleted to remove the floor areas of accessory buildings from the calculation of the demolition percentage.

Une copie de ces modifications est mise à la disposition du public.

A copy of these modifications is available for public reference.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

Declaration by each member of Council present that he or she has read the by-law.

2024-04-86

Il est proposé par le conseiller Peart, appuyé par la conseillère Gallery

2024-04-86

It was moved by Councillor Peart, seconded by Councillor Gallery

QUE le règlement n° 1609 intitulé *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* soit adopté.

THAT By-law No. 1609 entitled *By-law concerning the demolition of buildings* be adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

QUE le règlement n° 1609 intitulé *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

THAT By-law No. 1609 entitled *By-law concerning the demolition of buildings* having been duly adopted; it is ordered that notices be given as required by law.

9. MANÈGE MILITAIRE - AUTORISATION D'OCCUPER LE BÂTIMENT

9. ARMOURY - AUTHORISATION TO OCCUPY THE BUILDING

Le point est retiré.

The item was removed.



2024-04-08

10. APPROBATION DES SUBVENTIONS DE 2024 AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

ATTENDU QUE selon les articles 4, 90 et 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), toute municipalité peut notamment, à l'égard de la culture, des loisirs, des activités et des parcs, accorder toute aide qu'elle juge appropriée ;

ATTENDU QUE toutes les demandes de subvention des groupes communautaires et organismes locaux pour l'année 2024 ont fait l'objet d'une évaluation par l'administration, conformément aux politiques de la Ville sur l'aide financière en matière de loisirs et de culture ;

ATTENDU QUE le comité plénier du conseil a passé en revue les demandes des organismes locaux sans but lucratif ;

ATTENDU QUE la directrice de la bibliothèque et des événements communautaires recommande que lesdites demandes soient approuvées.

2024-04-87

Il est proposé par la conseillère Roux, appuyé par le conseiller D'Amico

QUE les subventions offertes par la Ville de Westmount pour l'année 2024, totalisant 82 500 \$, soient approuvées comme suit:

- Bibliothèque et centre d'informatique Atwater : une subvention de soutien de 37 500 \$ pour aider à financer ses coûts opérationnels ;
- Centre communautaire de l'avenue Greene inc. : une subvention de soutien de 13 500 \$ pour aider à financer ses coûts opérationnels ;
- Le Centre des arts visuels : une subvention de soutien de 6 000 \$ pour les services fournis à la Ville ;
- La Batterie de Westmount : une subvention de soutien de 2 000 \$ pour aider à financer ses coûts opérationnels ;

10. APPROVAL OF THE 2024 GRANTS FOR LOCAL NON-PROFIT ORGANIZATIONS

WHEREAS, pursuant to Sections 4, 90, and 91 of the *Municipal Powers Act* (CQLR, c. C-47.1), a municipality may, in particular, with respect to culture, recreation, activities and parks, grant any assistance it considers appropriate;

WHEREAS, according to the City's policies for recreation and cultural grants, all applications for 2024 supporting grants, received from local community groups and organizations have been reviewed by the administration, in accordance with the City's policies on financial support for recreation and culture;

WHEREAS the General Committee of Council has reviewed the applications from local non-profit organizations;

WHEREAS the Director of the Library and Community Events recommends that said applications be approved.

2024-04-87

It was moved by Councillor Roux, seconded by Councillor D'Amico

THAT the grants offered by the City of Westmount for the year 2024, totalling \$82,500, be approved as follows:

- Atwater Library and Computer Centre: a supporting grant of \$37,500 to help finance its operating costs;
- Greene Avenue Community Centre Greene: a supporting grant of \$13,500 to help finance its operating costs;
- Visual Arts Centre: a supporting grant of \$6,000 for services provided to the City;
- Westmount Battery: a supporting grant of \$2,000 to help finance its operating costs;



2024-04-08

- Association historique de Westmount : une subvention de soutien de 3 500 \$ pour aider à financer ses coûts opérationnels ;
 - Les YMCA du Québec - Westmount : une subvention de soutien de 20 000 \$ pour les programmes offerts à la Ville et à la communauté en général ;
 - Centre Contactivité inc. : une subvention de soutien, dont le montant sera déterminé en fonction d'une entente de partenariat pour 2024, présentement en cours d'élaboration.
- Westmount Historical Association: a supporting grant of \$3,500 to help finance its operating costs;
 - The YMCAs of Québec - Westmount: a supporting grant of \$20,000 for programmes provided to the City and the community at large;
 - *Centre Contactivité inc.*: a supporting grant, the amount of which will be determined in accordance with a partnership agreement for 2024, currently being developed.

QUE la dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2225.

THAT the expenditure be allocated according to the financial information described in the decision-making file No. 2024-2225.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

11. ENTENTE - COLLECTE DES ORDURES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES, DES DÉCHETS DE JARDIN ET DES MATIÈRES RECYCLABLES SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE

11. AGREEMENT - COLLECTION OF GARBAGE, FOOD WASTE, YARD WASTE AND RECYCLABLE MATERIALS ON PRIVATE PROPERTY

ATTENDU QUE la Ville procède à la collecte des ordures, des résidus alimentaires, des déchets de jardin et des matières recyclables sur les rues et ruelles publiques ;

WHEREAS the City collects garbage, food waste, yard waste and recyclable materials from public streets and alleys;

ATTENDU QUE la Ville n'est pas tenue d'effectuer une telle collecte sur des rues, ruelles, passages ou propriétés privés ;

WHEREAS the City is not required to carry out such collection on private streets, alleys, passageways, or property;

ATTENDU QUE les propriétaires souhaitent donner leur accord pour que les camions de la Ville et de ses sous-traitants circulent sur leurs rues, ruelles, passages ou propriétés privés pour y effectuer ladite collecte ;

WHEREAS property owners wish to give their consent for the City's trucks and those of its subcontractors to use their private streets, alleys, passageways, or properties to carry out said collection;

ATTENDU QUE la Ville accepte d'effectuer une telle collecte pour la commodité des personnes qui y résident ou y travaillent.

WHEREAS the City agrees to carry out such collection for the convenience of the people who live or work there.

2024-04-88

Il est proposé par le conseiller Aronson, appuyé par la conseillère Gallery

2024-04-88

It was moved by Councillor Aronson, seconded by Councillor Gallery



2024-04-08

QUE la mairesse et la directrice des Services juridiques et greffière soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ci-jointe avec tout propriétaire autorisant la Ville et ses sous-traitants à effectuer la collecte des ordures, des résidus alimentaires, des déchets de jardin et des matières recyclables sur leur rue, ruelle, passage ou propriété privée.

THAT the Mayor and the Director of Legal Services and City Clerk be authorized to sign, for and in the name of the City, the agreement attached hereto, with any property owner authorizing the City and its subcontractors to carry out the collection of garbage, food waste, yard waste and recyclable materials on their street, alleys, passageway, or private property.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. RENOUELEMENT DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL CADRE

12. RENEWAL OF WORKING AND REMUNERATION CONDITIONS OF MANAGEMENT PERSONNEL

ATTENDU QUE les conditions de travail et de rémunération du personnel cadre débutant le 1^{er} janvier 2019 venaient à échéance le 31 décembre 2023 ;

WHEREAS the working and remuneration conditions of management personnel starting January 1, 2019 expired on December 31, 2023;

ATTENDU QUE le Service des ressources humaines, en collaboration avec la direction générale, a procédé à une révision de certaines clauses normatives afin de refléter l'évolution de l'organisation et la mise à jour des différentes lois applicables et à un appariement de certaines clauses en fonction de ce qui a été octroyé au personnel syndiqué.

WHEREAS the Human Resources Department, in collaboration with the Director General, has reviewed certain normative clauses to reflect the evolution of the organization and the updating of the various applicable laws, and matched certain clauses to what has been granted to unionized staff.

2024-04-89

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par le conseiller D'Amico

2024-04-89

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor D'Amico

QUE le conseil approuve la version révisée des *Conditions de travail et de rémunération des cadres* pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 ;

THAT Council approve the revised *Working Conditions and Remuneration of Management Personnel* for the period from January 1, 2024 to December 31, 2027;

QUE le Conseil autorise la dépense globale pour le paiement de la rétroactivité à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au sommaire décisionnel n° 2024-2237.

THAT Council authorize the overall expenditure for the payment of retroactivity as of January 1, 2024, in accordance with decision-making file No. 2024-2237.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY



2024-04-08

**13. ADOPTION D'UNE POLITIQUE -
ATTRIBUTION D'ALLOCATIONS DE
TÉLÉPHONES CELLULAIRES**

ATTENDU QUE la Loi 25, intitulée *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, a été adoptée en septembre 2021 et a introduit une importante réforme des lois en matière de protection des renseignements personnels au Québec ;

ATTENDU QUE la Ville désire améliorer sa gestion des téléphones cellulaires des employés en expliquant les rôles et responsabilités de chacun dans l'utilisation d'un cellulaire dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Ville, en établissant des modalités d'attribution d'allocation ainsi qu'en informant les différents intervenants du mécanisme mis en place afin de protéger les renseignements personnels en cas de perte ou de vol de l'appareil.

2024-04-90

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par le conseiller D'Amico

QUE la *Politique - Attribution d'allocations de téléphones cellulaires* soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. NOMINATION - CONSEILLÈRE
JURIDIQUE - SERVICES JURIDIQUES
ET GREFFE**

ATTENDU QUE selon l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés qu'il juge nécessaires à l'administration de la ville, et fixe leur traitement ;

ATTENDU QUE le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal a adopté les *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

**13. ADOPTION OF A POLICY -
ALLOCATION OF MOBILE PHONE
ALLOWANCES**

WHEREAS Bill 25, entitled *An Act to modernize legislative provisions as regards the protection of personal information*, was adopted in September 2021 and introduced a major reform pertaining to the protection of personal information in Québec;

WHEREAS the City wishes to improve its management of employee mobile phones by explaining the roles and responsibilities of each employee in the use of a mobile phone in the performance of their duties for the City, by establishing terms and conditions for the allocation of allowances, and by informing the various stakeholders of the mechanism put in place to protect personal information in the event of loss or theft of the device.

2024-04-90

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor D'Amico

THAT the *Policy - Allocation of mobile phone allowances* be adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

**14. APPOINTMENT - LEGAL ADVISOR -
LEGAL SERVICES AND CITY
CLERK'S OFFICE**

WHEREAS according to Section 71 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, c. C-19), the council shall appoint by resolution such officers and employees as it deems necessary for the administration of the city, and shall fix their salaries;

WHEREAS on April 1, 2019, the Municipal Council adopted the *Working Conditions and Remuneration of Management Personnel*;



2024-04-08

ATTENDU QUE le poste de conseiller(ère) juridique des Services juridiques et greffe a été créé afin de répondre aux besoins en termes de main-d'œuvre du service ;

WHEREAS the position of Legal Advisor of the Legal Services and City Clerk's Office was created to meet the department's manpower requirements;

ATTENDU QUE le directeur par intérim des Ressources humaines recommande la nomination de madame Myriam Léger au poste de conseillère juridique des Services juridiques et greffe.

WHEREAS the Interim Director of Human Resources recommends the appointment of Ms. Myriam Léger to the position of Legal Advisor of the Legal Services and City Clerk's Office.

2024-04-91

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par le conseiller Aronson

2024-04-91

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor Aronson

QUE madame Myriam Léger soit nommée au poste de conseillère juridique des Services juridiques et greffe, grade 7, à compter du 3 septembre 2024, conformément à la recommandation salariale contenue au sommaire décisionnel n° 2024-2247 et selon les modalités prévues aux *Conditions de travail et rémunération des cadres* ;

THAT Ms. Myriam Léger be appointed to the position of Legal Advisor of the Legal Services and City Clerk's Office, grade 7, effective September 3, 2024, in accordance with the salary recommendation stipulated in the decision-making file No. 2024-2247 and according to the terms provided for in the *Working Conditions and Remuneration of Management Personnel*;

QUE cette nomination soit à titre permanent lorsque M^{me} Léger aura complété une période de probation conformément à l'article 2 des *Conditions de travail et rémunération des cadres*.

THAT this appointment be on a permanent basis once Ms. Léger has completed a probationary period in accordance with Section 2 of the *Working Conditions and Remuneration of Management Personnel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

15. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION - SERVICES DE TÉLÉPHONIES HÉBERGÉS (INV-2024-007)

15. CALL FOR TENDERS BY INVITATION - HOSTED TELEPHONE SERVICES (INV-2024-007)

ATTENDU QUE le 6 mars 2024, une ouverture publique des soumissions a eu lieu pour les services de téléphonies hébergés (appel d'offres sur invitation n° INV-2024-007) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

WHEREAS on March 6, 2024, a public tender opening was held for the hosted telephone services (Tender by invitation No. INV-2024-007), and minutes prepared by the City Clerk's Office are submitted to this meeting;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Solutions ited Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la Division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

WHEREAS, following the analysis of the opened tenders, ited Solutions Inc. is the lowest conforming bidder as it appears from the report prepared by the Purchasing Division, which is submitted at this meeting.



2024-04-08

2024-04-92

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par le conseiller D'Amico

D'autoriser une dépense de 64 458,88 \$, incluant le crédit de taxe, pour les services de téléphonies hébergés (appel d'offres sur invitation n° INV-2024-007) ;

D'accorder à Solutions ited Inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 70 590,88 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres sur invitation INV-2024-007 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2238.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. APPEL D'OFFRES PUBLIC - RECONSTRUCTION DE L'AVENUE UPPER LANSDOWNE ET REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC (PUB-2024-006)

ATTENDU QUE le 22 mars 2024, une ouverture publique des soumissions a eu lieu pour la reconstruction de l'avenue Upper Lansdowne et le remplacement de la conduite d'aqueduc (appel d'offres public n° PUB-2024-006) et qu'un procès-verbal préparé par le bureau du greffe de la ville est déposé lors de cette séance ;

ATTENDU QU'après analyse des soumissions ouvertes, Cojalac inc. est le plus bas soumissionnaire conforme tel qu'il appert du rapport préparé par la Division de l'approvisionnement, lequel est déposé lors de cette séance.

2024-04-93

Il est proposé par le conseiller Peart, appuyé par le conseiller D'Amico

2024-04-92

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor D'Amico

To authorize an expenditure in the amount of \$64,458.88, including tax credits, for the hosted telephone services (Tender by invitation No. INV-2024-007);

To award to ited Solutions Inc. the contract for this purpose at its bid price, for a maximum amount of \$70,590.88, including taxes, the whole in conformity with the contractual documents of the call for tenders by invitation INV-2024-007;

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2024-2238.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. CALL FOR PUBLIC TENDERS - RECONSTRUCTION OF UPPER LANSDOWNE AVENUE AND REPLACEMENT OF THE WATER MAIN (PUB-2024-006)

WHEREAS on March 22, 2024, a public tender opening was held for the reconstruction of Upper Lansdowne Avenue and the replacement of the water main (Public tender No. PUB-2024-006), and minutes prepared by the City Clerk's Office are submitted at this meeting;

WHEREAS, following the analysis of the opened tenders, *Cojalac inc.* is the lowest conforming bidder as it appears from the report prepared by the Purchasing Division, which is submitted at this meeting.

2024-04-93

It was moved by Councillor Peart, seconded by Councillor D'Amico



2024-04-08

D'autoriser une dépense de 6 192 762,75 \$, incluant le crédit de taxe, pour la reconstruction de l'avenue Upper Lansdowne et le remplacement de la conduite d'aqueduc (appel d'offres public n° PUB-2024-006) ;

To authorize an expenditure in the amount of \$6,192,762.75, including tax credits, for the reconstruction of Upper Lansdowne Avenue and the replacement of the water main (Public tender No. PUB-2024-006);

D'accorder à Cojalac inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 781 882,58 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents contractuels de l'appel d'offres public PUB-2024-006 ;

To award to *Cojalac inc.* the contract for this purpose at its bid price, for a maximum amount of \$6,781,882.58, including taxes, the whole in conformity with the contractual documents of the public call for tenders PUB-2024-006;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2226.

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2024-2226.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

**17. RENOUELEMENT D'UN CONTRAT
- ENTENTE D'ENTREPRISE D'ESRI
DESTINÉE AUX PETITES
MUNICIPALITÉS**

**17. RENEWAL OF A CONTRACT - ESRI
ENTERPRISE AGREEMENT FOR
SMALL MUNICIPALITIES**

ATTENDU QUE le 6 avril 2021, le conseil municipal a octroyé le contrat à Esri Canada Limitée pour l'entente d'entreprise d'Esri destinée aux petites municipalités (résolution n° 2021-04-69) ;

WHEREAS on April 6, 2021, the Municipal Council awarded the contract to Esri Canada Limited for the Esri enterprise agreement for small municipalities (Resolution No. 2021-04-69);

ATTENDU QUE le directeur Service des technologies de l'information recommande de renouveler le contrat pour une période de trois (3) ans.

WHEREAS the Director of the Information Technologies Department recommends renewing the contract for a period of three (3) years.

2024-04-94

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par la conseillère Gallery

2024-04-94

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor Gallery

D'autoriser le renouvellement du contrat octroyé à Esri Canada Limitée pour l'entente d'entreprise d'Esri destinée aux petites municipalités (résolution n° 2021-04-69), pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 112 260,00 \$, avant taxes, le tout conformément aux documents contractuels de la proposition n° 00035221 ;

To authorize the renewal of the contract awarded to Esri Canada Limited, for the Esri enterprise agreement for small municipalities (Resolution No. 2021-04-69), for a period of three (3) years, for a maximum amount of \$112,260.00, before taxes, the whole in conformity with the contractual documents of the proposal No. 00035221;

D'autoriser une dépense de 38 131,46 \$, incluant le crédit de taxe, pour l'année fiscale 2024, pour les fins de ce contrat ;

To authorize an expenditure of \$38,131.46, including tax credits, for the 2024 fiscal year, for the purpose of this contract;



2024-04-08

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel n° 2024-2239.

To allocate this expenditure in accordance with the financial information included in the decision-making file No. 2024-2239.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

18. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1621 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

18. NOTICE OF MOTION - BY-LAW 1621 ON THE OCCUPANCY OF THE PUBLIC DOMAIN

Le conseiller Peart donne avis de motion de l'intention de soumettre à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement n° 1621 intitulé *Règlement sur l'occupation du domaine public*.

Councillor Peart gave notice of the intention to submit for adoption at a subsequent meeting of Council, By-law No. 1621 entitled *By-law on the occupancy of the public domain*.

Le conseiller Peart dépose le projet dudit règlement.

Councillor Peart tabled the draft of said by-law.

OBJET

OBJECT

L'objet de ce règlement est de prévoir des dispositions afin d'encadrer l'occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Westmount.

The object of this by-law is to provide a framework for the occupation of the public domain on the territory of the City of Westmount.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation.

A copy of the draft by-law is available for public consultation.

19. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 1522-2024-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1522 CONCERNANT LES CHIENS ET LES PERMIS S'Y RAPPORTANT

19. NOTICE OF MOTION - BY-LAW 1522-2024-1 AMENDING BY-LAW 1522 CONCERNING DOGS AND THE LICENSING THEREOF

La conseillère Kez donne avis de motion de l'intention de soumettre à une séance ultérieure du conseil municipal, le règlement n° 1522-2024-1 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 1522 concernant les chiens et les permis s'y rapportant*.

Councillor Kez gave notice of the intention to submit for adoption at a subsequent meeting of Council, By-law No. 1522-2024-1 entitled *By-law amending By-law 1522 concerning dogs and the licensing thereof*.

La conseillère Kez dépose le projet dudit règlement.

Councillor Kez tabled the draft of said by-law.



2024-04-08

OBJET

L'objet de ce règlement est d'apporter des précisions quant aux parcs canins et aires d'exercice pour chiens ainsi qu'aux obligations et devoirs que le gardien d'un chien est tenu de respecter sur le territoire de la Ville de Westmount.

Une copie de ce projet de règlement est disponible pour consultation.

20. ADOPTION - RÈGLEMENT 1615 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1612 VISANT À ÉTABLIR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière explique que l'objet de ce règlement est d'apporter des corrections aux démarches administratives en lien avec les tarifs pour les demandes de vérification des plans.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

2024-04-95

Il est proposé par le conseiller D'Amico, appuyé par la conseillère Gallery

QUE le règlement n° 1615 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 1612 visant à établir les tarifs pour l'exercice financier 2024* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement n° 1615 intitulé *Règlement modifiant le Règlement 1612 visant à établir les tarifs pour l'exercice financier 2024* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

OBJECT

The object of this by-law is to clarify dog parks and dog exercise areas, as well as the obligations and duties that dog guardians must respect within the territory of the City of Westmount.

A copy of the draft by-law is available for public consultation.

20. ADOPTION - BY-LAW 1615 AMENDING BY-LAW 1612 TO ESTABLISH TARIFFS FOR THE 2024 FISCAL YEAR

The City Clerk reported that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference in due course.

OBJECT

The City Clerk explained that the object of this by-law is to make corrections to the administrative procedures related to tariffs for applications for plan review.

Declaration by each member of Council present that he or she has read the by-law.

2024-04-95

It was moved by Councillor D'Amico, seconded by Councillor Gallery

THAT By-law No. 1615 entitled *By-law amending By-law 1612 to establish tariffs for the 2024 fiscal year* be adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY

THAT By-law No. 1615 entitled *By-law amending By-law 1612 to establish tariffs for the 2024 fiscal year* having been duly adopted; it is ordered that notices be given as required by law.



2024-04-08

**21. ADOPTION - RÈGLEMENT 1617
CONCERNANT LA GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES**

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière explique que l'objet de ce règlement est d'assurer une conformité entre les dispositions réglementaires et le nouveau contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et des déchets alimentaires, qui sera effectif à partir du 1^{er} mai 2024.

Ce règlement abroge le *Règlement 1425 concernant la gestion des matières résiduelles*.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

2024-04-96

Il est proposé par le conseiller Aronson, appuyé par la conseillère Bostock

QUE le règlement n° 1617 intitulé *Règlement concernant la gestion des matières résiduelles* soit adopté.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

[LA CONSEILLÈRE ELISABETH ROUX ENREGISTRE SA DISSIDENCE.]

QUE le règlement n° 1617 intitulé *Règlement concernant la gestion des matières résiduelles* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

**21. ADOPTION - BY-LAW 1617
CONCERNING WASTE MANAGEMENT**

The City Clerk reported that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference in due course.

OBJECT

The City Clerk explained that the object of this by-law is to ensure compliance between the regulatory provisions and the new contract for the collection and transport of household waste and food waste, which will come into effect on May 1, 2024.

This by-law repeals *Waste Management By-law 1425*.

Declaration by each member of Council present that he or she has read the by-law.

2024-04-96

It was moved by Councillor Aronson, seconded by Councillor Bostock

THAT By-law No. 1617 entitled *By-law concerning waste management* be adopted.

CARRIED BY THE MAJORITY

[COUNCILLOR ELISABETH ROUX RECORDED HER DISSENT.]

THAT By-law No. 1617 entitled *By-law concerning waste management* having been duly adopted; it is ordered that notices be given as required by law.



2024-04-08

22. ADOPTION - RÈGLEMENT 1618 PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE TARIFS ET CERTAINES CONDITIONS APPLICABLES À L'APPROVISIONNEMENT D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE 2024-2025

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

OBJET

La greffière explique que l'objet de ce règlement est d'établir les tarifs d'électricité pour les clients d'Hydro Westmount, en date du 1^{er} avril 2024.

Ce règlement a aussi pour objet d'établir certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2024-2025.

Ce règlement abroge le *Règlement 1597 prévoyant l'établissement de tarifs et certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2023-2024.*

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

2024-04-97

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par le conseiller D'Amico

QUE le règlement n° 1618 intitulé *Règlement prévoyant l'établissement de tarifs et certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2024-2025* soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22. ADOPTION - BY-LAW 1618 TO ESTABLISH RATES AND CERTAIN CONDITIONS FOR THE SUPPLY OF ELECTRICITY FOR THE YEAR 2024-2025

The City Clerk reported that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference in due course.

OBJECT

The City Clerk explained that the object of this by-law is to establish the electricity rates for Hydro Westmount customers, as of April 1, 2024.

The object of this by-law is also to establish certain conditions respecting the supply of electricity for the year 2024-2025.

This by-law repeals *By-law 1597 to establish the rates and certain conditions for the supply of electricity for the year 2023-2024.*

Declaration by each member of Council present that he or she has read the by-law.

2024-04-97

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor D'Amico

THAT By-law No. 1618 entitled *By-law to establish rates and certain conditions for the supply of electricity for the year 2024-2025* be adopted.

CARRIED UNANIMOUSLY



2024-04-08

QUE le règlement n° 1618 intitulé *Règlement prévoyant l'établissement de tarifs et certaines conditions applicables à l'approvisionnement d'électricité pour l'année 2024-2025* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

THAT By-law No. 1618 entitled *By-law to establish rates and certain conditions for the supply of electricity for the year 2024-2025* having been duly adopted; it is ordered that notices be given as required by law.

23. ADOPTION - RÈGLEMENT 1619 VISANT À ÉTABLIR LES CONDITIONS DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

23. ADOPTION - BY-LAW 1619 TO ESTABLISH THE CONDITIONS GOVERNING THE SUPPLY OF ELECTRICITY

La greffière signale que des copies du règlement ont été remises à tous les membres du conseil et mises à la disposition du public en temps opportun.

The City Clerk reported that copies of the by-law have been remitted to all members of Council and are available for public reference in due course.

OBJET

OBJECT

La greffière explique que l'objet de ce règlement est de prévoir les conditions de fourniture d'électricité.

The City Clerk explained that the object of this by-law is to establish the conditions governing the supply of electricity.

Ce règlement abroge le *Règlement 1603 visant à établir les conditions de fourniture d'électricité*.

This by-law repeals *By-law 1603 to establish the conditions governing the supply of electricity*.

Déclaration de la part de chaque membre du conseil présent à l'effet qu'il ou elle a lu le règlement.

Declaration by each member of Council present that he or she has read the by-law.

2024-04-98

Il est proposé par le conseiller Shamie, appuyé par le conseiller Peart

2024-04-98

It was moved by Councillor Shamie, seconded by Councillor Peart

QUE le règlement n° 1619 intitulé *Règlement visant à établir les conditions de fourniture d'électricité* soit adopté.

THAT By-law No. 1619 entitled *By-law to establish the conditions governing the supply of electricity* be adopted.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

QUE le règlement n° 1619 intitulé *Règlement visant à établir les conditions de fourniture d'électricité* ayant été adopté ; il est ordonné que les avis soient donnés conformément à la loi.

THAT By-law No. 1619 entitled *By-law to establish the conditions governing the supply of electricity* having been duly adopted; it is ordered that notices be given as required by law.



2024-04-08

24. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a tenu une assemblée régulière les 5 mars et 7 mars 2024 et qu'un procès-verbal est déposé lors de cette séance du conseil ;

ATTENDU QUE le rôle principal du CCU est d'analyser et d'émettre un avis sur toute demande qui doit lui être obligatoirement soumise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et sur toute autre demande en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui lui est soumise par le conseil.

2024-04-99

Il est proposé par le conseiller Peart, appuyé par la conseillère Gallery

QUE le conseil prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue les 5 mars et 7 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25. APPROBATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A)

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue les 5 mars et 7 mars 2024 a été déposé lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE des demandes ont été présentées par les requérants en vertu du *Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ;

ATTENDU QUE le CCU a émis des recommandations concernant ces demandes, telles qu'énoncées au procès-verbal de ladite assemblée.

24. TABLING OF THE PLANNING ADVISORY COMMITTEE MINUTES

WHEREAS the Planning Advisory Committee (PAC) held a regular meeting on March 5 and March 7, 2024, and minutes are submitted to this Council sitting;

WHEREAS the main role of the PAC is to analyze and give an opinion on any request that must be submitted to it in accordance with the *Land Use Planning and Development Act* (CQLR, c. A-19.1) and on any other application in matters of land use planning and development that is submitted to it by Council.

2024-04-99

It was moved by Councillor Peart, seconded by Councillor Gallery

THAT Council acknowledge and accept the minutes of the regular Planning Advisory Committee (PAC) meeting held on March 5 and March 7, 2024.

CARRIED UNANIMOUSLY

25. APPROVAL OF SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMMES (S.P.A.I.P.)

WHEREAS the minutes of the regular meeting of the Planning Advisory Committee (PAC) held on March 5 and March 7, 2024, were tabled at this sitting;

WHEREAS applications have been submitted by the applicants under *By-law 1305 on Site Planning and Architectural Integration Programmes*;

WHEREAS the PAC has issued recommendations regarding these applications, as stated in the minutes of said meeting.



2024-04-08

2024-04-100

Il est proposé par le conseiller Peart, appuyé par la conseillère Gallery

QUE le conseil municipal donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), telles qu'énoncées au procès-verbal de son assemblée régulière tenue les 5 mars et 7 mars 2024, et approuve, à l'égard de chacune d'elles, les plans et les conditions de délivrance de permis attachés aux points figurant à la liste ci-dessous, tels qu'évalués conformément au Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

2024-04-100

It was moved by Councillor Peart, seconded by Councillor Gallery

THAT the Municipal Council act on the recommendations of the Planning Advisory Committee (PAC) as set out in the minutes of the regular meeting held on March 5 and March 7, 2024, and approve, with respect to each of them, the plans and permit conditions attached to the items listed below, as assessed in accordance with *By-law 1305 on Site Planning and Architectural Integration Programmes*:

Assemblée régulière CCU / Regular PAC meeting				
Tenue les 5 mars et 7 mars 2024 - Held on March 5 and March 7, 2024				
Recommandations favorables / Favourable Recommendations				
Ordre du jour Agenda Item	Permis Permit	PIIA SPAIP	Emplacement Location	Étendue des travaux Scope of Work
CCU 24-02.01	2022-00409	2021-00048	56 SUMMIT CIRCLE	Aménagement paysager Landscaping
CCU 24-02.02	2023-00172	2023-03048	45 ROXBOROUGH	Nouvelle construction bâtiment New building construction
CCU 24-02.03	2023-00255	2023-03102	494 GROSVENOR	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-02.04	2023-00289	2023-03085	433 LANSDOWNE	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-02.05	2023-00405	2024-03001	56 CH SAINT-SULPICE	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 24-02.06	2023-00449	2023-03107	17 MELBOURNE	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-02.07	2023-00924	2023-03240	18 ARLINGTON	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-02.10	2023-01098	2024-03016	14 DE CASSON	Aménagement paysager Landscaping
CCU 24-02.11	2023-01148	2023-03278	4389 WESTMOUNT	Toiture Roof
CCU 24-02.12	2023-01211	2023-03277	4120 STE-CATHERINE #500	Rénovations extérieures Exterior renovations
CCU 24-02.13	2023-01234	2023-03269	5 MURRAY	Agrandissement plus de 40 m ² Addition over 40 sq. metres



2024-04-08

CCU 24-02.14	2023-01247	2024-03028	5 MURRAY	Aménagement paysager Landscaping
CCU 24-02.17	2024-00008	2024-03036	1111 ATWATER	Enseigne Signage
CCU 24-02.21	2024-00037	2024-03039	116 ABERDEEN	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 24-02.23	2024-00051	2024-03027	3777 THE BOULEVARD	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 24-02.25	2024-00054	2024-03034	618 SYDENHAM	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 24-02.26	2024-00065	2024-03041	29 RENFREW	Fenêtres et portes Windows and doors
CCU 24-02.27	2024-00068	2024-03043	3233 THE BOULEVARD	Aménagement paysager Landscaping
CCU 24-02.30	2023-01225	2023-03278	4344 WESTMOUNT	Agrandissement plus de 40 m ² Addition over 40 sq. metres

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

26. APPROBATION DES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A) - 120, AVENUE IRVINE

26. APPROVAL OF SITE PLANNING AND ARCHITECTURAL INTEGRATION PROGRAMMES (S.P.A.I.P.) - 120 IRVINE AVENUE

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 14 novembre, portant sur les demandes de dérogation mineure, a été déposé lors de la séance du conseil du 18 décembre 2023 (Résolution n° 2023-12-351);

WHEREAS the minutes of the special meeting of the Planning Advisory Committee (PAC), pertaining to minor exemption applications, of November 14, 2023, were tabled at the Council sitting of December 18, 2023 (Resolution No. 2023-12-351);

ATTENDU QUE des demandes ont été présentées par les requérants en vertu du Règlement 1305 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

WHEREAS applications have been submitted by the applicants under *By-law 1305 on Site Planning and Architectural Integration Programmes*;

ATTENDU QUE le CCU a émis des recommandations concernant ces demandes, telles qu'énoncées au procès-verbal de ladite assemblée.

WHEREAS the PAC has issued recommendations regarding these applications, as stated in the minutes of said meeting.

2024-04-101

Il est proposé par le conseiller Peart, appuyé par la conseillère Gallery

2024-04-101

It was moved by Councillor Peart, seconded by Councillor Gallery



2024-04-08

QUE le conseil municipal donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU), tels qu'énoncées au procès-verbal de son assemblée spéciale portant sur les demandes de dérogation mineure, tenue le 14 novembre 2023, et approuve, à l'égard de chacune d'elles, les conditions de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour l'émission de permis, telles qu'énumérées au point CCUDM 23-11-14.05 de l'ordre du jour de ladite assemblée.

THAT the Municipal Council act on the recommendations of the Planning Advisory Committee (PAC) as set out in the minutes of the special meeting pertaining to minor exemption applications, held on November 14, 2023, and approve, with respect to each of them, the conditions of site planning and architectural integration programmes, for the issuance of permits, as listed in item CCUDM 23-11-14.05 of the agenda of said committee meeting.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

27. AFFAIRES NOUVELLES**27. NEW BUSINESS****27.1. CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ - MATRICULE 05630****27.1. TERMINATION OF AN EMPLOYEE - EMPLOYEE NUMBER 05630**

ATTENDU QUE les gestes de l'employé constituent de la négligence, de l'insubordination et de la malhonnêteté ;

WHEREAS the employee's actions constitute negligence, insubordination, and dishonesty;

ATTENDU QUE l'employé a utilisé un local et des équipements de la Ville pour loisir personnel tout en sachant que cette pratique est interdite ;

WHEREAS the employee used City's premises and equipment for personal recreation, knowing that this practice is prohibited;

ATTENDU QU'à titre d'employé de soir, l'employé jouissait d'une grande liberté et d'une grande confiance dans l'exécution de son travail puisqu'il n'y avait aucune supervision lors de son quart de travail ;

WHEREAS, as an evening employee, the employee benefited from a great deal of liberty and trust in the execution of his work, as there was no supervision during his work shift;

ATTENDU QUE l'employé a manqué de respect au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Westmount principalement au niveau de l'intégrité et de la loyauté ;

WHEREAS the employee has failed to respect the Code of Ethics and Good Conduct of Employees of the City of Westmount, particularly with respect to integrity and loyalty;

ATTENDU QUE, malgré les faits présentés lors des rencontres des 27 mars et 28 mars 2024, l'employé nie avoir, à quelque moment que ce soit, transgressé les procédures ;

WHEREAS, despite the facts presented at the meetings of March 27 and March 28, 2024, the employee denies having, at any time, transgressed the procedures;

ATTENDU QUE, malgré les faits présentés lors des rencontres des 27 mars et 28 mars 2024, l'employé a menti sur l'ensemble de sa version des faits ;

WHEREAS, despite the facts presented at the meetings of March 27 and March 28, 2024, the employee lied about all of his version of the facts;



2024-04-08

ATTENDU QUE, par cette faute grave, l'employé a rompu le lien de confiance avec son employeur, la Ville de Westmount ;

WHEREAS, through this gross misconduct, the employee has broken the bond of trust with his employer, the City of Westmount;

ATTENDU QUE les résultats de l'enquête menée par le Service des ressources humaines démontrent sans conteste le fondement des accusations formulées à l'égard de l'employé matricule 05630.

WHEREAS the results of the investigation conducted by the Human Resources Department show without a doubt that the accusations made against employee number 05630 are well founded.

2024-04-102

Il est proposé par la conseillère Bostock, appuyé par le conseiller Shamie

2024-04-102

It was moved by Councillor Bostock, seconded by Councillor Shamie

QUE la Ville de Westmount congédie, pour cause, l'employé matricule 05630, rétroactivement au 28 mars 2024, date à laquelle il a été suspendu sans traitement pour fins d'enquête.

THAT the City of Westmount dismiss, for cause, employee number 05630, retroactive to March 28, 2024, the date on which he was suspended without pay for investigation purposes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

La séance est suspendue à 21 h 11 et reprend à 21 h 14.

The sitting is adjourned at 9:11 p.m. and reconvened at 9:14 p.m.

28. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

28. SECOND QUESTION PERIOD

La deuxième période de questions se tient de 21 h 15 à 22 h 01.

The second question period took place from 9:15 p.m. to 10:01 p.m.

29. LEVÉE DE LA SÉANCE

29. CLOSING OF THE SITTING

La mairesse lève la séance à 22 h 01.

The Mayor declared the sitting closed at 10:01 p.m.

Christina M. Smith
Mairesse / Mayor

Julia Levitin
Greffière de la ville / City Clerk



2024-04-08

ANNEXE / APPENDIX A

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES RÉSIDENTS
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

FIRST QUESTION PERIOD OF RESIDENTS
REGULAR SITTING OF APRIL 8, 2024

Début de la première période des questions : 19 h 36
Beginning of the First Question Period: 7:36 p.m.

<u>NOM /NAME</u>	<u>QUESTIONS</u>
M. K. Nezhad	<p>Est-ce que le conseil accepte qu'un enfant ne porte par la ceinture dans un véhicule à Westmount?</p> <p>Does the Council accept that a child does not wear a seatbelt in a vehicle in Westmount?</p>
	<p>Est-ce que le Bois Summit est nommé, dans le schéma d'agglomération de Montréal, comme zone protégée et patrimoniale, pour lequel le changement de zonage doit être approuvé par Montréal?</p> <p>Is Summit Woods designated, in the urban plan of the Montréal Urban Agglomeration, as a protected and heritage zone, for which the zoning change must be approved by Montréal?</p>
G. Vouloumanos	<p>Pourquoi ne pas soumettre la question des chiens à un vote public?</p> <p>Why not put the issue regarding dogs to a public vote?</p>
	<p>Peut-on avoir différentes exigences pour le stationnement selon les différents quartiers?</p> <p>Can we have different parking requirements for different districts?</p>
J. Murphy	<p>Quelle est la position de Westmount sur la question de la pénurie de logements et de la croissance démographique prévue?</p> <p>Where is Westmount on the issue of housing shortage and anticipated population growth?</p>
T. Rolain	<p>Est-ce que le conseil et l'administration pourraient revoir les règles pour les demandes de permis pour permettre de réaliser des projets avec des options plus écologiques?</p> <p>Could the Council and the Administration review the rules for permit applications to allow projects with greener options to be carried out?</p>
C. Henebury	<p>Comment est-il possible que nous n'ayons reçu aucune information concernant la situation des trains stationnés à l'extérieur de la clôture dans le secteur sud de Westmount?</p> <p>How is that possible that we were given no information regarding the situation of trains parking just outside the fence in lower Westmount?</p>



2024-04-08

	Que font-ils avec les trains?	What are they doing with the trains?
	Combien de temps cela va-t-il durer?	How long will this continue?
	Quel est le plan de Westmount pour s'attaquer à ce problème?	What is Westmount's plan to tackle this?
	Comment les résidents peuvent-ils aider la Ville?	How can the residents help the City?
Paul	Suis-je inopportun de prendre la parole à cette séance?	Am I out of order speaking at this meeting?
	Selon quels critères désignez-vous le Bois Summit comme un parc canin?	By what criteria do you designate Summit Woods as a dog run?
Resident	Que compte faire la Ville de Westmount concernant les situations de harcèlement dans le secteur du Bois Summit?	What does the City of Westmount intend to do regarding situations of harassment in the area of Summit Woods?
D. Even	Quelle est la réponse de la Ville?	What is the City's response to this?
	Que peut faire le conseil pour protéger les droits des chiens sans laisse à Westmount à l'avenir, afin de mettre fin à ces conflits?	What can the council do to protect the rights of off-leash dogs in Westmount going forward, to stop these disputes?
	Les règlements sont-ils suffisants?	Are the by-laws sufficient?
	La présence de la Sécurité publique sera-t-elle renforcée?	Will there be an increase in Public Safety presence?
	La signalisation peut-elle être améliorée?	Can there be improvement in the signage?
J. Breslaw	Pourquoi la Ville de Westmount affirme-t-elle avoir entrepris des évaluations du RMR, alors que ce n'est pas le cas?	Why would the City of Westmount say that it has undertaken evaluations of the RMR, when it is not true?



2024-04-08

- | | | |
|------------|--|---|
| | Pourquoi la Ville de Westmount affirme-t-elle que l'étude de JLL a été commandée conjointement, alors que ce n'est pas le cas? | Why would the City of Westmount state that the JLL study was jointly commissioned, when this is not true? |
| | La Ville de Westmount prévoit-elle de commander une évaluation indépendante du RMR? | Does the City of Westmount plan to commission an independent valuation of the RMR? |
| Resident | Pourquoi de l'argent n'a-t-il pas été alloué aux serres? | Why has money not been allocated to the greenhouses? |
| Mark | Est-il sous-entendu que les parcs canins sont fermés après 18 h? | Is there an implication that the dog parks are closed past 6:00 p.m.? |
| J. Cercone | À qui revient-il de superviser les entreprises à Westmount? | Whose job is it to oversee the businesses in Westmount? |
| | Comment pourrions-nous aider les entreprises de Westmount qui traversent une période difficile? | How would we assist businesses in Westmount who are undergoing hard times? |
| | Pourquoi devons-nous revenir à des restrictions excessives pour les entreprises? | Why do we need to go back to over restricting businesses? |

20 h 37 / 8:37 p.m.



2024-04-08

ANNEXE / APPENDIX B

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES RÉSIDENTS
 SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024
 SECOND QUESTION PERIOD OF RESIDENTS
 REGULAR SITTING OF APRIL 8, 2024

Début de la deuxième période des questions : 21 h 15
 Beginning of the Second Question Period: 9:15 p.m.

<u>NOM / NAME</u>	<u>QUESTIONS</u>
B. Chamandy	<p>Est-il correct de lire que le terme « conformité » dans la lettre de réponse signifie la conformité aux lois provinciales?</p> <p>Comment la Ville se conforme-t-elle à l'article 20 [du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens]?</p> <p>Quelle est la prochaine étape du projet?</p>
J. Fretz	<p>Is it correct to read that "compliance" in the letter of response means compliance with the provincial laws?</p> <p>How is the City in compliance with Article 20 [of the Regulation respecting the application of the Act to promote the protection of persons by establishing a framework with regard to dogs]?</p> <p>What is the next step of the project?</p> <p>La Ville permet-elle à quiconque d'obtenir un permis pour amener ses chiens et utiliser les installations de Westmount?</p> <p>Allons-nous limiter le nombre de permis délivrés aux personnes ne résidant pas à Westmount?</p> <p>Quel est le délai de remboursement du prêt pour les travaux dans le secteur nord de Westmount?</p> <p>Quelle est la proposition de remboursement des 7 million \$?</p>
	<p>Is the City allowing anybody to get a permit to bring their dogs and use the Westmount facilities?</p> <p>Are we putting a cap on non-Westmount residents getting permits?</p> <p>What is the timeframe for paying back the loan for the work in upper Westmount?</p> <p>What is the proposal for paying back the \$7 million?</p>



-29-

2024-04-08

- | | | |
|------------------|---|--|
| J. Winton | Est-il possible de modifier le zonage de l'église de Mountainside pour permettre la construction d'une école? | Is it possible to rezone the Mountainside Church to allow a school to be built? |
| S. Smith | Comment est-il possible que ma cour arrière soit devenue un poste de changement de voie ferrée sans aucune consultation ou notification? | How is it possible that my backyard has become a rail switching station without any consultation or notification? |
| J. Chomski | Quelle est l'utilisation de base (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle) du Bois Summit pour les années 2019 à 2024 par les différents groupes d'utilisateurs? | What is the baseline usage (daily, weekly, monthly) of Summit Woods for the years 2019 to 2024 by the varied user groups? |
| | Si ces données ne sont pas disponibles présentement, le conseil s'engagera-t-il à recueillir des données objectives sur les utilisateurs? | If such data is not currently available will Council commit to gathering objective user data? |
| J. Van Raamsdonk | Comment pouvons-nous rendre le Bois Summit plus accueillant pour les familles? | How can we make the Summit Woods more welcoming to families? |
| F. Girvan | Le conseil peut-il révéler le montant en dollars de la surtaxe imposée aux résidents de Westmount? | Can Council reveal what is the dollar amount Westmount residents have been overtaxed? |
| H. Staples | Le conseil peut-il préciser ce que la Ville de Westmount entend par réserve naturelle, refuge d'oiseaux et forêt urbaine dans le contexte de l'utilisation actuelle de cet espace? | Can Council state the City of Westmount's meaning of Nature Reserve, Bird Sanctuary, and Urban Forest in the context of the current use of this space? |
| | Comment le conseil entend-il appliquer efficacement les principes associés à chaque désignation pour réglementer l'utilisation du Bois Summit dans l'intérêt mutuel des personnes, des chiens, des oiseaux, de ses arbres et de sa flore? | How does Council intend to effectively apply the principles associated with each designation to regulate the use of Summit Woods for the mutual benefit of people, dogs, birds, and its trees and flora? |



2024-04-08

- | | | |
|-----------------|---|--|
| S. L. Mikaelian | Le Conseil a-t-il l'intention d'apporter des changements en matière de stationnement et de licences pour les chiens, qui empêcheront ou décourageront activement les non-Westmountais de venir au Summit avec leurs chiens? | Is the Council intending on making changes on parking and dog licenses, that will prevent or otherwise actively discourage non-Westmounters from coming to the Summit with their dogs? |
| B. Lennox | Une unité dans les opérations de Westmount a-t-elle été chargée d'un mandat global d'orientation et de distribution de l'information? | Has a unit in Westmount operations been tasked with a comprehensive wayfinding mandate and information distribution mandate? |
| S. Dubé | Pourriez-vous ajouter du personnel au service des permis de la ville? | Could you add staff to the city's permit department? |
| A. Grove | Comment expliquer aux chiens qu'ils ne sont pas supposés traverser le chemin emprunté par les piétons? | How do you explain to the dogs that they aren't supposed to cross the path that general walkers use? |
| | Le fait que 1200 utilisateurs signent une pétition en faveur de l'utilisation du Summit n'est-il pas le signe que le seuil raisonnable d'utilisation du territoire a été dépassé? | Is 1200 users signing a petition pro-summit usage not a sign that we are past what is reasonable for this land to manage? |
| M. K. Nezhad | Qui va être imputable si une personne se fait blessée par un chien? | Who will be liable if someone is injured by a dog? |

22 h 01 / 10:01 p.m.

LISTE DES RÈGLEMENTS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
21 MARS 2024

- (42.01) **RCG 24-012** Règlement autorisant un emprunt de 92 895 000 \$ afin de financer l'implantation des solutions infonuagiques
1238285001
- (42.02) **RCG 24-013** Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)
1246898001

PROJETS :

- (43.01) **P-RCG 14-029-7** Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)
1233422001

Service du greffe

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Tél. : (514) 872-3142
Fax : (514) 872-5655

Le 27 mars 2024

AUX SECRÉTAIRES D'ARRONDISSEMENT
AUX GREFFIERS DES VILLES LIÉES

**OBJET : Assemblée du conseil d'agglomération du 21 mars 2024
Résolution CG24 0164
Projet de règlement P-RCG 14-029-7 intitulé « Règlement modifiant le
Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de
Montréal (RCG 14-029) »**

Bonjour,

Conformément aux articles 49 et 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, veuillez trouver ci-joint une copie certifiée conforme :

- du projet de règlement P-RCG-14-029-7;
- de son document d'accompagnement;
- de la résolution CG24 0164 en vertu de laquelle le conseil d'agglomération adoptait le projet de règlement et le document d'accompagnement ci-haut mentionnés.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Le greffier de la Ville,



Emmanuel Tani-Moore, avocat

ETM/ad

p. j. : (3)

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 21 mars 2024
Séance tenue le 21 mars 2024

Résolution: CG24 0164

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoir au greffier de la Ville

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de l'agglomération;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement ci-joint intitulé : « Tableau indicatif de la nature des modifications »;
- 3- de demander l'avis à la ministre des Affaires municipales conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

- 4- de mandater la Commission sur le Schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 5- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1233422001
/sb

Valérie PLANTE

Mairesse

Domenico ZAMBITO

Greffier adjoint



Domenico ZAMBITO
Greffier adjoint

Règlement P-RCG 14-029-7

Signée le 22 mars 2024

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE



VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
P-RCG 14-029-7

RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (RCG 14-029)

ATTENDU que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029, ci-après le « schéma ») est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2, ci-après la « Loi sur l'eau »), la Ville de Montréal, par son conseil d'agglomération, doit préparer un plan régional des milieux humides et hydriques (ci-après le « PRMHH »);

ATTENDU qu'en vertu de l'article 53 de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (L.Q. 2017, chapitre 14), la Ville de Montréal devait transmettre son PRMHH au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après le « MELCCFP ») au plus tard le 16 juin 2022;

ATTENDU qu'en vertu d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal, par son conseil d'agglomération, et le MELCCFP, ce dernier lui a accordé un délai supplémentaire pour lui transmettre son projet de PRMHH;

ATTENDU que le conseil d'agglomération a, par la résolution numéro [*insérer le numéro de résolution*], adopté le [*insérer la date d'adoption*] le projet de PRMHH;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15.5 de la Loi sur l'eau, la Ville de Montréal, par son conseil d'agglomération, doit veiller à assurer la compatibilité du schéma avec le PRMHH et proposer toute modification utile au schéma en vue de mieux assurer cette harmonisation;

ATTENDU que le paragraphe 11^o du premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1, ci-après la « LAU ») prévoit qu'un schéma doit identifier toute partie de territoire où l'occupation du sol est soumise à des contraintes pour des raisons notamment de protection environnementale;

ATTENDU qu'une modification au schéma est requise afin que certaines des mesures présentées au PRMHH et favorisant la préservation des milieux humides et hydriques puissent prendre forme sur le territoire;

Vu les articles 5, 6, 47 et 264.0.3 de la LAU;

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du, le conseil d'agglomération décrète :

1. La dernière phrase du troisième paragraphe de la sous-section intitulée « Aux sources du contenu du schéma d'aménagement et de développement » de la section intitulée « Introduction » du schéma est remplacée par les phrases suivantes :

« En matière d'environnement, il propose d'assurer la protection et la mise en valeur des bois et corridors forestiers métropolitains et des milieux humides. Enfin, avec l'adoption du Plan régional des milieux humides et hydriques (Plan régional), le schéma doit prévoir des mesures adaptées aux milieux humides et hydriques visés par la stratégie de conservation du Plan régional. ».

2. Le premier paragraphe de la sous-section intitulée « Le patrimoine, les territoires d'intérêt écologique et le paysage – Mettre en place la Trame verte et bleue » de la section 1.2 intitulée « La vision stratégique » du chapitre 1 du schéma est modifié par le remplacement des phrases « L'agglomération comprend un ensemble de territoires dont l'intérêt tient à la fois à leur géographie et à l'évolution de l'urbanisation. En considérant les aires aquatiques et les surfaces terrestres, les aires protégées représentent actuellement 17 % du territoire de l'agglomération. Le schéma propose d'accroître les superficies terrestres d'aires protégées de 5,8 % à 10 %, ce qui haussera d'autant les milieux naturels protégés sur le territoire de l'agglomération et soutiendra la réalisation de l'objectif de 17 % d'aires protégées du territoire de la CMM. À cet égard, le schéma vise tout particulièrement la protection des bois et corridors forestiers métropolitains, des mosaïques de milieux naturels, de même que des rives et littoraux à dominance naturelle. » par les phrases suivantes :

« L'agglomération comprend un ensemble de territoires dont l'intérêt tient à la fois à leur géographie et à l'évolution de l'urbanisation. En considérant les aires aquatiques et les surfaces terrestres, les milieux naturels protégés représentent actuellement 17 % du territoire de l'agglomération. Le schéma propose d'accroître les superficies terrestres de milieux naturels protégés à 10 %. À cet égard, le schéma vise tout particulièrement la protection des bois et corridors forestiers métropolitains, des mosaïques de milieux naturels, des rives et littoraux à dominance naturelle ainsi que des milieux humides et hydriques. ».

3. Le deuxième paragraphe de la sous-section intitulée « Les eaux pluviales et les risques d'inondation » de la section intitulée « L'adaptation aux changements climatiques par la lutte contre les îlots de chaleur, le verdissement et la gestion des eaux pluviales » de l'orientation 2.1 du chapitre 2 du schéma est modifié par le remplacement des mots « Les pratiques de gestion optimale » par les mots « La protection des milieux naturels, dont les milieux humides, ainsi que les pratiques de gestion optimale ».

4. La sous-section intitulée « La mise en valeur des territoires d'intérêt écologique » de la section intitulée « Les territoires d'intérêt écologique » de l'orientation 2.3 du chapitre 2 du schéma est modifiée par :

1° le remplacement du premier paragraphe par le suivant :

« Les territoires d'intérêt écologique déterminés par le schéma sont indiqués aux cartes 15 - Territoires d'intérêt écologique et 15.1 - Milieux humides d'intérêt. Ces territoires comprennent :

- Les écoterritoires;
- Les mosaïques de milieux naturels;
- Les bois et les corridors forestiers métropolitains inscrits au PMAD pour leur contribution importante à la biodiversité et à la canopée de l'agglomération;
- Les milieux naturels protégés en raison de leur valeur écologique et sociale reconnue;
- Les rives et le littoral à dominance naturelle;
- Les parcs locaux comprenant des milieux naturels d'intérêt;
- Les milieux humides d'intérêt. »;

2° l'insertion, après la phrase « Voir la carte 15 - Territoires d'intérêt écologique », des paragraphes suivants :

« Voir la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt

Les milieux humides d'intérêt déterminés au schéma ont été identifiés d'intérêt au Plan régional, dont le projet a été adopté par le conseil d'agglomération en 2024. Selon le cas, les choix de conservation appliqués pour ces milieux sont la protection, la restauration ou l'utilisation durable en zone agricole. Le Plan régional vise l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques d'ici à 2033, en respect de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (L.Q. 2017, chapitre 14). »;

3° la suppression de la phrase suivante :

« La majorité des territoires d'intérêt écologique sont concentrés à l'intérieur d'aires protégées, lesquelles représentent, en 2014, 5,8 % de la surface terrestre de l'agglomération. »;

4° le remplacement de la phrase « Voir la carte 42 - Aires protégées, à l'annexe I (carte jointe à titre indicatif) » par la phrase suivante :

« Voir la carte 42 - Milieux naturels protégés, à l'annexe I (carte jointe à titre indicatif) »;

5° le remplacement de la carte 14 intitulée « Milieux naturels » par la carte jointe en annexe A au présent règlement;

6° l'insertion, après la carte 15 intitulée « Territoires d'intérêt écologique », de la carte 15.1 intitulée « Milieux humides d'intérêt » jointe en annexe B au présent règlement.

5. Le second paragraphe intitulé « Les milieux humides » de l'encadré intitulé « Les milieux naturels » de la section intitulée « Les territoires d'intérêt écologique » de l'orientation 2.3 du chapitre 2 du schéma est modifié par le remplacement des phrases « Il est à noter qu'au moins les trois quarts des milieux humides de l'agglomération sont déjà protégés parce qu'ils se trouvent soit à l'intérieur des limites d'une aire protégée, soit dans le domaine hydrique (non constructible). Environ 22 % des milieux humides qui ne sont pas encore protégés sont situés dans les écoterritoires ou les mosaïques de milieux naturels pour lesquels des mesures sont prévues au document complémentaire. » par les phrases suivantes :

« Selon le Plan régional, 89 % des milieux humides de l'agglomération de Montréal sont d'intérêt pour la protection ou la restauration et, dans un contexte agricole, 8 % pour une utilisation durable. Ces milieux humides ont été retenus puisqu'ils répondent à certains critères dont une superficie supérieure à 4 487 mètres carrés et la présence d'un minimum de milieu naturel adjacent. Les milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer indiqués à la carte 15.1 doivent faire l'objet de mesures de protection prévues au document complémentaire. À noter que les milieux humides situés dans le domaine hydrique ou une zone inondable ne sont pas visés par ces mesures puisqu'ils sont protégés par l'encadrement réglementaire provincial. ».

6. Les définitions présentées dans un encadré de la section intitulée « Les territoires d'intérêt écologique » de l'orientation 2.3 du chapitre 2 du schéma sont modifiées par :

1° l'insertion, avant la définition de « l'aire protégée, une définition », des définitions et de la note de référence en bas de page suivantes :

« Les milieux naturels, une définition

On qualifie de naturels des milieux dans lesquels l'environnement paysager, la biodiversité et les processus écologiques n'ont pas été altérés de manière permanente ni à long terme par les activités humaines, qui maintiennent leur capacité de se régénérer et où la présence humaine ne modifie pas le paysage

de manière importante ni ne le domine. Les milieux naturels de Montréal, situés à l'intérieur comme à l'extérieur des parcs existants, incluent les bois, les friches, les milieux humides (étang, marais, marécage, tourbière) et hydriques (cours d'eau, lac). Ils présentent différentes strates végétales (herbacée, arbustive, arborescente). (Plan nature et sport (2021), adapté de Bureau de normalisation du Québec (BNQ), 2003).

La protection des milieux naturels, une définition

Les milieux naturels protégés bénéficient d'un ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité. La protection inclut des mesures d'intensité variable et de tout ordre, tant des aménagements physiques (clôture, sentiers de surveillance, etc.), des outils légaux (statut d'aires protégées, désignation d'espèces, etc.), des ressources humaines (tourné d'inspection par des agents de protection, etc.) que de la sensibilisation. La protection peut intégrer certaines activités propres à l'entretien des sites naturels (Limoges et al., 2013)^{49.1}.

49.1. Limoges, B., Boisseau, G., Gratton, L. et Kasisi, R. (2013). Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ. *Le Naturaliste canadien*, 137 (2), 21–27. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.7202/1015490ar> »;

2° le remplacement de la définition de « l'écoterritoire » par la suivante :

« L'écoterritoire

Un écoterritoire est une zone où se trouvent des espaces naturels d'intérêt écologique dont la protection a été jugée prioritaire, des milieux naturels protégés existants (grands parcs, réserves naturelles, etc.) ainsi que des espaces urbanisés. Sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dix écoterritoires ont été établis par la PPMVMN. »;

3° le remplacement de la définition de « les mosaïques de milieux naturels » par la suivante :

« Les mosaïques de milieux naturels

Une mosaïque de milieux naturels regroupe au moins deux types de milieux naturels. Ces milieux s'inscrivent dans la continuité d'un milieu naturel protégé et contributif à la biodiversité ou sont situés dans des secteurs pauvres en milieux naturels ou, encore, présentent un attrait esthétique. La protection par mosaïque de milieux naturels est une approche qui permet d'envisager les interrelations entre les divers éléments du paysage et de composer des aménagements présentant un réel potentiel d'intégration des milieux naturels à la trame urbaine. »;

4° la suppression de la définition de « Fondement et objectif d'un plan de conservation ».

7. La section intitulée « Les territoires d'intérêt écologique » de l'orientation 2.3 du chapitre 2 du schéma est modifiée par :

1° le remplacement du paragraphe « En considérant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques situées sur les grands plans d'eau, lesquelles sont reconnues comme aires protégées, le territoire de l'agglomération de Montréal atteint déjà la cible de 17 % pour la protection de l'aire totale de son territoire terrestre et aquatique (voir la carte 42 – Aires protégées). Les propositions du schéma visent à ce que la superficie terrestre des aires protégées atteigne 10 %, contribuant ainsi davantage à l'atteinte de l'objectif du PMAD. » par le paragraphe suivant :

« En considérant les aires de concentration d'oiseaux aquatiques situées sur les grands plans d'eau, lesquelles sont reconnues comme aires protégées, le territoire de l'agglomération de Montréal atteint déjà la cible de 17 % pour la protection de l'aire totale de son territoire terrestre et aquatique (voir la carte 42 – Milieux naturels protégés). Les propositions du schéma visent à ce que la superficie terrestre des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité atteigne 10 %, contribuant ainsi davantage à l'atteinte de l'objectif du PMAD. »;

2° le remplacement, dans le paragraphe « La désignation des milieux naturels d'intérêt continue également de s'appuyer sur la notion de réseau écologique qui distingue les zones noyaux, les zones tampons et les couloirs écologiques. », des mots « couloirs écologiques » par les mots « corridors écologiques »;

3° le remplacement, dans la figure 1 intitulée « Le réseau écologique », des mots « Le couloir écologique » par les mots « Le corridor écologique »;

4° le remplacement du paragraphe « Une approche semblable à celle employée pour les écoterritoires encadrera la protection et la mise en valeur des mosaïques de milieux naturels et sera appuyée par l'élaboration d'un plan de conservation. » par les paragraphes suivants :

« Une approche semblable à celle employée pour les écoterritoires encadrera la protection et la mise en valeur des mosaïques de milieux naturels et sera appuyée par un engagement de protection.

Les milieux humides d'intérêt pour la protection et la restauration, indiqués à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt, s'appuient également sur la notion de réseau écologique. Ainsi, la zone noyau réfère au milieu humide et la zone tampon réfère à l'aire de protection qui borde la zone noyau. Plus précisément, l'aire de protection d'un milieu humide est située tout autour du milieu humide et, lorsqu'elle est naturelle, elle peut servir de « tampon » en protégeant la zone noyau des agents stressants externes. Ces agents stressants sont habituellement associés aux changements d'origine humaine dans

l'utilisation des terres et comprennent la sédimentation, les contaminants, le bruit, la lumière, les perturbations physiques ainsi que l'introduction et la propagation des espèces envahissantes^{51.1}.

51.1. Quand l'habitat est-il suffisant ? Service canadien de la faune (Environnement Canada), 3e édition, 2013. »;

5° l'insertion, avant le paragraphe débutant par « Enfin des interventions devront aussi être menées », de la figure 1.1 intitulée « Milieu humide et son aire de protection » jointe en annexe C au présent règlement.

8. L'objectif et son intitulé liés à l'orientation « Assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt écologique » de la section intitulée « Les territoires d'intérêt écologique » de l'orientation 2.3 du chapitre 2 du schéma sont remplacés par les objectifs et l'intitulé suivants :

« OBJECTIFS

- Accroître à moyen terme la part des milieux naturels protégés et contributifs à la biodiversité à 10 % du territoire et davantage, à plus long terme
- Assurer la préservation des milieux humides d'intérêt
- Assurer la restauration et la création de milieux humides ».

9. Les interventions proposées par le schéma relativement à l'orientation « Assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt écologique » de la section intitulée « Les territoires d'intérêt écologique » de l'orientation 2.3 de son chapitre 2 sont modifiées par le remplacement :

1° de la deuxième proposition par la suivante :

« Pour une municipalité comprenant un territoire d'intérêt écologique indiqué à la carte 15 – Territoires d'intérêt écologique, prévoir des mesures de protection des milieux naturels; »;

2° dans la troisième proposition, des mots « aires protégées » par les mots « milieux naturels protégés ».

10. Les interventions proposées par le schéma relativement aux orientations débutant par « Assurer la pérennité du massif du mont Royal et de la silhouette du centre des affaires en tant que composantes emblématiques du paysage » de la section intitulée « Le paysage et la Trame verte et bleue » de l'orientation 2.3 de son chapitre 2 sont modifiées par le remplacement de la proposition « Poursuivre la démarche visant à obtenir du gouvernement du Québec un statut de paysage humanisé pour la partie ouest de l'île Bizard, en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre c-61.01); » par la suivante :

« Poursuivre la démarche visant à obtenir du gouvernement du Québec un statut permanent de paysage humanisé pour la partie ouest de L'Île-Bizard, en vertu de

la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre c-61.01) faisant suite au décret et à l'arrêté du ministre de l'Environnement en date du 2 septembre 2021 conférant un statut provisoire de protection à titre de paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard; ».

11. Les principes de mise en valeur de la trame verte et bleue présentés par le schéma relativement aux orientations débutant par « Assurer la pérennité du massif du mont Royal et de la silhouette du centre des affaires en tant que composantes emblématiques du paysage » de la section intitulée « Le paysage et la Trame verte et bleue » de l'orientation 2.3 de son chapitre 2 sont modifiés par le remplacement, au troisième principe, des mots « aires protégées » par les mots « milieux naturels protégés ».

12. La sous-section intitulée « La zone agricole et ses activités » de la section 3.1 intitulée « Les grandes affectations du territoire » du chapitre 3 du schéma est modifiée par :

1° le remplacement, au premier paragraphe, des mots « aires protégées » par les mots « parcs et espaces protégés »;

2° l'insertion, avant le paragraphe débutant par « Conformément aux orientations gouvernementales », du paragraphe suivant :

« L'adoption du Plan régional en 2023 vient mettre en lumière la présence des milieux humides dans la zone agricole. Identifiés à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt, ceux-ci contribuent à la mise en valeur du paysage agricole, en plus d'enrichir la diversité écologique. Le Plan régional prévoit que la conservation de ces milieux humides, dans un contexte d'exploitation agricole, est possible en privilégiant une utilisation durable de ces milieux. Cependant, une meilleure connaissance des enjeux reliés aux milieux humides et hydriques en milieu agricole est nécessaire afin d'assurer un arrimage entre les parties prenantes. ».

13. L'encadré de la section 3.1 intitulée « Les grandes affectations du territoire » du chapitre 3 du schéma est modifié par l'insertion, après le texte intitulé « Des sols et un climat propices à l'agriculture », du texte suivant :

« UTILISATION DURABLE

L'utilisation durable est une utilisation d'une ressource biologique ou d'un service écologique ne causant pas ou peu de préjudices au milieu ou à l'environnement, ni d'atteinte importante à la biodiversité. L'utilisation durable peut inclure ou non des activités de prélèvement. S'il y a prélèvement, celui-ci n'excède pas la capacité de renouvellement de la ressource biologique, c'est-à-dire qu'elle est prélevée en prenant soin de ne pas causer un déclin continu de sa population ou une atteinte importante à sa santé. Par ailleurs, qu'il y ait prélèvement ou non, l'utilisation durable d'une ressource ne doit pas affecter de façon substantielle les espèces ou les fonctions écologiques pouvant être

touchées indirectement par cette activité. (*Les plans régionaux des milieux humides et hydriques - Démarche d'élaboration*, MELCC, 2019). ».

14. Les objectifs liés à l'orientation « Protéger et mettre en valeur la zone et les activités agricoles en misant sur la multifonctionnalité de l'agriculture » de la section 3.1 intitulée « Les grandes affectations du territoire » du chapitre 3 du schéma sont modifiés par l'ajout de l'objectif suivant :

«

- Favoriser la conservation des milieux humides d'intérêt, entre autres, par une utilisation durable de ces milieux ».

15. L'avant-dernier paragraphe de la sous-section intitulée « Les seuils de densité » de la section 3.2 intitulée « La densité d'occupation » du chapitre 3 du schéma est modifié par l'insertion, après le quatrième élément, de l'élément suivant :

«

- La partie d'un terrain comprise à l'intérieur d'un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer ou de son aire de protection indiqué à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt; ».

16. La sous-section intitulée « Les définitions » de la section intitulée « Le rôle du document complémentaire » du chapitre 4 du schéma est modifiée par l'insertion :

1° avant la définition de « Camping », de la définition suivante :

« Aire de protection d'un milieu humide

Une bande de terre de 30 mètres de largeur qui borde un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer identifiée à la carte 15.1 - Les milieux humides d'intérêt. »;

2° après la définition de « Dépérissement irréversible d'un arbre », de la définition suivante :

« Étude de caractérisation

Une étude visant à connaître la délimitation exacte d'un milieu humide et de son aire de protection qui est réalisée par un expert dans le domaine et qui respecte les exigences mentionnées à l'annexe XVIII - Étude de caractérisation d'un milieu humide. ».

17. La section 4.4 intitulée « Les territoires d'intérêt écologique » du chapitre 4 du schéma est modifiée par l'insertion :

1° à la disposition 4.4.3 intitulée « Interdiction d'espèces de plantes envahissantes », après les mots « carte 15 - Territoires d'intérêt écologique

», des mots « , ou d'un milieu humide d'intérêt indiqué à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt »;

2° après la disposition 4.4.3 intitulée « Interdiction d'espèces de plantes envahissantes », de la disposition suivante :

« 4.4.4 Dispositions relatives aux milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer et à leur aire de protection

Les municipalités et arrondissements doivent intégrer dans la réglementation d'urbanisme les dispositions suivantes :

4.4.4.1 Interdiction d'empiéter dans un milieu humide et son aire de protection

Dans un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer et dans son aire de protection, indiqués à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt, tout usage du sol, toute construction incluant une reconstruction et un agrandissement, tout ouvrage, toute activité de déblai, de remblai ou de déplacement d'humus ou de végétaux indigènes non envahissants et tout morcellement de lot sont interdits, sauf :

- un morcellement de lot nécessité par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé;
- un morcellement de lot à des fins de conservation d'espaces verts ou de création de parc;
- un morcellement de lot qui n'a pas pour effet de créer une nouvelle limite de lot à l'intérieur d'un milieu humide à protéger ou à restaurer ou dans son aire de protection;
- aux fins de l'élargissement d'une voie de circulation existante;
- aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunications, de câblodistribution, d'un service d'aqueduc ou d'égout, ou d'une voie ferrée;
- aux fins de l'implantation d'un grand projet routier ou d'une infrastructure en transport collectif projeté au Schéma ou d'une installation d'intérêt métropolitain projetée au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal ou d'intérêt d'agglomération projetée au Schéma;
- aux fins de l'implantation d'une infrastructure ou d'un équipement qui a fait l'objet d'une entente avant le 21 décembre 2023;
- aux fins d'entretien, de restauration ou de création d'un milieu humide ou d'une aire de protection;
- un usage, une construction ou un ouvrage relatif à l'observation de la nature et à l'interprétation du milieu, aux conditions suivantes :

- dans un milieu humide, les constructions et les ouvrages sont réalisés hors sol, sur pilotis et les activités de déblai ou de remblai sont autorisées pour les éléments d’ancrage au sol;
- dans l’aire de protection, les sentiers sont d’une largeur maximale de 4 mètres et, comme pour les autres constructions ou ouvrages au sol, sont réalisés avec un revêtement perméable;
- dans l’aire de protection, les bâtiments sont construits sans fondation et de manière à permettre la libre circulation des eaux;
- une clôture ou une haie séparant une propriété ou une partie de celle-ci d’une autre propriété aux conditions suivantes :
 - la clôture ou la haie doit être située à l’extérieur du milieu humide, à moins qu’elle ne sépare la propriété ou une partie de celle-ci d’une voie de circulation ou d’un espace public;
 - la clôture doit être ajourée et permettre la libre circulation des eaux;
 - les activités de déblai ou de remblai sont autorisées pour les éléments d’ancrage au sol;
- la reconstruction ou l’agrandissement d’un bâtiment principal existant le 21 décembre 2023, à la condition qu’il n’y ait pas d’empiètement additionnel dans l’aire de protection et le milieu humide. Les activités de déblai ou de remblai sont autorisées, mais doivent être limitées à ce qui est requis pour la reconstruction ou l’agrandissement du bâtiment;
- la construction incluant la reconstruction et l’agrandissement d’un bâtiment accessoire à un bâtiment principal existant le 21 décembre 2023, aux conditions suivantes :
 - le bâtiment ou son agrandissement doit être construit sans fondation et permettre la libre circulation des eaux;
 - le bâtiment ou son agrandissement doit être implanté à plus de 10 mètres du milieu humide;
- la reconstruction d’une voie d’accès véhiculaire ou d’une aire de stationnement extérieure desservant un bâtiment principal existant le 21 décembre 2023, à la condition d’être constituée de matériaux perméables. Les activités de déblai ou de remblai sont autorisées, mais doivent être limitées à ce qui est requis pour la reconstruction de la voie d’accès véhiculaire ou de l’aire de stationnement extérieure.

Dans l’aire de protection d’un milieu humide d’intérêt à protéger ou à restaurer indiquée à la carte 15.1 - Milieux humides d’intérêt, le côté riverain à un milieu humide d’un immeuble construit qui n’empiète pas sur ce milieu doit être clôturé sans ouvertures ni accès vers celui-ci.

Malgré ce qui précède, pour un terrain situé à l’extérieur d’un milieu humide d’intérêt à protéger ou à restaurer indiquée à la carte 15.1 - Milieux humides d’intérêt, et sur démonstration que le terrain est légalement occupé et aménagé dans sa totalité, un nouvel usage du sol, un nouvel ouvrage et

une nouvelle construction, incluant toute reconstruction et tout agrandissement sont autorisés dans l'aire de protection.

4.4.4.2 Empiètement dans une aire de protection d'un milieu humide

Malgré la disposition 4.4.4.1, pour un terrain non construit, un usage du sol, une construction, un ouvrage et une activité de déblai, de remblai ou de déplacement d'humus ou de végétaux indigènes non envahissants sont autorisés à empiéter dans l'aire de protection si les conditions suivantes sont respectées :

- la délimitation cadastrale est antérieure au 21 décembre 2023;
- le taux d'implantation des bâtiments sur l'ensemble du terrain doit être inférieur à 25 %;
- les bâtiments doivent permettre la libre circulation des eaux;
- une voie d'accès véhiculaire et une aire de stationnement, de chargement ou de déchargement extérieures desservant un bâtiment principal doivent être constituées de matériaux perméables;
- les activités de déblai, de remblai ou de déplacement d'humus ou de végétaux indigènes non envahissants doivent être limitées à ce qui est requis pour l'implantation d'un bâtiment principal, d'une voie d'accès véhiculaire et, si aucun autre espace n'est disponible ailleurs sur le terrain, d'une aire extérieure pour un usage accessoire à l'usage principal, notamment une aire de stationnement extérieure et une aire de détente.

4.4.4.3 Analyse des projets visés par la disposition 4.4.4.2

La réglementation d'urbanisme d'une municipalité ou d'un arrondissement doit prévoir que, préalablement à la délivrance d'un permis ou d'un certificat pour l'exercice d'un usage ou pour la construction ou la transformation d'un bâtiment visé par la disposition 4.4.4.2, une évaluation discrétionnaire du projet soit faite sur la base des objectifs et des critères suivants :

Afin de maximiser la conservation des milieux humides et de leur aire de protection, le projet doit :

- prévoir une implantation des constructions et des ouvrages éloignée des milieux humides et de l'aire de protection;
- préconiser un aménagement du terrain et une implantation des constructions limitant la perte de milieux naturels et les milieux humides et minimisant les activités de déblai, remblai ou de déplacement d'humus ou de végétaux indigènes non envahissants;
- favoriser la conservation d'une bande de protection approximative de 10 mètres autour des milieux humides;

Afin de valoriser les éléments d'intérêts naturels et de favoriser une intégration harmonieuse de ceux-ci au projet, ce dernier doit :

- préconiser l'aménagement de liens écologiques entre les milieux humides, ainsi qu'avec les autres milieux naturels;
- proposer des aménagements contribuant à la mise en valeur des milieux humides et des autres milieux naturels présents;

Afin de favoriser la préservation et le rehaussement de la biodiversité, le projet doit :

- maximiser la conservation des arbres présents et des espèces végétales présentant une valeur écologique;
- préconiser la restauration du terrain, la plantation d'espèces indigènes diversifiées et l'éradication des espèces envahissantes;

Afin de préserver l'alimentation en eau des milieux humides ou favoriser son amélioration, le projet doit :

- préserver une topographie naturelle et maintenir l'équilibre hydrique des milieux humides en limitant les activités de déblai, de remblai ou le déplacement d'humus;
- préserver des bassins de drainage naturel par une implantation des constructions et par des aménagements qui permettent l'écoulement des eaux vers les milieux humides.

Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale d'une municipalité ou d'un arrondissement doit prévoir, aux fins de l'évaluation discrétionnaire du projet prévue par la présente disposition, le dépôt d'une étude de caractérisation.

4.4.4.4. Détermination d'un milieu humide à protéger ou à restaurer et de l'aire de protection

Sauf pour un terrain situé à l'extérieur d'un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer indiqué à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt, qui est légalement occupé et aménagé dans sa totalité, ainsi que pour les constructions et les ouvrages accessoires, la réglementation d'urbanisme d'une municipalité ou d'un arrondissement doit prévoir qu'une demande de permis ou de certificat pour l'exercice d'un usage, la construction ou la transformation d'un bâtiment ou la réalisation d'un ouvrage, proposant un empiètement ou un empiètement additionnel dans un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer ou dans son aire de protection identifiés à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt, doit être accompagnée d'une étude de caractérisation.

Malgré le premier alinéa, une étude de caractérisation n'est pas requise dans le cas de la reconstruction d'un bâtiment ayant la même implantation.

La réglementation d'urbanisme d'une municipalité ou d'un arrondissement doit prévoir que la délimitation d'un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer et d'une aire de protection résultant d'une étude de caractérisation prévaut sur celle d'un milieu humide à protéger ou à restaurer et d'une aire de protection identifiés à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt.

18. Le glossaire du schéma est modifié par :

1° le remplacement de la définition de « Milieux humides » par la suivante :

« Milieux humides

Un écosystème dont le sol est saturé d'eau ou inondé pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Ces milieux sont caractérisés notamment par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles. Ce sont les marais, les marécages, les étangs et les tourbières. »;

2° l'insertion, après la définition de « Milieux humides », de la définition suivante :

« Milieux humides et hydriques

Lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent. Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles. Sont notamment des milieux humides et hydriques :

1° un lac, un cours d'eau;

2° les rives et le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau tels que définis par règlement du gouvernement;

3° les zones inondables d'un lac ou d'un cours d'eau ainsi que les zones de mobilité d'un cours d'eau établies conformément à la section V.1 du chapitre IV du titre I de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et dont les limites sont diffusées par le gouvernement ou, lorsque cette délimitation n'a pas été établie, telles que définies par règlement du gouvernement;

4° un étang, un marais, un marécage et une tourbière.

Les fossés de voies publiques ou privées, les fossés mitoyens et les fossés de drainage, tels que définis aux paragraphes 2° à 4° du premier alinéa de

l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), ne constituent pas des milieux humides et hydriques. »;

3° le remplacement de la définition de « Restauration » par la suivante :

« Restauration

Un ensemble d'actions qui visent à redonner à un lieu ou à une de ses composantes, un état antérieur d'intégrité dans le but d'en révéler davantage les valeurs patrimoniales. Pour un milieu naturel, il s'agit d'une opération visant à remettre dans son état d'origine un écosystème terrestre ou aquatique altéré ou détruit généralement par l'action de l'humain. ».

19. La bibliographie du schéma est modifiée par l'insertion :

1° dans la section intitulée « Lois et règlements provinciaux », après la référence « *Décret 1229-2005, 8 décembre 2005*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2005. », de la référence suivante :

« *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, RLRQ, chapitre C-6.2, à jour au 27 août 2023, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2023. »;

2° dans la section intitulée « Publications de la Ville de Montréal », après la référence « *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*, 2013, 80 p. », des références suivantes :

« *Plan nature et sport*, Montréal, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, 2021, 41 p.

Plan régional des milieux humides et hydriques de l'agglomération de Montréal, Montréal, Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, 2023, 234 p. »;

3° dans la section intitulée « Autres publications », après la référence « DUPRAS, J. « Gérer le bruit et le développement du territoire », *Air*, vol. 7, n° 3, 2011, p. 8-9. », des références suivantes :

« DY, Goulwen, Myriam MARTEL, Martin JOLY et Geneviève DUFOUR TREMBLAY, *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques - Démarche d'élaboration*, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, Québec, 2018, 75 p. [En ligne],

<https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/guide-plans-regionaux.pdf>

ENVIRONNEMENT CANADA, *Quand l'habitat est-il suffisant?*, 3e édition, 2013. »;

- 4° dans la section intitulée « Autres publications », après la référence « JOLY, M., S. PRIMEAU, M. SAGER et A. BAZOGE. *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, première édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2008, 68 p. », de la référence suivante :

« LACHANCE, D., G. FORTIN et G. DUFOUR TREMBLAY (2021). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*, version décembre 2021, Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, 70 p. + annexes, [En ligne], <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-identif-dellimit-milieux-humides.pdf> »;

- 5° dans la section intitulée « Autres publications », après la référence « LAREAU CARPENTIER, F. *Résumé de recherche : évaluation et cartographie de la vulnérabilité à la chaleur dans l'agglomération de Montréal*, sous la direction d'Yves Baudouin, Géomatique 2011, Montréal, UQAM et Centre de sécurité civile, 2011, 4 p. », de la référence suivante :

« LIMOGES, B., G. BOISSEAU, L. GRATTON et R. KASISI (2013). *Terminologie relative à la conservation de la biodiversité in situ*. *Le Naturaliste canadien*, 137 (2), 21–27. Disponible en ligne : <https://doi.org/10.7202/1015490ar> ».

20. La carte 41 intitulée « Milieux humides classifiés et cours d'eau intérieurs » de l'annexe I du schéma est remplacée par la carte jointe en annexe D au présent règlement.

21. Le titre de la carte 42 intitulée « Aires protégées » de l'annexe I du schéma est remplacé par le suivant :

« Milieux naturels protégés ».

22. Le schéma est modifié par l'ajout, après l'annexe XVII intitulée « Lignes directrices applicables aux nouveaux aménagements à proximité des activités ferroviaires », de l'annexe XVIII intitulée « Étude de caractérisation d'un milieu humide » jointe en annexe E au présent règlement.

ANNEXE A

P-RCG 14-029-7/16

CARTE 14 INTITULÉE « MILIEUX NATURELS »

ANNEXE B

CARTE 15.1 INTITULÉE « MILIEUX HUMIDES D'INTÉRÊT »

ANNEXE C

FIGURE 1.1 INTITULÉE « MILIEU HUMIDE ET SON AIRE DE PROTECTION »

ANNEXE D

CARTE 41 INTITULÉE « MILIEUX HUMIDES CLASSIFIÉS ET COURS D'EAU INTÉRIEURS »

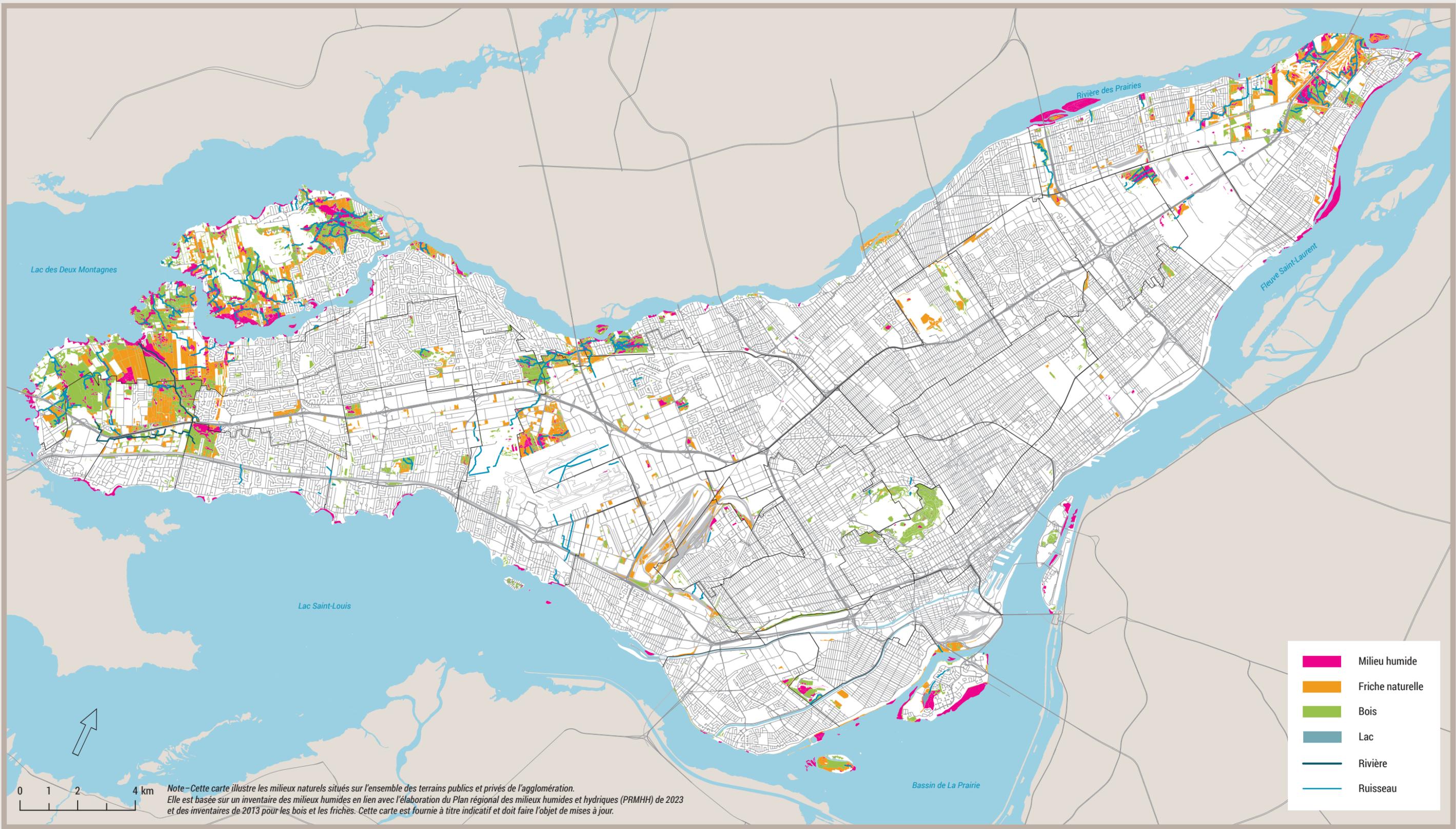
ANNEXE E

ANNEXE XVIII INTITULÉE « ÉTUDE DE CARACTÉRISATION D'UN MILIEU HUMIDE »

L'avis public relatif à l'entrée en vigueur de ce règlement a été affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1233422001

Carte 14 – Milieux naturels



Note – Cette carte illustre les milieux naturels situés sur l'ensemble des terrains publics et privés de l'agglomération. Elle est basée sur un inventaire des milieux humides en lien avec l'élaboration du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de 2023 et des inventaires de 2013 pour les bois et les friches. Cette carte est fournie à titre indicatif et doit faire l'objet de mises à jour.

CARTE 15.1 INTITULÉE « MILIEUX HUMIDES D'INTÉRÊT »

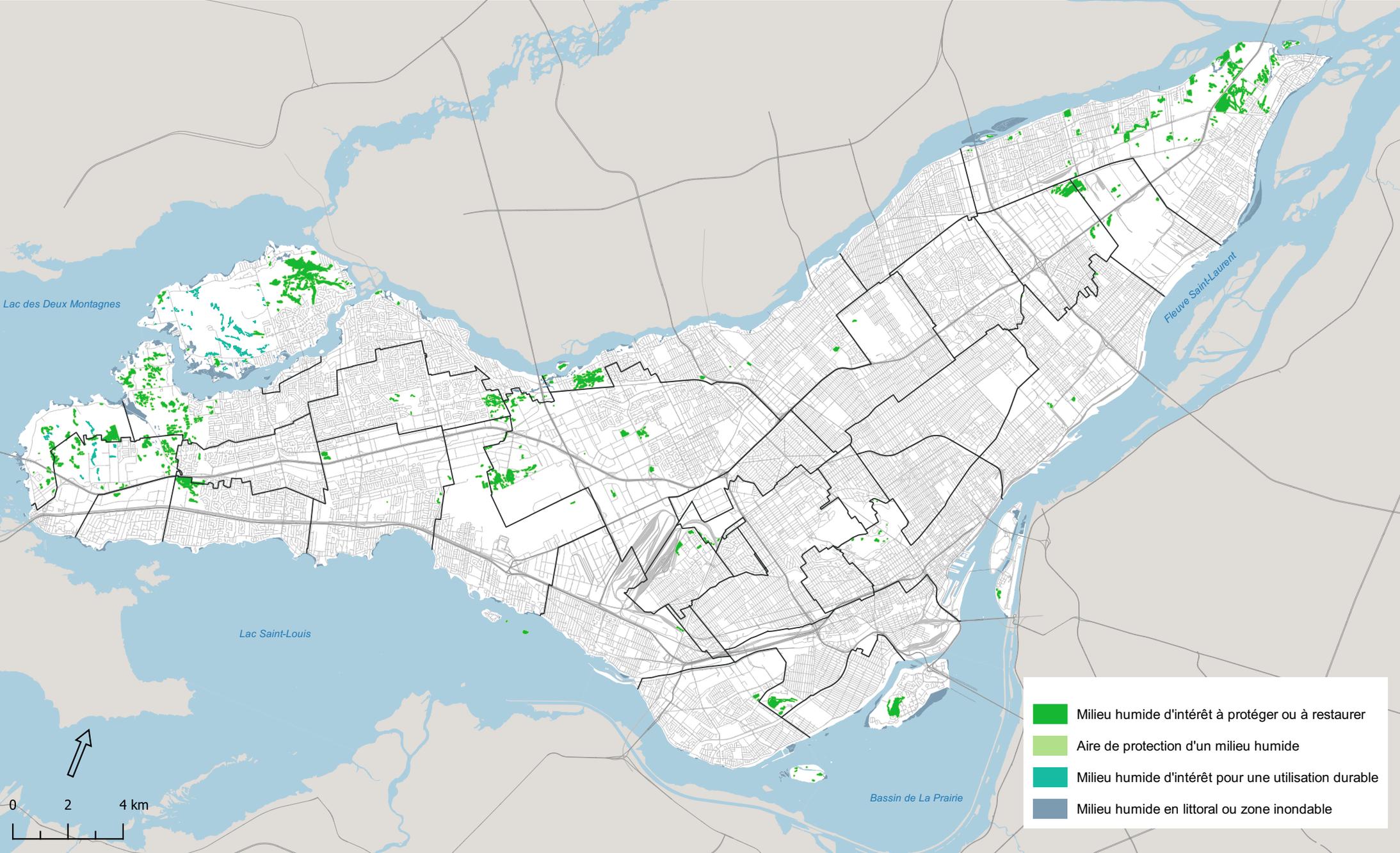
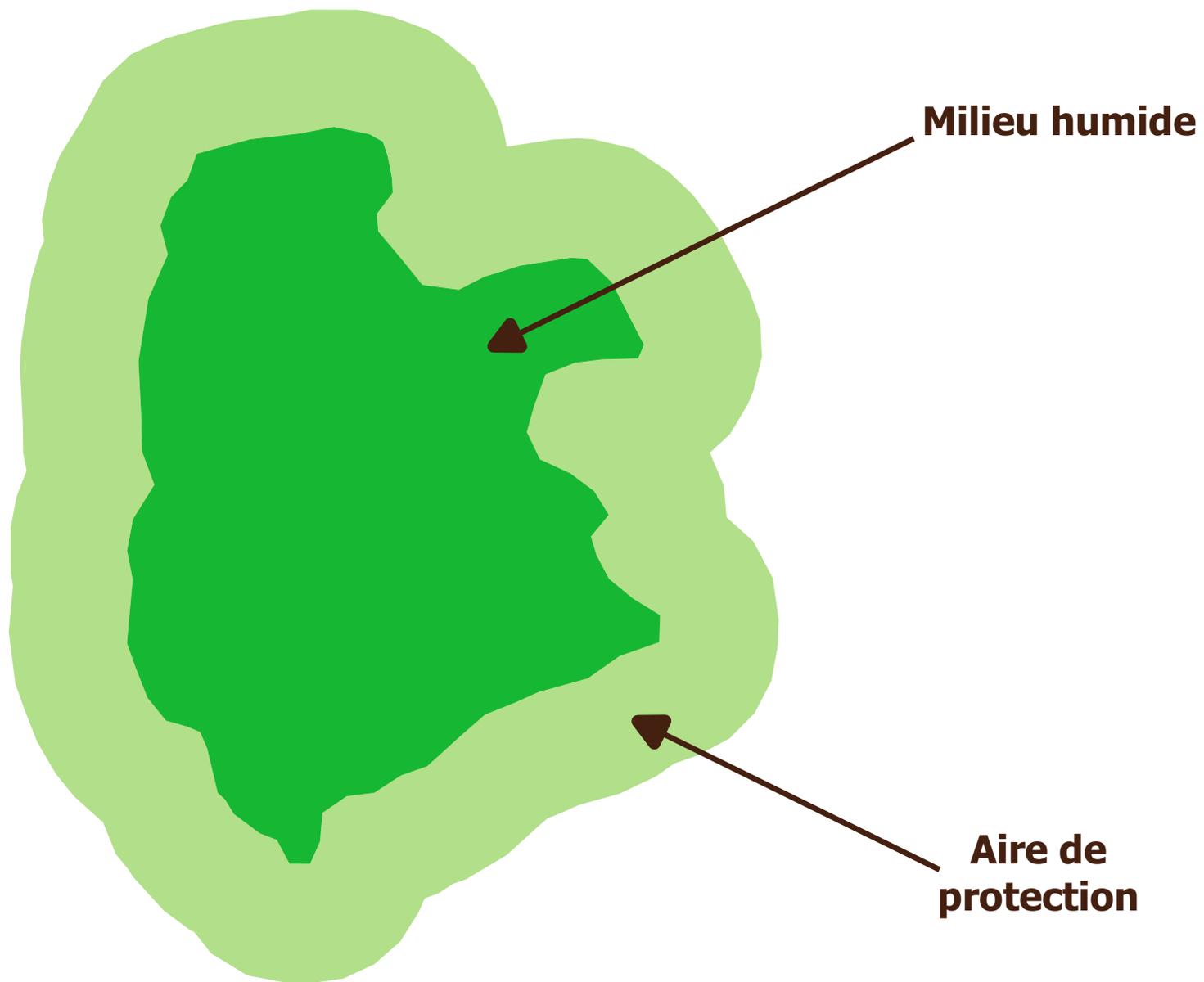
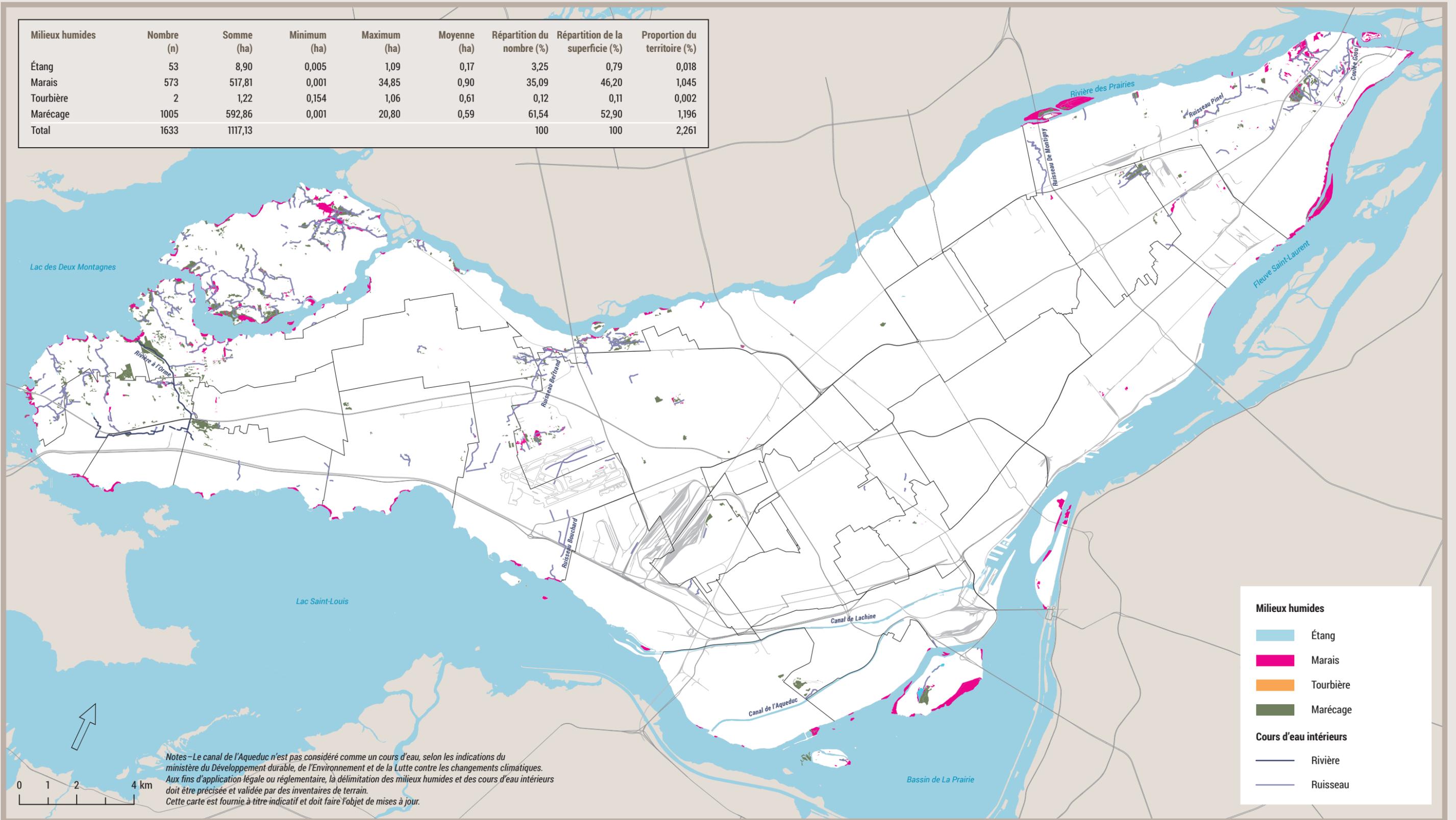


FIGURE 1.1 - MILIEU HUMIDE ET SON AIRE DE PROTECTION



Carte 41 – Milieux humides classifiés et cours d'eau intérieurs

Milieux humides	Nombre (n)	Somme (ha)	Minimum (ha)	Maximum (ha)	Moyenne (ha)	Répartition du nombre (%)	Répartition de la superficie (%)	Proportion du territoire (%)
Étang	53	8,90	0,005	1,09	0,17	3,25	0,79	0,018
Marais	573	517,81	0,001	34,85	0,90	35,09	46,20	1,045
Tourbière	2	1,22	0,154	1,06	0,61	0,12	0,11	0,002
Marécage	1005	592,86	0,001	20,80	0,59	61,54	52,90	1,196
Total	1633	1117,13				100	100	2,261



ANNEXE XVIII - ÉTUDE DE CARACTÉRISATION D'UN MILIEU HUMIDE

Ce document indique les exigences minimales relatives à une étude de caractérisation d'un milieu humide devant être déposée conformément aux dispositions 4.4.4.3 et 4.4.4.4 du document complémentaire.

Une telle étude vise à connaître la délimitation exacte d'un milieu humide et de son aire de protection afin de déterminer si les constructions, usages, ouvrages, et le cas échéant, les activités de déblai, de remblai, de déplacement d'humus ou de végétaux indigènes non envahissants ou les opérations cadastrales se situent à l'intérieur de cette délimitation. Si tel est le cas, l'étude vise notamment à connaître la composition du milieu humide et de son aire de protection.

Les sections qui suivent précisent les exigences et les éléments de base qui doivent être respectés dans une étude de caractérisation d'un milieu humide ainsi que les informations complémentaires à fournir.

1 - EXIGENCES

RÉALISATION

L'étude de caractérisation doit être réalisée par un expert dans le domaine selon les règles de l'art et être signée par la ou les personnes qui ont réalisé les inventaires et les observations sur le terrain.

RÉFÉRENCE NORMATIVE

L'étude de caractérisation doit respecter les normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ci-après : le « MELCCFP »), contenues au document Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional (ci-après : le « Guide du MELCCFP »). Ce document est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuxhumides.htm>

MÉTHODOLOGIE D'INVENTAIRES

Les inventaires doivent avoir été réalisés pendant la période végétative, soit entre le 1er mai (ou deux semaines après le dernier dégel du printemps) et le 15 octobre (ou le premier gel de l'automne).

La validité de ces inventaires est de cinq ans.

Les inventaires doivent couvrir l'ensemble des milieux humides présents sur le terrain visé par la demande du requérant. Lorsqu'un milieu humide s'étend sur des terrains adjacents, il peut être nécessaire d'inclure une partie de ces terrains dans l'inventaire afin que l'étude puisse couvrir un minimum de 10 % de la superficie totale du milieu humide.

Les inventaires doivent inclure, minimalement, une station d'inventaire par milieu humide et une station d'inventaire par aire de protection.

Pour un milieu humide de plus de 3 000 m², des stations d'inventaires supplémentaires devront être prévues. Il faut prévoir un minimum d'une station en milieu humide et d'une station dans l'aire de protection par 3 000 m² de milieu humide supplémentaire présent sur le terrain visé.

2 - ÉLÉMENTS DE BASE

CONTENU OBLIGATOIRE

Toute étude de caractérisation doit présenter les éléments suivants :

- I. Les données cartographiques relatives à la délimitation des :
 - A. milieux humides à protéger ou à restaurer et leur aire de protection identifiés à la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt;
 - B. cours d'eau et des autres milieux humides avoisinants identifiés à la carte 14 - Milieux naturels du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.Ces données doivent obligatoirement avoir été validées par le professionnel chargé de l'étude à l'aide d'inventaires terrains. Si les données recueillies lors des inventaires terrains diffèrent de celles de référence, l'étude doit indiquer l'explication et la justification de ces différences.
- II. Les dates des inventaires terrains;
- III. La localisation cartographiée des stations d'inventaires;
- IV. Le « Formulaire d'identification et de délimitation des milieux humides » complété, disponible à l'annexe 5 du Guide du MELCCFP, et ce, pour chacune des stations d'inventaires. Chaque formulaire doit contenir les informations relatives à la végétation, au sol et aux indicateurs hydrologiques conformément au Guide du MELCCFP;
- V. Le ou les types de milieux humides (étang, marais, marécage ou tourbière) et leur caractère riverain, isolé ou en partie riverain ou isolé. Le caractère riverain signifie que le milieu humide est alimenté en eau par le cours d'eau (plaine de débordement du cours d'eau) et qu'il fait donc partie intégrante de celui-ci. Le caractère isolé d'un milieu humide signifie qu'il est alimenté par les précipitations, l'eau de la fonte des neiges ou les eaux souterraines. Un milieu humide qui est hydroconnecté à un cours d'eau mais qui se vide dans celui-ci est considéré comme isolé;
- VI. Indication sur la formation d'un complexe de milieux humides lorsqu'il y a présence de plusieurs milieux humides;
- VII. Le ou les types de milieux terrestres (peuplement forestier, friche arbustive, friche herbacée, éléments anthropiques, etc.) présents sur le terrain ciblé à l'étude de caractérisation;
- VIII. Au moins une photographie représentative du type de milieu par station d'inventaire, soit minimalement une photo du milieu humide et une photo du milieu terrestre (aire de protection);
- IX. La localisation et une photographie de chacun des lits d'écoulement possédant au moins l'une des caractéristiques suivantes :
 - A. Le lit d'écoulement a un lien avec un milieu humide situé sur le terrain visé par l'étude de caractérisation;
 - B. Le lit d'écoulement circule dans l'aire de protection d'un milieu humide;
- X. Un plan d'implantation réalisé par un expert, présentant minimalement :
 - A. Les limites de propriété;
 - B. Les limites relevées par l'expert en charge de l'étude relatives :
 1. Au milieu humide;
 2. À l'aire de protection;
 3. À la limite du littoral, si applicable;
 4. À la rive, si applicable;

- 5. Aux limites des plaines inondables, si applicable;
- C. La localisation existante des usages, constructions et lots;
- XI. Un plan présentant minimalement :
 - A. La localisation projetée des usages, constructions, ouvrages, activités de déblai, de remblai, de déplacement d'humus ou de végétaux indigènes non envahissants ainsi que des lots;
 - B. Les limites de la zone de travaux.

CONTENU SUPPLÉMENTAIRE

Lorsque le contenu obligatoire de l'étude démontre que les usages, constructions, ouvrages ou activités se situent à l'intérieur d'un milieu humide d'intérêt à protéger ou à restaurer ou de son aire de protection, l'étude de caractérisation doit inclure les éléments suivants :

- I. Pour tous les peuplements homogènes (milieux terrestres et milieux humides) :
 - A. Leur superficie;
 - B. L'occurrence des espèces dominantes, co-dominantes et secondaires pour chaque strate (herbacée, arbustive et arborescente);
 - C. Le pourcentage de recouvrement absolu et relatif de chaque espèce floristique;
 - D. La description du type de drainage et de la pente;
 - E. La nature du sol (hydromorphe ou non);
 - F. L'épaisseur de tourbe, si applicable;
 - G. Les indicateurs hydrologiques;
 - H. La présence de la nappe phréatique dans les premiers 30 centimètres, si applicable;
- II. Pour les peuplements arbustifs ou arborescents homogènes (milieux terrestres et milieux humides, à l'exclusion des peuplements d'herbacées) :
 - A. La hauteur moyenne des peuplements;
 - B. L'âge des peuplements arborescents;
 - C. Une description du stade successional (climacique);
 - D. La structure (inéquienne ou équienne);
 - E. Le pourcentage de recouvrement de la canopée;
- III. Pour les milieux humides :
 - A. Indication concernant l'applicabilité d'un effet mosaïque entre les milieux humides;
- IV. Pour les milieux hydriques :
 - A. Les données cartographiques de la carte 14 – Milieux naturels du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. Il est important de valider le statut de tous les lits d'écoulement présents, et ce, même si la cartographie au Schéma n'indique pas la présence de cours d'eau;
 - B. La limite du littoral, de la rive et, s'il y a lieu, des zones inondables, lorsqu'il y a présence d'un cours d'eau sur le terrain ciblé par l'étude, tel que définis à l'article 4 du Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (chapitre Q-2, r. 0.1);
À cet effet, l'étude de caractérisation doit par ailleurs indiquer la section et l'année des cotes de récurrence de crues des zones inondables identifiées;
- V. Pour les cas de perte de milieu naturel :
 - A. L'emplacement et la superficie des milieux naturels conservés ou affectés par peuplement homogène (empiètement temporaire ou permanent);

- B. La perte de canopée projetée en raison de la réalisation des usages, constructions, ouvrages ou activités de déblai, de remblai ou de déplacement d’humus ou de végétaux indigènes non envahissants.

3 - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR

- I. Les données géomatiques en Shapefile (en NAD 83, MTM zone 8) relatives :
 - A. Aux limites d’un milieu humide, en plus des données relatives aux terrains adjacents sur une distance d’au moins 30 mètres de part et d’autre du terrain visé;
 - B. Aux limites de l’aire de protection d’un milieu humide visé par l’étude de caractérisation;
 - C. À la localisation des stations d’inventaires.

Bibliographie

Lachance, D., G. Fortin et G. Dufour Tremblay (2021). *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional – version décembre 2021*, Québec, Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction adjointe de la conservation des milieux humides, 70 p. + annexes, [En ligne], [https:// www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-identif-dellimit-milieux-humides.pdf](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/guide-identif-dellimit-milieux-humides.pdf).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
(RCG 14-029) (RCG 14-029-X)

TABLEAU INDICATIF DE LA NATURE DES MODIFICATIONS

PLANS ET RÈGLEMENTS D'URBANISME

Le tableau résume les modifications au contenu des orientations ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire dont une municipalité ou un arrondissement doit tenir compte pour modifier le cas échéant sa réglementation afin de la rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

Les modifications apportées aux orientations et aux dispositions réglementaires indiquées au tableau s'appliquent à une municipalité ou à un arrondissement identifié par son numéro de référence dans une des deux colonnes : Applicables aux plans ou Applicables aux règlements.

Numéros de référence des municipalités et des arrondissements

1 - Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville	19 - Arrondissement de Montréal-Nord
2 - Arrondissement d'Anjou	20 - Ville de Montréal-Ouest
3 - Ville de Baie-D'Urfé	21 - Ville de Mont-Royal
4 - Ville de Beaconsfield	22 - Arrondissement d'Outremont
5 - Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	23 - Arrondissement de Pierrefonds – Roxboro
6 - Ville de Côte-Saint-Luc	24 - Ville de Pointe-Claire
7 - Ville de Dollard-des-Ormeaux	25 - Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
8 - Cité de Dorval	26 - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
9 - Ville de Hampstead	27 - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
10 - Ville de Kirkland	28 - Arrondissement de Saint-Laurent
11 - Arrondissement de L'Île Bizard–Sainte-Geneviève	29 - Arrondissement de Saint-Léonard
12 - Ville de L'Île-Dorval	30 - Village de Senneville
13 - Arrondissement de Lachine	31 - Arrondissement de Verdun
14 - Arrondissement de LaSalle	32 - Arrondissement de Ville-Marie
15 - Arrondissement de Le Plateau-Mont-Royal	33 - Arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension
16 - Arrondissement de Le Sud-Ouest	34 - Ville de Westmount
17 - Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	35 - Ville de Montréal
18 - Ville de Montréal-Est	

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX ORIENTATIONS ET AUX DISPOSITIONS DU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE PAR LE RÈGLEMENT	MUNICIPALITÉS OU ARRONDISSEMENTS VISÉS PAR LES OBJECTIFS OU DISPOSITIONS	
	APPLICABLES AUX PLANS D'URBANISME	APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME
MODIFICATIONS AUX ORIENTATIONS DU SCHÉMA		
À l'orientation « Assurer la protection et la mise en valeur des territoires d'intérêt écologique »		
- Ajout de la carte 15.1 - Milieux humides d'intérêt		1 à 8, 10, 11, 13, 14, 16 à 18, 21, 23 à 25, 27 à 33
- Milieux humides d'intérêt et leur aire de protection		1 à 8, 10, 11, 13, 14, 16 à 18, 23 à 25, 27 à 33
MODIFICATIONS AU DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE		
À la section 4.4 Les territoires d'intérêt écologique		
- Ajustement à la disposition 4.4.3 Interdiction d'espèces de plantes envahissantes, pour inclure les milieux humides d'intérêt		1 à 8, 10, 11, 13, 14, 17, 18, 23 à 25, 27 à 33
- Ajout des dispositions 4.4.4.1, 4.4.4.2, 4.4.4.3 et 4.4.4.4 visant les milieux humides d'intérêt à protéger ou à restaurer et leur aire de protection (sous la disposition 4.4.4)		1 à 8, 10, 11, 13, 14, 17, 18, 23 à 25, 27 à 33

COPIE CERTIFIÉE



GREFFIER DE LA VILLE

Février 2024**A - Embauche - non permanent**

Nom	Fonction	Service	Date d'embauche	Statut	Catégorie	Compte UBR

B - Embauche – permanent

Nom	Fonction	Service	Date d'embauche	Statut	Catégorie	Compte UBR

C – Promotion

Nom	Fonction	Service	Date de promotion	Statut	Catégorie/ Commentaires	Compte UBR
Hlopasko, Jason	Agent de distribution - Équipements municipaux	Finances	26-Feb	Col Blanc	permanent	02-133-00-113

D – Changement de position

Nom	Fonction	Service	Date du changement	Statut	Catégorie	Compte UBR

E-Reclassification de groupe

Nom	Fonction	Service	Date du changement	Statut	Catégorie	Compte UBR

F- Fin d'emploi

Numéro d'employé	Fonction	Service	Date de fin d'emploi	Statut	Catégorie	Compte UBR

SOMMAIRE
PAIEMENTS POUR LA PERIODE SE TERMINANT LE 29 FÉVRIER 2024.
PAYMENTS FOR THE PERIOD ENDING FEBRUARY 29, 2024.

PAIEMENTS FOURNISSEURS ET REMISES GOUVERNEMENTALES / SUPPLIERS PAYMENTS AND GOVERNMENT REMITTANCES	\$ 43 084 990.87
---	------------------

PAIES / PAYROLL	\$ 1 629 202.23
--------------------	-----------------

TOTAL	\$ 44 714 193.10
-------	------------------



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2024-02-08	_	S25405	Transphere	10007	GUARD-X INC	201,44
2024-02-08	_	S25406	Transphere	10057	BELANGER SAUVE AVOCATS	646,73
2024-02-08	_	S25407	Transphere	10069	MESSER CANADA INC.	1 151,92
2024-02-08	_	S25408	Transphere	10071	ROBERT BOILEAU INC	8 816,28
2024-02-08	_	S25409	Transphere	10081	ESRI CANADA LIMITED	579,19
2024-02-08	_	S25410	Transphere	10089	C.V.S. MIDWEST TAPE LLC	819,84
2024-02-08	_	S25411	Transphere	10100	SCFP #429	11 617,29
2024-02-08	_	S25412	Transphere	10101	SCFP #301	13 641,16
2024-02-08	_	S25413	Transphere	10103	EBSCO CANADA LTEE	1 681,75
2024-02-08	_	S25414	Transphere	10112	LE GROUPE J.S.V. INC.	2 724,91
2024-02-08	_	S25415	Transphere	10115	9363-8872 QUÉBEC INC.	1 190,00
2024-02-08	_	S25416	Transphere	10126	CMG COMMUNICATIONS INC.	12 891,58
2024-02-08	_	S25417	Transphere	10140	SEAO CONSTRUCTO	70,23
2024-02-08	_	S25418	Transphere	10141	CONSTRUCTION DJL INC	2 979,22
2024-02-08	_	S25419	Transphere	10154	R. CORTECANS & FILS INC	4 146,72
2024-02-08	_	S25420	Transphere	10158	CRAMER NURSERY INC.,	154,38
2024-02-08	_	S25421	Transphere	10211	EQUIFAX CANADA INC.	143,72
2024-02-08	_	S25422	Transphere	10215	EQUIPEMENTS PLANNORD LTEE	1 224,93
2024-02-08	_	S25423	Transphere	10216	EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL	3 640,11
2024-02-08	_	S25424	Transphere	10236	FORD ELECTRIC SUPPLY LTD**	513,43
2024-02-08	_	S25425	Transphere	10247	ENERGIR, S.E.C.	457,14
2024-02-08	_	S25426	Transphere	10303	JESSTEC INDUSTRIES INC.	8 621,69
2024-02-08	_	S25427	Transphere	10345	GLOBOCAM MONTREAL INC	264,05
2024-02-08	_	S25428	Transphere	10351	LE GROUPE GUY INC.	11 469,69
2024-02-08	_	S25429	Transphere	10360	LIBRAIRIE PARAGRAPHE	2 634,26
2024-02-08	_	S25430	Transphere	10361	LIBRAIRIE CLIO	2 252,13
2024-02-08	_	S25431	Transphere	10362	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	193,62
2024-02-08	_	S25432	Transphere	10376	LUMEN	2 448,32



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2024-02-08	_	S25433	Transphere	10386	PARCOMETRES MACKAY LTEE	11 984,07
2024-02-08	_	S25434	Transphere	10393	LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	1 028,61
2024-02-08	_	S25435	Transphere	10417	PAYSAGISTE MONTI INC**	89 755,30
2024-02-08	_	S25436	Transphere	10422	CIMCO REFRIGERATION	2 209,82
2024-02-08	_	S25437	Transphere	10433	NELCO INC.**	3 289,10
2024-02-08	_	S25438	Transphere	10515	J.CARRIER INDUSTRIEL SUPPLY	1 519,34
2024-02-08	_	S25439	Transphere	10531	REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	86,23
2024-02-08	_	S25440	Transphere	10536	CHEVROLET BUICK GMC DE LASALLE	747,80
2024-02-08	_	S25441	Transphere	10541	GROUPE ENVIRONEX	7 198,58
2024-02-08	_	S25442	Transphere	10542	LES SABLES DE JOLIETTE INC	1 884,22
2024-02-08	_	S25443	Transphere	10544	ACKLANDS-GRAINGER INC	384,98
2024-02-08	_	S25444	Transphere	10548	SECURITE LANDRY	225,50
2024-02-08	_	S25445	Transphere	10556	COMPASS MINERALS CANADA	95 837,96
2024-02-08	_	S25446	Transphere	10560	SHERBROOKE-VALOIS INC.	253,26
2024-02-08	_	S25447	Transphere	10577	SPPMM	1 651,05
2024-02-08	_	S25448	Transphere	10608	UNIPLUS, UNE DIVISION DE W. GRADINGER	4 170,72
2024-02-08	_	S25449	Transphere	10621	VEOLIA ES CANADA INDUSTRIAL SERV.	2 480,97
2024-02-08	_	S25450	Transphere	10631	WESTERN VALET SERVICE	328,83
2024-02-08	_	S25451	Transphere	10641	XEROX CANADA LTEE	260,35
2024-02-08	_	S25452	Transphere	10667	ULINE CANADA	442,56
2024-02-08	_	S25453	Transphere	10694	GRAY FOURNISSEURS ELECTRIQUES	12 515,91
2024-02-08	_	S25454	Transphere	10695	INFRAROUGE KELVIN	2 017,82
2024-02-08	_	S25455	Transphere	10698	EMRN (EQUIPEMENT MEDICAL RIVE NORD)	7,27
2024-02-08	_	S25456	Transphere	10715	ENTANDEM	190,09
2024-02-08	_	S25457	Transphere	10952	TUYAUX HITECH (HTP) LTEE	3 008,90
2024-02-08	_	S25458	Transphere	11025	MERCEDES-BENZ RIVE SUD	333,91
2024-02-08	_	S25459	Transphere	11107	LAURIN, LAURIN (1991) INC.	2 092,55
2024-02-08	_	S25461	Transphere	11140	QUEBEC LINGE SERVICE D'UNIFORMES	2 020,38



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2024-02-08	_	S25462	Transphere	11142	VIDOLO EXCAVATION LTD.	24 647,18
2024-02-08	_	S25463	Transphere	11145	BETONS LONGUEUIL	211,55
2024-02-08	_	S25464	Transphere	11162	SPI SANTÉ SÉCURITÉ INC.	319,30
2024-02-08	_	S25465	Transphere	11168	LES ENTREPRISES VENTEC INC.*	238 256,36
2024-02-08	_	S25466	Transphere	11237	KONE INC	983,29
2024-02-08	_	S25467	Transphere	11362	FUJITSU CONSEIL CANADA INC.	3 022,11
2024-02-08	_	S25468	Transphere	11442	TRAFIC INNOVATION**	12 760,51
2024-02-08	_	S25469	Transphere	11509	CENTRE D'EXPERTISE & RECHERCHE	68,99
2024-02-08	_	S25470	Transphere	11511	ASSOCIATION DES DIRECTEURS GENERAUX MUNICIPALITÉS DU QUEBEC	1 776,36
2024-02-08	_	S25471	Transphere	11523	CAMIONS VOLVO MONTREAL (9093451 CANADA INC.)	388,66
2024-02-08	_	S25472	Transphere	11592	HAMSTER	698,68
2024-02-08	_	S25473	Transphere	11710	EQUIPARC	942,80
2024-02-08	_	S25474	Transphere	11813	ABELL PEST CONTROL INC.	1 034,78
2024-02-08	_	S25475	Transphere	11848	EXCAVATIONS SUPER INC.*	65 901,38
2024-02-08	_	S25476	Transphere	12144	REGIE DE L'ENERGIE	1 840,00
2024-02-08	_	S25477	Transphere	12246	ADDENERGIE SOLUTION DE RECHARGE	609,37
2024-02-08	_	S25478	Transphere	12258	LES IMPRESSIONS RL INC.	723,54
2024-02-08	_	S25479	Transphere	12266	DANIEL TÉTREAU, CPA INC.	3 401,82
2024-02-08	_	S25480	Transphere	12316	REMORQUAGE DAVE TOWING - 7795211 CANADA INC.**	13 048,61
2024-02-08	_	S25481	Transphere	12406	JMB	24 738,87
2024-02-08	_	S25482	Transphere	12417	CINTAS CANADA LIMITEE	495,49
2024-02-08	_	S25483	Transphere	12519	DÉVELOTECH INC.	8 022,81
2024-02-08	_	S25484	Transphere	12543	LES CLOTURES ARBOIT INC.**	88,80
2024-02-08	_	S25485	Transphere	12575	BBH GROUPE INC.	703,63
2024-02-08	_	S25486	Transphere	12746	SERVICES ROUTIERS TITANS (9374-3755 QUEBEC INC.)	6 670,80
2024-02-08	_	S25487	Transphere	12833	AVENUE STRATEGIC COMMUNICATIONS INC.	1 746,19
2024-02-08	_	S25488	Transphere	12878	FORUM OUVERT HS	747,34
2024-02-08	_	S25489	Transphere	12923	ASTUS	929,00



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2024-02-08	_	S25490	Transphere	12940	DHC	2 615,28
2024-02-08	_	S25491	Transphere	12996	DERICHEBOURG CANADA ENVIRONMENT INC.	96 960,24
2024-02-08	_	S25492	Transphere	13006	CUBEX LIMITED**	3 552,07
2024-02-08	_	S25493	Transphere	13077	TC MEDIA LIVRES INC.	519,27
2024-02-08	_	S25494	Transphere	13155	ELECTRIMAT	790,62
2024-02-08	_	S25495	Transphere	13384	SOLUTIONS NOTARIUS	18,68
2024-02-08	_	S25496	Transphere	13406	GROUPE MP PLUS FORMATION	1 837,60
2024-02-08	_	S25497	Transphere	13441	PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	26 177,27
2024-02-08	_	S25498	Transphere	13470	GROUPE INTERVIA INC.	33 455,43
2024-02-08	_	S25499	Transphere	13493	ALLIED UNIVERSAL TECHNOLOGY SERVICES	3 597,57
2024-02-08	_	S25500	Transphere	13623	CLIMATISATION MORRISON INC.	656,97
2024-02-08	_	S25501	Transphere	13645	ENSEIGNES DUMAS	6 705,34
2024-02-08	_	S25502	Transphere	13713	LIBRAIRIE LE PORT DE TETE	667,82
2024-02-08	_	S25503	Transphere	13831	RGTECHNILAB REFRIGERANT	770,33
2024-02-08	_	S25504	Transphere	13916	ST-DENIS THOMPSON INC	35 654,03
2024-02-22	_	S25505	Transphere	10007	GUARD-X INC	889,47
2024-02-22	_	S25506	Transphere	10049	LIVRES BABAR INC.	155,24
2024-02-22	_	S25507	Transphere	10057	BELANGER SAUVE AVOCATS	4 945,36
2024-02-22	_	S25508	Transphere	10071	ROBERT BOILEAU INC	8 816,28
2024-02-22	_	S25509	Transphere	10085	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC	1 227,40
2024-02-22	_	S25510	Transphere	10089	C.V.S. MIDWEST TAPE LLC	632,19
2024-02-22	_	S25511	Transphere	10102	SYNDICAT DES COLS BLEUS	36 938,87
2024-02-22	_	S25512	Transphere	10103	EBSCO CANADA LTEE	68,51
2024-02-22	_	S25513	Transphere	10122	CHAUSSURES BELMONT INC.	324,12
2024-02-22	_	S25514	Transphere	10124	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE**	1 316,48
2024-02-22	_	S25515	Transphere	10141	CONSTRUCTION DJL INC	1 342,36
2024-02-22	_	S25516	Transphere	10154	R. CORTECANS & FILS INC	1 454,44
2024-02-22	_	S25517	Transphere	10157	CREUSAGE RL	1 310,72



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2024-02-22	_	S25518	Transphere	10212	ENVIROMET INTERNATIONAL INC.	1 034,78
2024-02-22	_	S25519	Transphere	10235	FSMA	20 672,92
2024-02-22	_	S25520	Transphere	10236	FORD ELECTRIC SUPPLY LTD**	1 262,10
2024-02-22	_	S25521	Transphere	10244	LOCATION D'OUTIL GAMMA**	76,82
2024-02-22	_	S25522	Transphere	10253	Wajax (Generatrice Drummond)	960,85
2024-02-22	_	S25523	Transphere	10259	MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC	985,86
2024-02-22	_	S25524	Transphere	10336	NADEAU BLONDIN LORTIE ARCHITECTES INC.	16 743,52
2024-02-22	_	S25525	Transphere	10358	LIBRAIRIE MONET INC.	342,60
2024-02-22	_	S25526	Transphere	10360	LIBRAIRIE PARAGRAPHE	2 402,10
2024-02-22	_	S25527	Transphere	10361	LIBRAIRIE CLIO	340,05
2024-02-22	_	S25528	Transphere	10362	LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	39,80
2024-02-22	_	S25529	Transphere	10376	LUMEN	47 092,03
2024-02-22	_	S25530	Transphere	10386	PARCOMETRES MACKAY LTEE	11 213,23
2024-02-22	_	S25531	Transphere	10393	LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	8 269,96
2024-02-22	_	S25532	Transphere	10422	CIMCO REFRIGERATION	2 000,57
2024-02-22	_	S25533	Transphere	10425	CONSTRUCTION MORIVAL LTEE*	86 845,17
2024-02-22	_	S25534	Transphere	10433	NELCO INC.**	646,59
2024-02-22	_	S25535	Transphere	10436	DPOC QUADIENT CANADA LTD.	5 172,81
2024-02-22	_	S25536	Transphere	10455	PTS ELECTRIQUE LTEE	1 974,87
2024-02-22	_	S25537	Transphere	10470	GEM-CAR/ V2V TECHNOLOGIES INC.	3 093,98
2024-02-22	_	S25538	Transphere	10471	ITI (PROCONTACT INFORMATIQUE)	11 796,77
2024-02-22	_	S25539	Transphere	10508	QUINCAILLERIE NOTRE-DAME DE ST-HENRI INC.	148,26
2024-02-22	_	S25540	Transphere	10515	J.CARRIER INDUSTRIEL SUPPLY	2 736,67
2024-02-22	_	S25541	Transphere	10531	REMORQUAGE BURSTALL CONRAD	763,83
2024-02-22	_	S25542	Transphere	10536	CHEVROLET BUICK GMC DE LASALLE	245,39
2024-02-22	_	S25543	Transphere	10544	ACKLANDS-GRAINGER INC	1 539,93
2024-02-22	_	S25544	Transphere	10545	SERVICORP	5 163,02
2024-02-22	_	S25545	Transphere	10548	SECURITE LANDRY	790,10



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2024-02-22	_	S25546	Transphere	10556	COMPASS MINERALS CANADA	49 507,68
2024-02-22	_	S25547	Transphere	10560	SHERBROOKE-VALOIS INC.	1 900,83
2024-02-22	_	S25548	Transphere	10572	SOQUIJ	34,49
2024-02-22	_	S25549	Transphere	10586	EQUIPEMENT STINSON (QUEBEC) INC.	842,84
2024-02-22	_	S25550	Transphere	10596	TENAQUIP LTEE	357,13
2024-02-22	_	S25551	Transphere	10601	UAP INC.	2 352,93
2024-02-22	_	S25552	Transphere	10603	9358-5032 QUEBEC INC. (MOUTON NOIR)	395,51
2024-02-22	_	S25553	Transphere	10631	WESTERN VALET SERVICE	248,34
2024-02-22	_	S25554	Transphere	10641	XEROX CANADA LTEE	3 119,83
2024-02-22	_	S25555	Transphere	10694	GRAY FOURNISSEURS ELECTRIQUES	2 155,34
2024-02-22	_	S25556	Transphere	10698	EMRN (EQUIPEMENT MEDICAL RIVE NORD)	90,33
2024-02-22	_	S25557	Transphere	10699	PG SOLUTIONS	1 061,22
2024-02-22	_	S25558	Transphere	10707	FQHG REGION LAC ST-LOUIS INC.	683,71
2024-02-22	_	S25559	Transphere	10731	SAFETY FIRST	129,06
2024-02-22	_	S25560	Transphere	10764	NORMANDIN BEAUDRY	29 582,61
2024-02-22	_	S25561	Transphere	10826	GARDA / SOCIETE EN COMMANDITE TRANSPORT DES VALEURS	827,72
2024-02-22	_	S25562	Transphere	10933	BIBLIOPRESTO.CA	2 782,93
2024-02-22	_	S25563	Transphere	11003	INDUSTRIES GENO INC. (LES)**	499,55
2024-02-22	_	S25564	Transphere	11020	MPAEVUM MULTIMEDIA INC.	293,19
2024-02-22	_	S25565	Transphere	11022	MARCHE FLORAL INTER-PROVINCIAL	818,41
2024-02-22	_	S25566	Transphere	11026	MICROMATT CANADA LTEE	287,44
2024-02-22	_	S25567	Transphere	11104	MACONNERIE RAINVILLE ET FRERES INC	121 315,87
2024-02-22	_	S25568	Transphere	11140	QUEBEC LINGE SERVICE D'UNIFORMES	261,11
2024-02-22	_	S25569	Transphere	11168	LES ENTREPRISES VENTEC INC.*	67 202,89
2024-02-22	_	S25570	Transphere	11183	BIBLIO RPL LTEE	3 682,88
2024-02-22	_	S25571	Transphere	11237	KONE INC	124,17
2024-02-22	_	S25572	Transphere	11244	ANDRE FILION & ASSOCIES INC.	3 150,32
2024-02-22	_	S25573	Transphere	11262	INDUSTRIE DE METALLISATION H & A LTEE	137,97



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt
2024-02-22	_	S25574	Transphere	11278	MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN LTÉE	1 810,86
2024-02-22	_	S25575	Transphere	11369	PETRO HITECH CONSTRUCTION (DIVISION DE ERCD INDUSTRIES INC.)	2 217,52
2024-02-22	_	S25576	Transphere	11408	LES AVOCATS LE CORRE & ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L	33 177,02
2024-02-22	_	S25577	Transphere	11512	LUSSIER DALE PARIZEAU	30 246,20
2024-02-22	_	S25578	Transphere	11534	LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1 172,75
2024-02-22	_	S25579	Transphere	11570	GROUPE SANI MARC	1 500,54
2024-02-22	_	S25580	Transphere	11592	HAMSTER	365,86
2024-02-22	_	S25581	Transphere	11806	AXIA SERVICES	71 223,93
2024-02-22	_	S25582	Transphere	11813	ABELL PEST CONTROL INC.	871,89
2024-02-22	_	S25583	Transphere	11837	IMK IRVING MITCHELL KALICHMAN	29 101,71
2024-02-22	_	S25584	Transphere	11841	CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	2 608,40
2024-02-22	_	S25585	Transphere	12244	CTM CENTRE TÉLÉPHONIQUE MOBILE	126,94
2024-02-22	_	S25586	Transphere	12258	LES IMPRESSIONS RL INC.	505,89
2024-02-22	_	S25587		12345	MAZOUT G. BELANGER INC.	13 105,63
2024-02-22	_	S25588	Transphere	12417	CINTAS CANADA LIMITEE	489,04
2024-02-22	_	S25589	Transphere	12422	VERIFICATIONS MONDIALES MINTZ	413,91
2024-02-22	_	S25590	Transphere	12514	BERGER-LEVRAULT CANADA LTÉE	560,51
2024-02-22	_	S25591	Transphere	12543	LES CLOTURES ARBOIT INC.**	325,01
2024-02-22	_	S25592	Transphere	12606	ÉCHAFFAUDS PLUS**	214,27
2024-02-22	_	S25593	Transphere	12608	TOROMONT LTEE	2 347,88
2024-02-22	_	S25594	Transphere	12638	ROCHELLE POMERANCE	459,90
2024-02-22	_	S25595	Transphere	12670	HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL INC.	3 564,23
2024-02-22	_	S25596	Transphere	12694	PORTES DE GARAGE LAFLEUR	1 732,44
2024-02-22	_	S25597	Transphere	12870	LES PRODUITS TURF CARE CANADA LIMITEE	117,82
2024-02-22	_	S25598	Transphere	12923	ASTUS	1 077,32
2024-02-22	_	S25599	Transphere	12933	MONTMORENCY FORD 1997 INC.	1 879,91
2024-02-22	_	S25600	Transphere	12963	SERVICES RICOVA INC	31 459,30
2024-02-22	_	S25601	Transphere	13046	BENEVA (PAR LA CAPITALE)	105 192,32



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Transit	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. pmt	
2024-02-22	_	S25602	Transphere	13155	ELECTRIMAT	571,93	
2024-02-22	_	S25603	Transphere	13176	SGTS ARPENTEURS-GEOMETRES INC.	22 635,70	
2024-02-22	_	S25604	Transphere	13232	SPECTRALITE / SIGNOPLUS 9030-5814 QUEBEC INC	162,18	
2024-02-22	_	S25605	Transphere	13312	VITRERIE A&A VITRES ET MIROIRS INC	833,57	
2024-02-22	_	S25606	Transphere	13324	SNO INNOVATION	52 428,60	
2024-02-22	_	S25607	Transphere	13410	CARETEK INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS	2 471,22	
2024-02-22	_	S25608	Transphere	13441	PRODUITS SUNCOR ENERGIE, S.E.N.C. - PETRO-CANADA	17 768,58	
2024-02-22	_	S25609	Transphere	13455	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L.	1 285,99	
2024-02-22	_	S25610	Transphere	13579	LES ENTREPRISES PEP 2000 INC	227 562,07	
2024-02-22	_	S25611	Transphere	13605	VARS CORPORATION	99 093,44	
2024-02-22	_	S25612	Transphere	13623	CLIMATISATION MORRISON INC.	615,90	
2024-02-22	_	S25613	Transphere	13631	FQM SERVICES COOPERATIVE DE SOLIDARITE	141 396,26	
2024-02-22	_	S25614	Transphere	13658	FMX SOLUTIONS INC.	14 228,16	
2024-02-22	_	S25615	Transphere	13713	LIBRAIRIE LE PORT DE TETE	2 093,04	
2024-02-22	_	S25616	Transphere	13733	WEBTV LA COOP	2 644,43	
2024-02-22	_	S25617	Transphere	13831	RGTECHNILAB REFRIGERANT	672,06	
2024-02-22	_	S25618	Transphere	13913	KOPEL	2 317,29	
Transits générés					213	Total :	2 488 130,29

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2024-02-07	A	2101	Transphere	10824	VILLE DE MONTREAL	628 049,73
2024-02-07	A	2102	Transphere	10824	VILLE DE MONTREAL	63 466,20
2024-02-07	A	2103	Transphere	10824	VILLE DE MONTREAL	29 320,85
2024-02-28	A	2104	Transphere	10824	VILLE DE MONTREAL	600 935,67
2024-02-28	A	2105	Transphere	10824	VILLE DE MONTREAL	34 233 609,00
2024-02-09	A	2107		10677	MINISTRE DES FINANCES	254 287,74
2024-02-09	A	2108		10677	MINISTRE DES FINANCES	274,96
2024-02-09	A	2109		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	85 485,79



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2024-02-09	A	2110		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	13 626,57
2024-02-29	A	2111		10252	GENERAL PENSION FUND	105 300,00
2024-02-29	A	2112		10252	GENERAL PENSION FUND	351 110,00
2024-02-07	A	2113		10261	RETRAITE QUEBEC	6 758,00
2024-02-13	A	2114		10261	RETRAITE QUEBEC	4 715,90
2024-02-02	A	2115		10677	MINISTRE DES FINANCES	71 717,70
2024-02-02	A	2116		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	13 755,32
2024-02-02	A	2117		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	13 835,93
2024-02-22	A	2118		10289	HYDRO-QUEBEC	3 053 386,41
2024-02-16	A	2119		10677	MINISTRE DES FINANCES	141 942,82
2024-02-16	A	2120		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	24 864,55
2024-02-16	A	2121		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	15 223,44
2024-02-23	A	2124		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	87 285,38
2024-02-23	A	2125		12007	RECEIVER GENERAL OF CANADA	8 936,51
2024-02-23	A	2126		10677	MINISTRE DES FINANCES	274,96
2024-02-23	A	2127		10677	MINISTRE DES FINANCES	248 717,45
2024-02-08	A	284076		DIVERS	ALEXANDRA PANO	150,00
2024-02-08	A	284077		DIVERS	ANTONIO LOFFREDA	55,00
2024-02-08	A	284078		DIVERS	ENTRETIEN MCGILL INC	1 323,94
2024-02-08	A	284079		DIVERS	ÉRIC HUOT	55,00
2024-02-08	A	284080		DIVERS	ETERNA GROUPE FINANCIER / DETTE PRIVÉ	159 057,41
2024-02-08	A	284081		DIVERS	ETERNA GROUPE FINANCIER/ DETTE PRIVÉ	19 798,73
2024-02-08	A	284082		DIVERS	GEORGE NICHOLAS KAMPOURIS	4 202,10
2024-02-08	A	284083		DIVERS	MS. SKYLER GREEN	241,00
2024-02-08	A	284084		DIVERS	R.C.M.P	120,64
2024-02-08	A	284085		DIVERS	SYLVIA SHEPPARD	15,76
2024-02-08	A	284086		DIVERS	SYNDICAT 1250 GREENE AVENUE	786,17
2024-02-08	A	284087		10058	BELL CANADA	2 036,22



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2024-02-08	A	284088		10061	BELL CANADA	2 752,14
2024-02-08	A	284089		10107	THOMSON REUTERS CANADA	250,95
2024-02-08	A	284090		10237	OCLC INC.	177,98
2024-02-08	A	284091		10406	ANDREW MERRY	1 008,00
2024-02-08	A	284092		10410	MINISTRE DES FINANCES	27 913,86
2024-02-08	A	284093		10502	PROQUEST LLC	6 898,71
2024-02-08	A	284094		10506	PUROLATOR INC.	167,09
2024-02-08	A	284095		10516	SAAQ	5 810,74
2024-02-08	A	284096		10683	VIDEOTRON LIMITEE	75,77
2024-02-08	A	284097		10823	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	43,05
2024-02-08	A	284099		11085	YMCA DU QUEBEC	30 710,00
2024-02-08	A	284100		11581	PGVMEDIA	2 727,21
2024-02-08	A	284101		12711	GCQ CANADA	199,23
2024-02-08	A	284102		12912	HYDRO-QUEBEC REVENUS AUTRES	676,34
2024-02-08	A	284103		13539	MIKE TASSONE	77,00
2024-02-08	A	284104		13676	CONSTRUCTION CAMVI INC	17 047,91
2024-02-08	A	284105		13687	THERRIEN COUTURE JOLICOEUR	206,96
2024-02-08	A	284106		13697	DOCUMENS TRADUCTION INC	1 085,54
2024-02-08	A	284107		13700	MATTHEW ARONSON	2 947,14
2024-02-08	A	284108		13701	ELISABETH ROUX	2 373,89
2024-02-08	A	284109		13707	DISTRIBUTION T. NASARI	47,50
2024-02-08	A	284110		13794	NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA	3 680,35
2024-02-08	A	284111		13804	PROMOTIONAL SOURCE	4 958,30
2024-02-08	A	284112		13805	ROBERT HALF	16 452,94
2024-02-08	A	284113		13807	SYLVAIN GUIMOND INC	5 864,87
2024-02-08	A	284114		13808	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLE DES TISSERANDS	5 509,60
2024-02-08	A	284115		13811	L'AUTRE ATELIER - LABORATOIRE DE MOBILIER	914,05
2024-02-08	A	284116		13812	ALLAN PROBETS - SERVICE DE PIANO	120,00



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2024-02-08	A	284117		13920	FONDS DE LA CYBERSECURITE ET DU NUMERIQUE	803,15
2024-02-08	A	284118		13999	EUROGRAPHICS INC	1 125,00
2024-02-14	A	284119		10602	TRANSVRAC MONTREAL LAVAL INC.	20 000,00
2024-02-22	A	284120		DIVERS	ETIENNE TRUDEAU RIVEST	78,00
2024-02-22	A	284121		DIVERS	EVELYNE INC	154,72
2024-02-22	A	284122		DIVERS	FREDERIC MANTHA	125,00
2024-02-22	A	284123		DIVERS	GRACE COUREY	131,00
2024-02-22	A	284124		DIVERS	ILARIO MODAFFERI	4 139,10
2024-02-22	A	284126		DIVERS	KARL SCHWARZ	125,00
2024-02-22	A	284127		DIVERS	LINA BALDUN	174,67
2024-02-22	A	284128		DIVERS	MARC VARADI	13 011,12
2024-02-22	A	284129		DIVERS	MITA INVESTMENTS	477,29
2024-02-22	A	284130		DIVERS	RICHARD ROSE	6 669,43
2024-02-22	A	284131		DIVERS	YOOHEE LEE	215,00
2024-02-22	A	284132		DIVERS	9387-6852 QUÉBEC INC	37 485,00
2024-02-22	A	284133		10058	BELL CANADA	2 041,97
2024-02-22	A	284134		10060	BELL	236,92
2024-02-22	A	284135		10061	BELL CANADA	516,07
2024-02-22	A	284136		10062	BELL MOBILITY	1 984,15
2024-02-22	A	284137		10076	BRODART	2 727,90
2024-02-22	A	284138		10233	FOLIERA	1 276,40
2024-02-22	A	284139		10543	SAFETY-KLEEN CANADA INC.	407,13
2024-02-22	A	284140		10547	SYSTÈMES CANADIENS KRONOS INC.	24 253,13
2024-02-22	A	284141		10579	NAPA - CMAX - TRACTION (Divisions d'UAP Inc.)**	229,58
2024-02-22	A	284142		10637	NAT RAIDER PRODUCTIONS INC.	11 612,48
2024-02-22	A	284143		10683	VIDEOTRON LIMITEE	75,77
2024-02-22	A	284144		10928	RADIATEURS BERNARD INC.	6 391,38
2024-02-22	A	284145		10974	ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	5 068,10



REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2024-02-01 Au: 2024-02-29
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2024-02-22	A	284146		12372	GROUPE ODOTRACK CANADA	833,40
2024-02-22	A	284147		12407	ROBERT COALLIER	1 006,03
2024-02-22	A	284148		12588	NISSAN GABRIEL JEAN-TALON	667,00
2024-02-22	A	284149		12999	L'ETENDARD INC. DRAPEAUX ET BANNIERES	10 163,10
2024-02-22	A	284150		13304	TELUS	1 095,93
2024-02-22	A	284151		13576	ROCHESTER MIDLAND CANADA CORPORATION	798,42
2024-02-22	A	284152		13586	RM ELECTRO DIESEL	525,98
2024-02-22	A	284153		13618	AIGUISAGE M.R.	850,84
2024-02-22	A	284154		13639	CHALET DU RUISSEAU	2 624,47
2024-02-22	A	284155		13654	LES SYSTEMES ACCI INC	11 978,40
2024-02-22	A	284156		13672	KATHLEEN TOBIN	400,00
2024-02-22	A	284157		13707	DISTRIBUTION T. NASARI	47,50
2024-02-22	A	284158		13735	ONDINE GURALNICK	150,00
2024-02-22	A	284159		13747	LINE-X MONTRÉAL	1 718,88
2024-02-22	A	284160		13771	EXPERT AU TRAVAIL	517,33
2024-02-22	A	284161	Transphere	13775	TEKO INC	15 418,15
2024-02-22	A	284162		13801	PRO-JET A&A DIVISION CONTENEURS INC	258,69
2024-02-22	A	284163		13805	ROBERT HALF	10 428,24
2024-02-22	A	284164		13810	CUSTOM PLUSH INNOVATIONS	6 725,25
2024-02-22	A	284165		13845	STAPLES PROFESSIONNEL INC.	1 584,30
2024-02-22	A	284166		14001	SHERRY LEE DICKSON	625,00
2024-02-22	A	284167		14004	CHRISTINE CARDINAL	1 050,00
2024-02-22	A	284168		14006	ATELIER DE REPARATION MARTIN SWISS	163,84
2024-02-27	A	284169		DIVERS	NOEMIE BASTIEN	275,40
Chèques générés				116		Total : 40 596 860,58
Paiements générés				329		Total : 43 084 990,87

VILLE DE WESTMOUNT
LISTE DES APPROBATIONS
MOIS DE FÉVRIER 2024

No command	Nom produit	Nom fournisseur	Mnt. commande	En remplacement de	Aprobateur	Date commande
BC029883	SERVICES PROFESSIONNELS	INFRASTRUCTEL INC.	2 414.47 \$	ALI-REZA SEDIGHIAN	ALI-REZA SEDIGHIAN	2024-02-26
BC029900	INSPECTION DE PUIITS D'ACCÈS	INFRAVOUGE KELVIN	4 902.53 \$	ALI-REZA SEDIGHIAN	ALI-REZA SEDIGHIAN	2024-02-27
BC029917	ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	ORDRE DES INGENIEURS DU QC	614.68 \$	ALI-REZA SEDIGHIAN	ALI-REZA SEDIGHIAN	2024-02-28
			7 931.68 \$		Total ALI-REZA SEDIGHIAN	
BC029504	BOTTES DE SECURITE TERRA - GRANDEUR 8	SECURITE LANDRY	1 542.40 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2024-01-09
BC029504	BOTTE DE SECURITE POUR FEMME TAILLE 8	SECURITE LANDRY	1 542.40 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2024-01-09
BC029504	WINTER TUQUE STYLE GILDAN: NAVY BLEU	SECURITE LANDRY	1 542.40 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2024-01-09
BC029504	BOTTE DE SECURITE POUR FEMME TAILLE 6	SECURITE LANDRY	1 542.40 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2024-01-09
BC029504	BOTTE DE SECURITE POUR FEMME TAILLE 9	SECURITE LANDRY	1 542.40 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2024-01-09
BC029504	BOTTES EN CAOUCHEAUX AVEC CAP D'ACIER GRANDEUR 12	SECURITE LANDRY	1 542.40 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2024-01-09
BC029801	ENSEIGNE DE SIGNALISATION PARKING 2 HRES 9H-18H SAUF PERIODE D'ENTRETIEN.	SPECTRALITE / SIGNOPLUS 9030-5814 QUEBEC INC	287.08 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2024-02-14
BC029801	ENSEIGNE DE SIGNALISATION NO PARKING 18H-9H SAUF LES DETENTEURS DE PERMIS.	SPECTRALITE / SIGNOPLUS 9030-5814 QUEBEC INC	287.08 \$	ANDREA ESPINOSA PUENTES	ANDREA ESPINOSA PUENTES	2024-02-14
			9 828.56 \$		Total ANDREA ESPINOSA PUENTES	
BC029433	ARCHIVES	MICROMATT CANADA LTEE	287.44 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2023-12-18
BC029526	PUBLICATIONS	L'ETENDARD INC. DRAPEAUX ET BANNIERES	10 163.10 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-01-11
BC029526	COURRIER/TRANSPORTEUR	L'ETENDARD INC. DRAPEAUX ET BANNIERES	10 163.10 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-01-11
BC029730	FRAIS D'ANIMATION	KATHLEEN TOBIN	400.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-06
BC029731	FRAIS D'ANIMATION	ONDINE GURALNICK	150.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-06
BC029732	ÉVÈNEMENT - ARTISTES	NAT RAIDER PRODUCTIONS INC.	11 612.48 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-06
BC029734	ÉTIQUETTE	NATIO RPL LTEE	2 359.29 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-06
BC029738	AMEUBLEMENT	OBURO	615.12 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-06
BC029738	DDS - LIVRAISON - (CB)	OBURO	615.12 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-06
BC029756	FRAIS D'ANIMATION	SHERRY LEE DICKSON	625.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-09
BC029795	FRAIS D'ANIMATION	CHRISTINE CARDINAL	1 050.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-14
BC029811	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	BRODART	2 727.90 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-15
BC029812	FRAIS D'ADHÉSION	BIBLIOPRESTO CA	2 702.93 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-15
BC029861	FRAIS D'ANIMATION	BARBARA DUCHESNE	900.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-21
BC029885	AMEUBLEMENT	CARR MCLEAN	1 924.68 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-23
BC029896	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	FINDAWAY WORLD LLC	4 675.44 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-27
BC029897	FRAIS DE LECTURE	MONTREAL FLUENCY CENTRE	300.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-27
BC029898	FRAIS D'ANIMATION	ROCHELLE POMERANCE	459.90 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-27
BC029899	FRAIS D'ADHÉSION	COPIBEC	344.93 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-27
BC029906	CONSULTANTS	PALOMA ATELIER DE BRANDING & DESIGN	632.36 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-28
BC029908	FRAIS DE LECTURE	RUSSELL FRALICH	250.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-28
BC029910	FRAIS DE LECTURE	ANN LAMBERT	250.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-28
BC029918	FRAIS D'ANIMATION	BRITTANY WILLIAMS	150.00 \$	ANNE-MARIE LACOMBE	ANNE-MARIE LACOMBE	2024-02-28
			53 438.79 \$		Total ANNE-MARIE LACOMBE	
BC029703	SERVICES JURIDIQUES	IMK IRVING MITCHELL KALICHMAN	34 850.44 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-02
BC029704	SERVICES JURIDIQUES	BELANGER SAUVE AVOCATS	23 342.23 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-02
BC029705	SERVICES JURIDIQUES	DHC	2 616.43 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-02
BC029708	TRADUCTION	DOCUMENS TRADUCTION INC	1 085.54 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-02
BC029709	SERVICES JURIDIQUES	NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA	3 680.35 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-02
BC029710	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	THOMSON REUTEURS CANADA	250.95 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-02
BC029722	COURRIER/TRANSPORTEUR	MONTREAL STENCIL INC.	587.34 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-05
BC029722	ETAMPES & ENCRE	MONTREAL STENCIL INC.	587.34 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-05
BC029758	SERVICES JURIDIQUES	SOOUJ	34.49 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-09
BC029760	ARCHIVES	MICROMATT CANADA LTEE	11 241.33 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-09
BC029775	ARCHIVES	DOCU-DEPOT	2 299.50 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-09
BC029844	SERVICES JURIDIQUES	DHC	700.89 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-21
BC029884	SERVICES JURIDIQUES	NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA	2 801.37 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-23
BC029902	PUBLICATIONS	SHERBROOKE-VALOIS INC.	195.62 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-27
BC029819	SERVICES JURIDIQUES	VILLE DE COTE SAINT-LUC	4 261.17 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-28
BC029924	IMPRESSION ETIQUETTES. CARTE D'AFFAIRES	HAMSTER	408.17 \$	ANTHONY CHIASSON	ANTHONY CHIASSON	2024-02-28
			88 943.16 \$		Total ANTHONY CHIASSON	
BC029735	TRANSFORMATEURS	CFM SERVICES INC.	2 299.50 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2024-02-06
BC029765	FUSIBLES	GRAY FOURNISSEURS ELECTRIQUES	76.14 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2024-02-09
BC029809	OUTILS ELECTRIQUES (PERCEUSE, SCIE ETC.)	J.CARRIER	1 306.73 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2024-02-15
BC029809	OUTILS A MAIN	J.CARRIER	1 306.73 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2024-02-15
BC029813	CONNECTEUR	PTS ELECTRIQUE LTEE	269.33 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2024-02-15
BC029894	OUTILS ET ÉQUIPEMENTS	LUMEN	1 773.35 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2024-02-27
BC029895	FILS ELECTRIQUES	LUMEN	541.40 \$	CHADI NASSER	CHADI NASSER	2024-02-27
			7 573.18 \$		Total CHADI NASSER	
BC029883	FOURNITURES DE BUREAU	QUADIANT (ANCIENNEMENT NEOPOST)	300.03 \$	CHANTAL LEROUX	CHANTAL LEROUX	2024-02-23
BC029883	COURRIER/TRANSPORTEUR	QUADIANT (ANCIENNEMENT NEOPOST)	300.03 \$	CHANTAL LEROUX	CHANTAL LEROUX	2024-02-23
			600.06 \$		Total CHANTAL LEROUX	
BC029742	COURRIER/TRANSPORTEUR	KOPEL	2 317.29 \$	CLAUDE LADOUCEUR	CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-07
BC029778	COURRIER/TRANSPORTEUR	POSTES CANADA	7 448.81 \$	CLAUDE LADOUCEUR	CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-09
BC029779	DDS - LIVRAISON - (CB)	QUADIANT (ANCIENNEMENT NEOPOST)	4 599.00 \$	CLAUDE LADOUCEUR	CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-09
BC029022	REPARATION ET ENTRETIEN	TEKO INC	371 417.42 \$	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	2023-10-23
BC029697	QUOTE-PART	VILLE DE MONTREAL	69 669 089.34 \$	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-01
BC029733	FRAIS D'ADHÉSION	YMCA DU QUEBEC	61 420.00 \$	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-06
BC029761	SERVICES INFORMATIQUES	ICO TECHNOLOGIES	79 914.53 \$	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-09
BC029762	COMPTEURS RESIDENTIELS BASE S	LES CONTROLES GF TEC INC.	211 842.19 \$	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-09
BC029764	SERVICE TRAVAUX PUBLICS	WM QUEBEC INC	547 176.61 \$	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-09
BC029773	LOCATION	WILLSCOT	679 732.20 \$	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-09
BC029776	SERVICES INFORMATIQUES	FQM SERVICES COOPERATIVE DE SOLIDARITE	141 396.25 \$	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	CONSEIL CLAUDE LADOUCEUR	2024-02-09
			71 776 353.64 \$		Total CLAUDE LADOUCEUR	
BC029477	SERVICES POUR LES LOISIRS	CHALET DU RUISSEAU	2 624.47 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-01-03
BC029691	TOILETTE	EBI MONTREAL INC.	629.49 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-01-31
BC029691	COURRIER/TRANSPORTEUR	EBI MONTREAL INC.	629.49 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-01-31

VILLE DE WESTMOUNT
LISTE DES APPROBATIONS
MOIS DE FÉVRIER 2024

BC029699	DDS - ASCENSEURS PUBLIC - (SI)	KONE INC	983.29 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-01
BC029713	SERVICES POUR LES LOISIRS	ANDREW MERRY	11 492.90 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-05
BC029714	IMPRESSION GENERALE	PGVMEDIA	2 727.21 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-05
BC029741	SERVICES POUR LES LOISIRS	ROBERT COALLIER	1 006.03 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-07
BC029754	SERVICES POUR LES LOISIRS	AUTOBUS TRANSCO (1988) INC	8 382.38 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-08
BC029777	EQUIPEMENT DE SPORT (BUTS, FILETS, ETC.)	LE GROUPE SPORT INTER PLUS	10 626.20 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-09
BC029789	PRODUITS SANITAIRES	GROUPE SANI MARC	1 504.00 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-13
BC029796	FRAIS D'ADHESION	FQHG REGION LAC ST-LOUIS INC.	683.71 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-14
BC029838	IMPRESSION EN CONTINU, FORMULAIRES	DATA CARTE CONCEPTS INC.	2 176.47 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-20
BC029852	EQUIPEMENT DE SPORT (BUTS, FILETS, ETC.)	CSEP INC.	1 139.11 \$	DAVE LAPOINTE	DAVE LAPOINTE	2024-02-21
BC027467	COMMERCIAL RECYCLING COLLECTION	EBI MONTREAL INC.	57 918.69 \$	JULIE MANDEVILLE	DAVE LAPOINTE	2023-02-17
BC029700	CONSULTANTS	AVENUE STRATEGIC COMMUNICATIONS INC.	5 748.75 \$	JULIE MANDEVILLE	DAVE LAPOINTE	2024-02-01
BC029703	SERVICES JURIDIQUES	IMK IRVING MITCHELL KALICHMAN	34 850.44 \$	JULIE MANDEVILLE	DAVE LAPOINTE	2024-02-02
BC029707	SANTE & SECURITE	EMRN (EQUIPEMENT MEDICAL RIVE NORD)	90.34 \$	JULIE MANDEVILLE	DAVE LAPOINTE	2024-02-02
			143 212.97 \$	Total DAVE LAPOINTE		
BC028936	ENTRETIEN DES PARCS ET ESPACES VERTS	LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	4 437.01 \$	DOMINIQUE LANDRY	DOMINIQUE LANDRY	2023-10-11
BC029797	BORNES FONTAINES ET ACCESSOIRES	PARCOMETRES MACKAY LTEE	2 207.52 \$	DOMINIQUE LANDRY	DOMINIQUE LANDRY	2024-02-14
			6 644.53 \$	Total DOMINIQUE LANDRY		
BC029736	OUTILS ET EQUIPEMENTS	LUMEN	2 884.12 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2024-02-06
BC029737	OUTILS ET EQUIPEMENTS	J.CARRIER	6 146.95 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2024-02-06
BC029782	OUTILS ET EQUIPEMENTS	LUMEN	1 125.31 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2024-02-12
BC029806	OUTILS ET EQUIPEMENTS	J.CARRIER	1 569.42 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2024-02-14
BC029823	OUTILS ET EQUIPEMENTS	OUTILS PIERRE BERGER INC.	6 898.50 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2024-02-16
BC029882	OUTILS ET EQUIPEMENTS	J.CARRIER	526.16 \$	ELIE SOUSSAN	ELIE SOUSSAN	2024-02-23
			19 150.46 \$	Total ELIE SOUSSAN		
BC029829	AMEUBLEMENT	GROUPE SOMR INC	11 257.20 \$	ELISA GAETANO	ELISA GAETANO	2024-02-19
BC029877	TERRE	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTÉE	17 246.25 \$	ROBERT TALARICO	ELISA GAETANO	2024-02-23
BC029878	SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX PUBLICS	TRAME-VERTE	24 805.96 \$	ROBERT TALARICO	ELISA GAETANO	2024-02-23
			53 309.31 \$	Total ELISA GAETANO		
BC029712	SERVICES INFORMATIQUE	SYSTEMES CANADIENS KRONOS INC.	656.46 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-05
BC029718	SERVICES INFORMATIQUE	GROUPE ODOTRACK CANADA	833.40 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-05
BC029719	SERVICES INFORMATIQUE	PURULATOR INC.	574.88 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-05
BC029720	SERVICES INFORMATIQUE	TELUUS	9 198.00 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-05
BC029723	SERVICES INFORMATIQUE	LES SYSTEMES ACCI INC	9 407.25 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-05
BC029724	SERVICES INFORMATIQUE	GEM-CAR/ V2V TECHNOLOGIES INC.	3 093.98 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-05
BC029725	SERVICES INFORMATIQUE	UPLAND SOFTWARE INC. (OBJECTIF LUNE INC.)	3 964.92 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-05
BC029726	SERVICES INFORMATIQUE	FUJITSU CONSEIL CANADA INC.	3 684.71 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-05
BC029780	SERVICES INFORMATIQUE	LE GROUPE TEKINSON INC.	557.62 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-12
BC029781	SERVICES INFORMATIQUE	BERGER-LEVRULT CANADA LTÉE	560.51 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-12
BC029784	SERVICES INFORMATIQUE	SOLUTIONS CONSORTTECH INC.	6 898.50 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-12
BC029818	SERVICES INFORMATIQUE	FUJITSU CONSEIL CANADA INC.	5 518.80 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-15
BC029819	SERVICES INFORMATIQUE	SOLIDCAD	2 184.53 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-15
BC029853	SERVICES INFORMATIQUE	ALLIED UNIVERSAL TECHNOLOGY SERVICES	816.32 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-21
BC029854	SERVICES INFORMATIQUE	ESRI CANADA LIMITED	8 393.17 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-21
BC029855	SERVICES INFORMATIQUE	LES SYSTEMES ACCI INC	1 582.06 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-21
BC029856	SERVICES INFORMATIQUE	FONDS DE LA CYBERSECURITE ET DU NUMERIQUE	6 898.50 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-21
BC029858	SERVICES INFORMATIQUE	FMX SOLUTIONS INC.	4 139.10 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-21
BC029859	SERVICES INFORMATIQUE	PAGENET DU CANADA INC.	114.34 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-21
BC029863	SERVICES INFORMATIQUE	CARETEK INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS	13 447.24 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-22
BC029863	COURRIER/TRANSPORTEUR	CARETEK INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS	13 447.24 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-22
BC029868	SERVICES INFORMATIQUE	DISTRIBUTION T. NASARI	500.00 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-23
BC029870	SERVICES INFORMATIQUE	OIPC	2 203.93 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-23
BC029871	SERVICES INFORMATIQUE	SOFTCHOICE LP	1 425.69 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-23
BC029905	SERVICES INFORMATIQUE	TEAMVIEWER GMBH	4 307.64 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-28
BC029921	SERVICES INFORMATIQUE	PFT SOLUTIONS	436.91 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-28
BC029922	SERVICES INFORMATIQUE	ALLIED UNIVERSAL TECHNOLOGY SERVICES	701.35 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-28
BC029923	SERVICES INFORMATIQUE	INTERCONNEXIONS LD	5 748.75 \$	ÉRIC MOREAU	ÉRIC MOREAU	2024-02-28
			111 295.80 \$	Total ÉRIC MOREAU		
BC029881	CONSULTANTS	LES CONSEILLERS BCA CONSULTANTS INC.	10 117.80 \$	FRÉDÉRIC NEAULT	FRÉDÉRIC NEAULT	2024-02-23
BC025689	LICENCES ET LOGICIELS	ITI (PROCONTACT INFORMATIQUE)	10 117.80 \$	Total FRÉDÉRIC NEAULT		
BC027176	CONSULTANTS	FASKEN MARTINEAU DUMOULIN S.E.N.C.R.L.	297 235.70 \$	CONSEIL FREDERIC THIFAUT	CONSEIL FREDERIC THIFAUT	2022-05-17
			62 137.66 \$	CONSEIL FREDERIC THIFAUT	CONSEIL FREDERIC THIFAUT	2023-01-17
			359 373.36 \$	Total FREDERIC THIFAUT		
BC029721	ENVELOPPES	MIREMEDIA	350.07 \$	GREGORY MCBAIN	GREGORY MCBAIN	2024-02-05
BC029748	PIECES ET ACCESSOIRES	PARCOMETRES MACKAY LTEE	448.40 \$	GREGORY MCBAIN	GREGORY MCBAIN	2024-02-08
BC029805	REPARATION ET ENTRETIEN	PARCOMETRES MACKAY LTEE	212.65 \$	GREGORY MCBAIN	GREGORY MCBAIN	2024-02-14
BC029845	COURRIER/TRANSPORTEUR	PURULATOR INC.	35.41 \$	GREGORY MCBAIN	GREGORY MCBAIN	2024-02-21
BC029860	CONTROLE DES ANIMAUX	CONTROLE ANIMALIER VAUDREUIL SOULANGES	9 198.00 \$	GREGORY MCBAIN	GREGORY MCBAIN	2024-02-21
BC029867	MATERIEL, COMPOSANTES, PIECES ET ACCES.	PARCOMETRES MACKAY LTEE	872.81 \$	GREGORY MCBAIN	GREGORY MCBAIN	2024-02-22
			11 117.94 \$	Total GREGORY MCBAIN		
BC029644	SERVICES JURIDIQUES	MARTINE BURELLE (BURELLE AVOCATE)	8 048.25 \$	JULIA LEVITIN	JULIA LEVITIN	2024-01-29
BC029744	CONSULTANTS	ROY GUERTIN & ASSOCIÉS	13 797.00 \$	JULIA LEVITIN	JULIA LEVITIN	2024-02-07
			21 845.25 \$	Total JULIA LEVITIN		
BC027467	COMMERCIAL RECYCLING COLLECTION	EBI MONTREAL INC.	57 918.69 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-02-17
BC028263	SERVICES PROFESSIONNELS - GENIE CIVILE	DEC ENVIRO	40 872.46 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-05-31
BC028989	SABLE POUR TROTTOIR	LES SABLES DE JOLIETTE INC	25 088.93 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2023-10-18
BC029507	ORDINATEURS - PORTABLES (LAPTOP)	CARETEK INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS	15 766.47 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-01-10
BC029507	COURRIER/TRANSPORTEUR	CARETEK INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS	15 766.47 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-01-10
BC029702	PUBLICATIONS	CMG COMMUNICATIONS INC.	12 080.31 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-02
BC029703	SERVICES JURIDIQUES	IMK IRVING MITCHELL KALICHMAN	34 850.44 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-02
BC029704	SERVICES JURIDIQUES	BELANGER SAUVE AVOCATS	23 342.23 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-02

VILLE DE WESTMOUNT
LISTE DES APPROBATIONS
MOIS DE FÉVRIER 2024

BC029792	SERVICES INFORMATIQUE	SYSTÈMES CANADIENS KRONOS INC.	23 596,65 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-13
BC029783	TRAITEUR	9358-5032 QUEBEC INC. (MOUTON NOIR)	9 887,85 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-13
BC029846	TAXI	ATLAS TAXI INC	132,30 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-21
BC029847	FRAIS D'ADHÉSION	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	26 040,16 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-21
BC029848	CONSULTANTS	BELANGER SAUVE AVOCATS	3 449,25 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-21
BC029849	ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC	1 227,40 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-21
BC029857	SERVICES INFORMATIQUE	JAKARTA CARTOGRAPHIE 3D INC.	17 246,25 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-21
BC029862	LIVRES/VOLUMES (TPS SEULEMENT)	OVERDRIVE, INC.	16 500,00 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-21
BC029864	APPEL DE SERVICE	ATLAS PISCINE ET SPA	15 188,21 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-22
BC029869	MATERIEL SPECIALISE - PISCINE	ATLAS PISCINE ET SPA	5 748,76 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-23
BC029872	DDS - CONSULTANTS PROFESSIONNEL - (CB)	LES AVOCATS LE CORRE & ASSOCIÉS S.E.N.C.R.L	24 999,01 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-23
BC029879	SERVICES PROFESSIONNELS - TRAVAUX PUBLICS	BC2 GROUPE CONSEIL INC.	34 026,85 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-23
BC029924	IMPRESSION ETIQUETTES, CARTE D'AFFAIRES	HAMSTER	408,17 \$	JULIE MANDEVILLE	JULIE MANDEVILLE	2024-02-28
			404 136,76 \$	Total JULIE MANDEVILLE		
BC029678	PDB - HUILES DE CHAUFFAGE - (EB)	MAZOUT G. BELANGER INC.	16 221,60 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-01-30
BC029701	DDS - MATÉRIELS - (CB)	ULINE CANADA	446,55 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-01
BC029715	AUTRES PIÈCES ET ACCESSOIRES	J E HANGER	496,69 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-05
BC029755	DDS - PORTES DE GARAGE - (SO)	PORTES DE GARAGE LAFLEUR	1 732,44 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-08
BC029757	APPEL DE SERVICE	ELUMEN RESEAUX D'ECLAIRAGE	1 724,63 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-09
BC029783	AUTRES PIÈCES ET ACCESSOIRES	AIGUISAGE M.R.	3 213,54 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-12
BC029787	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	PETRO HITECH CONSTRUCTION (DIVISION DE ERCO INDUSTRIES INC.)	2 217,52 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-12
BC029798	APPEL DE SERVICE	GUARD-X INC	889,46 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-14
BC029814	SERVICES INFORMATIQUE	ACCS	2 874,38 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-15
BC029816	APPEL DE SERVICE	RGTECHNILAB REFRIGERANT	672,07 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-15
BC029893	SYSTEMES D'ALARME	D-TECH ENVIRONNEMENTAL INC	14 029,25 \$	MARTIN DICAIRE	MARTIN DICAIRE	2024-02-26
			44 518,13 \$	Total MARTIN DICAIRE		
BC029729	CONSULTANTS	HÉLÈNE DOYON URBANISTE - CONSEIL INC.	3 564,23 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2024-02-06
BC029810	FOURNITURES DE BUREAU	ATELIER DE REPARATION MARTIN SWISS	163,84 \$	NATHALIE JODOIN	NATHALIE JODOIN	2024-02-15
			3 728,07 \$	Total NATHALIE JODOIN		
BC028927	DDS - MATÉRIELS - (CB)	LUMEN	133,72 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2023-10-06
BC029678	DIESEL POUR GENERATRICE	MAZOUT G. BELANGER INC.	16 221,60 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-01-30
BC029701	COURRIER/TRANSPORTEUR	ULINE CANADA	446,55 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-01
BC029737	DDS - MATÉRIELS - (CB)	J.CARRIER	6 146,95 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-06
BC029786	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	R. CORTECANS & FILS INC	1 454,43 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-12
BC029788	DDS - MAINS D'OUVRE - (CB)	MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1 810,86 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-12
BC029790	DDS - MATÉRIELS - (CB)	LOCATION D'OUTIL GAMMA**	351,18 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-13
BC029817	DDS - GÉNÉRATRICES D'URGENCE - (SI)	GENERATRICE DRUMMOND. (WAJAX)	1 208,23 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-15
BC029836	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	REGULVAR	862,31 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-20
BC029842	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	SAFETY FIRST	2 667,89 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-21
BC029843	DDS - ENTREPRENEURS EN PLOMBERIE - (SB)	WESTMOUNT PLOMBERIE & CHAUFFAGE INC	7 859,99 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-21
BC029866	DÉTECTION DE FUITES	GROUPE UVDOX INC.	2 586,94 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-26
BC029887	APPEL DE SERVICE	ELECTRA EXCAVATION INC.	2 299,50 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-26
BC029889	DDS - ENTREPRENEURS EN PLOMBERIE - (SB)	VIPOND INC.	4 310,41 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-26
BC029890	DDS - AUTRE MÉTIERS D'ENTREPRENEURS - (SB)	DECONTAMINATION OPC (GROUPE TECHNO SINISTRE)	2 355,84 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-26
BC029926	DDS - MATÉRIELS - (CB)	ANIXTER CANADA INC.	1 201,71 \$	PIERRE CHAGNON	PIERRE CHAGNON	2024-02-28
			51 918,11 \$	Total PIERRE CHAGNON		
BC029337	MATERIEL SIGNALISATION (CONE, ETC.)	BETONS LONGUEUIL	4 037,34 \$	REJEAN BINETTE	REJEAN BINETTE	2023-12-06
BC029835	ENDUIT ROUTIER, ASPHALTE	DIVISION DE BAUVAL TECH-MIX	1 149,75 \$	REJEAN BINETTE	REJEAN BINETTE	2024-02-20
			5 187,09 \$	Total REJEAN BINETTE		
BC029716	DETECTEUR A GAZ ET ACCESSOIRES	ACKLANDS-GRAINGER INC	2 965,09 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-05
BC029743	NETTOYAGE PUIT D'ACCÈS	SANIVAC (9363-9888 QUEBEC INC.)	3 679,20 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-07
BC029753	EQUIPEMENT DE TRAVAIL	CARETEK INFORMATION TECHNOLOGY SOLUTIONS	2 018,97 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-08
BC029791	SERVICES ÉLECTRIQUES	ACKLANDS-GRAINGER INC	172,46 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-13
BC029802	GAZ PROPANE	LOCATION D'OUTIL GAMMA**	78,18 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-14
BC029815	NETTOYAGE PUIT D'ACCÈS	POMPAGE DE L'EST 9192-3102 QUEBEC INC.	3 449,25 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-15
BC029831	OUTILS ET EQUIPEMENTS	ITM INSTRUMENTS INC	4 792,74 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-19
BC029837	ESSAI DIÉLECTRIQUE	PTS ELECTRIQUE LTEE	531,18 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-20
BC029909	CONNECTEUR	TYCO ELECTRONICS CANADA LTD.	717,44 \$	ROBERT RADU	ROBERT RADU	2024-02-28
			18 404,51 \$	Total ROBERT RADU		
BC028740	PIÈCES AUTOMOBILES	EXPROLINK	550,73 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2023-09-07
BC028989	SABLE POUR TROTTOIR	LES SABLES DE JOLIETTE INC	25 088,83 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2023-10-18
BC029504	COURRIER/TRANSPORTEUR	SECURITE LANDRY	1 542,40 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-01-09
BC029678	PDB - HUILES DE CHAUFFAGE - (EB)	MAZOUT G. BELANGER INC.	16 221,60 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-01-30
BC029678	COURRIER/TRANSPORTEUR	MAZOUT G. BELANGER INC.	16 221,60 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-01-30
BC029751	CEA - PANNEAUX D'ALARME INCENDIE - (SI)	SIEMENS ENERGIE TRANSFORMATEURS CANADA INC	11 359,53 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-02-08
BC029752	CEA - NETTOYAGES DE TAPIS - (SO)	R.P. NETTOYEUR INC.	17 234,75 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-02-08
BC029801	COURRIER/TRANSPORTEUR	SPECTRALITE / SIGNOPLUS 9030-5814 QUEBEC INC	287,08 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-02-14
BC029821	CONFÉRENCE	ENTREMAILLE	574,88 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-02-16
BC029843	DDS - ENTREPRENEURS EN PLOMBERIE - (SB)	WESTMOUNT PLOMBERIE & CHAUFFAGE INC	7 859,99 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-02-21
BC029876	ENDUIT ROUTIER, ASPHALTE	LES ENTREPRISES VENTEC INC.	16 901,33 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-02-23
BC029916	CADENAS / PENTURES / SERRURES & CLEFS	R. CORTECANS & FILS INC	286,86 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-02-28
BC029925	FLEURS, GRAINES ET BULBES	PEPINIERE VIA	8 236,72 \$	ROBERT TALARICO	ROBERT TALARICO	2024-02-28
			122 366,30 \$	Total ROBERT TALARICO		
BC029647	FORMATION	SANTINEL INC.	9 198,00 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ROSLANE MADIOUNI	2024-01-30
BC029648	FORMATION	SYLVAIN GUIMOND INC	5 864,87 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ROSLANE MADIOUNI	2024-01-30
BC029650	FORMATION	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA VALLE DES TISSERANDS	5 509,60 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ROSLANE MADIOUNI	2024-01-30
BC029747	FORMATION	ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE	5 653,32 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ROSLANE MADIOUNI	2024-02-08
BC029749	FORMATION	PG SOLUTIONS	1 061,22 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ROSLANE MADIOUNI	2024-02-08
BC029750	EXAMEN PRÉ EMPLOI	VERIFICATIONS MONDIALES MINTZ	4 599,00 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ROSLANE MADIOUNI	2024-02-08
BC029850	FORMATION	UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	258,69 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ROSLANE MADIOUNI	2024-02-21
BC029851	FORMATION	COMAQQ	11 497,50 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT	ROSLANE MADIOUNI	2024-02-21

VILLE DE WESTMOUNT
LISTE DES APPROBATIONS
MOIS DE FÉVRIER 2024

BC029873	DDS - CONSULTANTS PROFESSIONNEL - (CB)	ORDRE DES URBANISTES DU QUEBEC	804.83 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT ROSLANE MEDJOUNI	2024-02-23
BC029874	DDS - CONSULTANTS PROFESSIONNEL - (CB)	ANDRÉ G. LAVOIE ARBITRE INC.	500.14 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT ROSLANE MEDJOUNI	2024-02-23
BC029875	FORMATION	LIBRARY JOURNALS LLC (LJ & SLJ)	1 058.25 \$	ANNIE-CLAUDE CÉRAT ROSLANE MEDJOUNI	2024-02-23
			46 005.42 \$	Total ROSLANE MEDJOUNI	
BC028657	PIECES AUTOMOBILES	GROUPE JLD LAGUE	2 087.65 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2023-08-18
BC028676	PIECES AUTOMOBILES	LINE-X MONTRÉAL	1 690.13 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2023-08-23
BC028740	PIECES AUTOMOBILES	EXPROLINK	550.73 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2023-09-07
BC029350	PIECES AUTOMOBILES	LES PRODUITS TURF CARE CANADA LIMITEE	117.82 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2023-12-07
BC029552	PIECES AUTOMOBILES	G.M. DE LASALLE	716.98 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-01-15
BC029698	PIECES AUTOMOBILES	G.M. DE LASALLE	245.39 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-01
BC029717	PIECES AUTOMOBILES	EQUIPEMENT STINSON (QUEBEC) INC.	842.84 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-05
BC029727	REPARATION ET ENTRETIEN	CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE**	1 316.46 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-06
BC029728	REPARATION ET ENTRETIEN	TOROMONT CAT	342.63 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-06
BC029739	ECO-FRAIS	MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC	985.86 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-06
BC029739	PIECES AUTOMOBILES	MICHELIN NORTH AMERICA (CANADA) INC	985.86 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-06
BC029740	PIECES AUTOMOBILES	GROUPE JLD LAGUE	747.34 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-06
BC029745	PIECES AUTOMOBILES	CREIGHTON ROCK DRILL LIMITED	568.77 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-07
BC029759	REPARATION ET ENTRETIEN	GAGNON HYDRAULIQUE	2 011.61 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-09
BC029794	REPARATION ET ENTRETIEN	AIGUISAGE M.R.	356.42 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-14
BC029799	PIECES AUTOMOBILES	TOROMONT CAT	95.21 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-14
BC029825	REPARATION ET ENTRETIEN	LINE-X MONTRÉAL	1 718.88 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-19
BC029826	REPARATION ET ENTRETIEN	RM ELECTRO DIESEL	525.98 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-19
BC029828	APPEL DE SERVICE	SERVICES ROUTIERS TITANS (9374-3755 QUEBEC INC.)	4 917.37 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-19
BC029832	PIECES AUTOMOBILES	CITE NISSAN GABRIEL SEC	667.01 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-19
BC029833	REPARATION ET ENTRETIEN	SAFETY-KLEEN CANADA INC.	407.12 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-19
BC029834	REMORQUAGE	TRANSPORT PERFEKTOW	654.49 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-19
BC029892	PIECES AUTOMOBILES	JMB	5 748.75 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-26
BC029911	PIECES AUTOMOBILES	EXPROLINK	2 775.50 \$	RYAN JONES OLIVO RYAN JONES OLIVO	2024-02-28
			31 076.80 \$	Total RYAN JONES OLIVO	
BC029706	COMPTEURS RESIDENTIELS BASE S	BENOIT JALBERT INC.	10 347.75 \$	SALAH BOUZIANE SALAH BOUZIANE	2024-02-02
BC029774	SERVICES ÉLECTRIQUES	CFM SERVICES INC.	27 823.96 \$	SALAH BOUZIANE SALAH BOUZIANE	2024-02-09
BC029901	CARACTERISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS	GENINOVATION (9152-4629 QUEBEC INC.)	20 595.47 \$	SALAH BOUZIANE SALAH BOUZIANE	2024-02-27
			58 767.18 \$	Total SALAH BOUZIANE	
BC029778	COURRIER/TRANSPORTEUR	POSTES CANADA	7 448.81 \$	SEBASTIAN SAMUEL SEBASTIAN SAMUEL	2024-02-09
			7 448.81 \$	Total SEBASTIAN SAMUEL	
BC029924	IMPRESSION ETIQUETTES. CARTE D'AFFAIRES	HAMSTER	408.17 \$	SHAWN ALOYSIUS SHAWN ALOYSIUS	2024-02-28
			408.17 \$	Total SHAWN ALOYSIUS	
			73 474 701.84 \$	Total général	

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19638
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000008
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-24F001452 28507091 15987	2024-02-15 2024-03-18	4MJU000098	9638-15-7771-5-000-0000	3,630,000 NON	1.00000	58,900 et moins : Excédent de 58,900 : Excédent de 294,600 : Excédent de 589,200 : Excédent de 1,178,500 : Excédent de 2,279,100 :	294.50 2,357.00 4,419.00 11,786.00 27,515.00 40,527.00 Total: 86,898.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

3773
THE BOULEVARD

29-23F001449 25983120 15973	2024-02-15 2024-03-18	4MJU000099	9738-39-1727-1-000-0000	6,072,000 NON	1.00000	51,700 et moins : Excédent de 51,700 : Excédent de 258,600 : Excédent de 517,100 :	258.50 2,069.00 3,877.50 111,098.00 Total: 117,303.00
-----------------------------------	--------------------------	------------	-------------------------	------------------	---------	---	---

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

488
MOUNT-PLEASANT, AVENUE

29-24F001451 28507091 15987	2024-02-15 2024-03-18	4MJU000100	9739-10-5577-5-000-0000	2,930,215 NON	1.00000	58,900 et moins : Excédent de 58,900 : Excédent de 294,600 : Excédent de 589,200 : Excédent de 1,178,500 : Excédent de 2,279,100 :	294.50 2,357.00 4,419.00 11,786.00 27,515.00 19,533.45 Total: 65,904.95
-----------------------------------	--------------------------	------------	-------------------------	------------------	---------	---	---

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

3225
CEDAR, AVENUE

Nombre de factures: 3

Montant total droit mutation: 270,106.45

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19638
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000008
Mois effectif: 2

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2024	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	270,106.45
				Total:	<u>270,106.45</u>

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19638
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000008
Mois effectif: 2

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Debit</u>	<u>Credit</u>
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	270,106.45	
01-242-00-000	Transfer Duty		270,106.45
		<u>270,106.45</u>	<u>270,106.45</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19638
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000008
Mois effectif: 2

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19638
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 3 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19639
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000004
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001428 28461278 8474	2024-02-01 2024-03-04	4MJ000067	9637-45-7359-8-000-0000	2,054,200	1.00000	55,200 et moins	:	0.00
				OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

449
CLAREMONT, AVENUE

29-23F001421 28463829 15964	2024-02-01 2024-03-04	4MJ000068	9637-48-4120-1-000-0000	2,047,200	1.00000	55,200 et moins	:	276.00
				NON		Excédent de	55,200	2,210.00
						Excédent de	276,200	4,141.50
						Excédent de	552,300	11,048.00
						Excédent de	1,104,700	23,562.50
						Total:		41,238.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

512
VICTORIA, AVENUE

29-23F001432 28470254 15968	2024-02-01 2024-03-04	4MJ000069	9637-74-4702-2-000-0000	1,640,000	1.00000	55,200 et moins	:	276.00
				NON		Excédent de	55,200	2,210.00
						Excédent de	276,200	4,141.50
						Excédent de	552,300	11,048.00
						Excédent de	1,104,700	13,382.50
						Total:		31,058.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

41
BURTON, AVENUE

29-23F001427 28459443 2362	2024-02-01 2024-03-04	4MJ000070	9638-50-9148-1-000-0000	1,522,300	1.00000	55,200 et moins	:	0.00
				OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

526
LANSLOWNE, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19639
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000004
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-23F001422 28455704 15955	2024-02-01 2024-03-04	4MJ000071	9638-65-3305-1-000-0000	2,752,800 NON	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
						Excédent de 55,200	: 2,210.00
						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 25,795.00
						Excédent de 2,136,500	: 18,489.00
						Total:	61,959.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4358
WESTMOUNT, AVENUE

29-23F001429 28458694 12621	2024-02-01 2024-03-04	4MJ000072	9737-04-6873-4-001-0027	660,300 OUI	1.00000 SUPPLÉTIF	55,200 et moins	: 0.00
						Excédent de 55,200	: 0.00
						Excédent de 276,200	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

205, #102
VICTORIA, AVENUE

29-23F001425 28451280 15960	2024-02-01 2024-03-04	4MJ000073	9737-38-2500-5-001-0001	667,000 NON	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
						Excédent de 55,200	: 2,210.00
						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 2,294.00
						Total:	8,921.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

12, #1
PARK, PLACE

29-23F001420 28464667 15962	2024-02-01 2024-03-04	4MJ000074	9738-11-3858-1-000-0000	1,228,900 NON	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
						Excédent de 55,200	: 2,210.00
						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 3,105.00
						Total:	20,780.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4490
SHERBROOKE OUEST

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19639
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000004
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-24F001433	2024-02-01	4MJU000075	9738-12-7604-3-000-0000	1,536,700	1.00000	58,900 et moins	: 0.00
28472456	2024-03-04			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 58,900	: 0.00
3826						Excédent de 294,600	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4460
SHERBROOKE OUEST

29-23F001424	2024-02-01	4MJU000076	9738-17-5771-1-000-0000	2,160,600	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
28452766	2024-03-04			NON		Excédent de 55,200	: 2,210.00
15959						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 25,795.00
						Excédent de 2,136,500	: 723.00
						Total:	44,193.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4314
MONTROSE, AVENUE

29-23F001431	2024-02-01	4MJU000077	9738-65-1716-9-000-0000	1,899,000	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
28469252	2024-03-04			NON		Excédent de 55,200	: 2,210.00
15967						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 19,857.50
						Total:	37,533.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

358
OLIVIER, AVENUE

29-23F001426	2024-02-01	4MJU000078	9738-96-9490-8-001-0097	2,454,600	1.00000	55,200 et moins	: 0.00
28458482	2024-03-04			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200	: 0.00
15961						Excédent de 276,200	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

1, #1401
WOOD, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19639
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000004
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation		
29-23F001430	2024-02-01	4MJU000079	9738-96-9490-8-001-0117	2,101,700	1.00000	55,200 et moins	:	0.00
28466279	2024-03-04			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	55,200	0.00
15966						Excédent de	276,200	0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

1, #1802
WOOD, AVENUE

29-23F001423	2024-02-01	4MJU000080	9838-24-1214-0-000-0000	1,845,000	1.00000	55,200 et moins	:	276.00
28451076	2024-03-04			NON		Excédent de	55,200	2,210.00
15957						Excédent de	276,200	4,141.50
						Excédent de	552,300	11,048.00
						Excédent de	1,104,700	18,507.50
						Total:		36,183.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

43
PROSPECT

Nombre de factures: 14

Montant total droit mutation: 283,067.00

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19639
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000004
Mois effectif: 2

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2024	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	283,067.00
				Total:	<u>283,067.00</u>

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19639
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000004
Mois effectif: 2

<u>Poste</u>	<u>Description</u>	<u>Debit</u>	<u>Credit</u>
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	283,067.00	
01-242-00-000	Transfer Duty		283,067.00
		<u>283,067.00</u>	<u>283,067.00</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19639
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000004
Mois effectif: 2

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19639
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 14 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19640
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000005
Mois effectif: 2

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.			
No enregist.	facturation/	No facture	No matricule	Supplétif	Exonération			Droit sur mutation
No client	échéance							
29-24F001434	2024-02-01	4MU000081	9638-88-4773-1-000-0000	2,959,880	1.00000	58,900 et moins	:	0.00
28473292	2024-03-04			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	58,900	: 0.00
15971						Excédent de	294,600	: 0.00
						Total:		200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

602
CLARKE, AVENUE

Nombre de factures: 1

Montant total droit mutation: -----
200.00
=====

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19640
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000005
Mois effectif: 2

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2024	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	200.00
				Total:	200.00

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19640
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000005
Mois effectif: 2

Poste	Description	Debit	Credit
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	200.00	
01-242-00-000	Transfer Duty		200.00
		<u>200.00</u>	<u>200.00</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19640
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000005
Mois effectif: 2

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19640
Nom de l'utilisateur : ????????

*** Nombre d'items total : 1 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19661
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000006
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-24F001447	2024-02-08	4MU000082	9538-75-6481-8-000-0000	2,400,000	1.00000	58,900 et moins	: 0.00
28477478	2024-03-08			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	58,900 : 0.00
15981						Excédent de	294,600 : 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

760
UPPER LANSLOWNE, AVENUE

29-24F001446	2024-02-08	4MU000083	9637-74-5815-1-000-0000	1,243,770	1.00000	58,900 et moins	: 0.00
28473773	2024-03-08			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	58,900 : 0.00
5506						Excédent de	294,600 : 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

35
BURTON, AVENUE

29-24F001453	2024-02-08	4MU000084	9637-97-0636-7-000-0000	1,954,590	1.00000	58,900 et moins	: 0.00
28495878	2024-03-08			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	58,900 : 0.00
15986						Excédent de	294,600 : 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

376
ROSLYN, AVENUE

29-24F001450	2024-02-08	4MU000085	9638-23-3583-2-000-0000	2,048,200	1.00000	58,900 et moins	: 294.50
28491096	2024-03-08			NON		Excédent de	58,900 : 2,357.00
15984						Excédent de	294,600 : 4,419.00
						Excédent de	589,200 : 11,786.00
						Excédent de	1,178,500 : 21,742.50
						Total:	40,599.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

646
BELMONT, AVENUE

29-24F001448	2024-02-08	4MU000086	9638-35-5691-5-000-0000	1,916,640	1.00000	58,900 et moins	: 294.50
28476981	2024-03-08			NON		Excédent de	58,900 : 2,357.00
15982						Excédent de	294,600 : 4,419.00
						Excédent de	589,200 : 11,786.00
						Excédent de	1,178,500 : 18,453.50
						Total:	37,310.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

29
RENFREW, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19661
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000006
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-24F001454	2024-02-08	4MU000087	9738-53-7116-2-001-0001	1,356,410	1.00000	58,900 et moins	: 0.00
28507855	2024-03-08			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 58,900	: 0.00
6370						Excédent de 294,600	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4327
MAISONNEUVE OUEST, BOULEVARD DE

29-23F001443	2024-02-08	4MU000088	9738-64-7682-0-000-0000	2,586,300	0.60000	55,200 et moins	: 276.00
28452944	2024-03-08			NON		Excédent de 55,200	: 2,210.00
15976						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 11,177.00
						Total:	28,852.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

330 @ 332
OLIVIER, AVENUE

29-23F001444	2024-02-08	4MU000089	9738-65-1686-4-000-0000	2,905,000	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
28451626	2024-03-08			NON		Excédent de 55,200	: 2,210.00
15978						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 11,048.00
						Excédent de 1,104,700	: 25,795.00
						Excédent de 2,136,500	: 23,055.00
						Total:	66,525.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

379
OLIVIER, AVENUE

29-23F001442	2024-02-08	4MU000090	9838-02-4127-7-001-0002	764,300	1.00000	55,200 et moins	: 0.00
28452698	2024-03-08			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200	: 0.00
13998						Excédent de 276,200	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

39
BRUCE, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19661
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000006
Mois effectif: 2

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.		
No enregist.	facturation/	No facture	No matricule	Supplétif	Exonération	Droit sur mutation	
No client	échéance						
29-23F001455	2024-02-08	4MJ000091	9838-14-0127-6-000-0000	755,000	0.37770	55,200 et moins	: 276.00
28400577	2024-03-08			NON		Excédent de 55,200	: 2,210.00
8786						Excédent de 276,200	: 4,141.50
						Excédent de 552,300	: 4,054.02
						Total:	10,681.52

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

67 @ 69
STAYNER

-

Nombre de factures: 10

Montant total droit mutation: -----
184,968.52
=====

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19661
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000006
Mois effectif: 2

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2024	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	184,968.52
				Total:	184,968.52

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19661
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000006
Mois effectif: 2

Poste	Description	Debit	Credit
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	184,968.52	
01-242-00-000	Transfer Duty		184,968.52
		<u>184,968.52</u>	<u>184,968.52</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19661
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000006
Mois effectif: 2

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19661
Nom de l'utilisateur : William Destoches

*** Nombre d'items total : 10 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19677
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000007
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-24F001459 28516736 15997	2024-02-14 2024-03-15	4MU000092	9637-45-9304-2-001-0001	755,000 NON	1.00000	58,900 et moins	: 294.50
						Excédent de	58,900 : 2,357.00
						Excédent de	294,600 : 4,419.00
						Excédent de	589,200 : 3,316.00
						Total:	10,386.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

430
CLAREMONT, AVENUE

29-23F001462 28443292 15989	2024-02-14 2024-03-15	4MU000093	9638-81-4278-6-000-0000	2,200,100 NON	1.00000	55,200 et moins	: 276.00
						Excédent de	55,200 : 2,210.00
						Excédent de	276,200 : 4,141.50
						Excédent de	552,300 : 11,048.00
						Excédent de	1,104,700 : 25,795.00
						Excédent de	2,136,500 : 1,908.00
						Total:	45,378.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

473
STRATHCONA, AVENUE

29-24F001457 28513288 15992	2024-02-14 2024-03-15	4MU000094	9737-25-5462-2-001-0018	1,100,990 OUI	1.00000 SUPPLÉTIF	58,900 et moins	: 0.00
						Excédent de	58,900 : 0.00
						Excédent de	294,600 : 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4700, #304
STE-CATHERINE OUEST

29-24F001456 28514157 15990	2024-02-14 2024-03-15	4MU000095	9738-58-4343-4-000-0000	2,737,500 NON	1.00000	58,900 et moins	: 294.50
						Excédent de	58,900 : 2,357.00
						Excédent de	294,600 : 4,419.00
						Excédent de	589,200 : 11,786.00
						Excédent de	1,178,500 : 27,515.00
						Excédent de	2,279,100 : 13,752.00
						Total:	60,123.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

483
ELM, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19677
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000007
Mois effectif: 2

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.	Droit sur mutation	
No enregist.	facturation/	No facture	No matricule	Supplétif	Exonération		
No client	échéance						
29-24F001458	2024-02-14	4MJ000096	9738-58-6132-9-000-0000	1,075,000	0.53000	58,900 et moins	: 294.50
28516333	2024-03-15			NON		Excédent de 58,900	: 2,357.00
15996						Excédent de 294,600	: 4,419.00
						Excédent de 589,200	: 9,716.00
						Total:	16,786.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

461
ELM, AVENUE

29-23F001461	2024-02-14	4MJ000097	9739-00-6417-4-000-0000	3,066,100	1.00000	55,200 et moins	: 0.00
28507436	2024-03-15			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 55,200	: 0.00
13187						Excédent de 276,200	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

3206
THE BOULEVARD

Nombre de factures: 6

Montant total droit mutation: 133,075.00

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19677
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000007
Mois effectif: 2

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2024	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	133,075.00
				Total:	133,075.00

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19677
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000007
Mois effectif: 2

Poste	Description	Debit	Credit
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	133,075.00	
01-242-00-000	Transfer Duty		133,075.00
		<u>133,075.00</u>	<u>133,075.00</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19677
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000007
Mois effectif: 2

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19677
Nom de l'utilisateur : William Destoches

*** Nombre d'items total : 6 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19679
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000009
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-24F001469 28535810 16010	2024-02-20 2024-03-20	4MU000101	9637-47-7837-9-000-0000	1,683,660 NON	1.00000	58,900 et moins	: 294.50
						Excédent de	58,900 : 2,357.00
						Excédent de	294,600 : 4,419.00
						Excédent de	589,200 : 11,786.00
						Excédent de	1,178,500 : 12,629.00
						Total:	31,485.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

485
PRINCE-ALBERT, AVENUE

29-24F001464 28505046 16001	2024-02-20 2024-03-20	4MU000102	9637-67-3492-5-000-0000	317,130 NON	1.00000	58,900 et moins	: 294.50
						Excédent de	58,900 : 2,357.00
						Excédent de	294,600 : 4,419.00
						Excédent de	589,200 : 11,786.00
						Excédent de	1,178,500 : 12,629.00
						Total:	2,989.45

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

VACANT, 1582148
GROSVENOR, AVENUE

29-24F001467 28526234 16006	2024-02-20 2024-03-20	4MU000103	9637-79-7230-0-000-0000	2,074,820 NON	1.00000	58,900 et moins	: 294.50
						Excédent de	58,900 : 2,357.00
						Excédent de	294,600 : 4,419.00
						Excédent de	589,200 : 11,786.00
						Excédent de	1,178,500 : 12,629.00
						Total:	41,264.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

434
LANSDOWNE, AVENUE

29-24F001468 28532418 16008	2024-02-20 2024-03-20	4MU000104	9638-12-4693-1-000-0000	2,871,330 NON	1.00000	58,900 et moins	: 294.50
						Excédent de	58,900 : 2,357.00
						Excédent de	294,600 : 4,419.00
						Excédent de	589,200 : 11,786.00
						Excédent de	1,178,500 : 12,629.00
						Excédent de	2,279,100 : 17,766.90
						Total:	64,138.40

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

639
ROSLYN, AVENUE

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19679
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000009
Mois effectif: 2

No référence No enregist. No client	--- Date --- facturation/ échéance	No facture	No matricule	Base impos. Supplétif	%appl. mut. Exonération	Droit sur mutation	
29-24F001466	2024-02-20	4MU000105	9638-94-7109-3-000-0000	2,572,130	1.00000	58,900 et moins	: 0.00
28521929	2024-03-20			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 58,900	: 0.00
16005						Excédent de 294,600	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

42
CHURCH HILL, AVENUE

29-24F001465	2024-02-20	4MU000106	9738-95-3227-2-001-0187	1,843,710	1.00000	58,900 et moins	: 0.00
28519443	2024-03-20			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de 58,900	: 0.00
16002						Excédent de 294,600	: 0.00
						Total:	200.00

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4175, #702
STE-CATHERINE OUEST

Nombre de factures: 6

Montant total droit mutation: 140,277.85

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19679
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000009
Mois effectif: 2

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2024	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	140,277.85
				Total:	140,277.85

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19679
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000009
Mois effectif: 2

Poste	Description	Debit	Credit
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	140,277.85	
01-242-00-000	Transfer Duty		140,277.85
		<u>140,277.85</u>	<u>140,277.85</u>

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19679
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000009
Mois effectif: 2

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19679
Nom de l'utilisateur : William Destoches

*** Nombre d'items total : 6 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19701
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000010
Mois effectif: 2

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.			
No enregist.	facturation/	No facture	No matricule	Supplétif	Exonération			Droit sur mutation
No client	échéance							
29-24F001470	2024-02-28	4MU000107	9738-95-3227-2-001-0080	1,440,340	1.00000	58,900	et moins	: 0.00
28540087	2024-03-29			OUI	SUPPLÉTIF	Excédent de	58,900	: 0.00
16012						Excédent de	294,600	: 0.00
						Total:		200.00
Adresse de la propriété				Propriétaire(s) / Adresse prop.				
4175, #504								
STE-CATHERINE OUEST								

Nombre de factures: 1

Montant total droit mutation: 200.00
=====

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19701
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000010
Mois effectif: 2

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2024	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	200.00
				Total:	200.00

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19701
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000010
Mois effectif: 2

Poste	Description	Debit	Credit
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property	200.00	
01-242-00-000	Transfer Duty		200.00
		200.00	200.00
		=====	=====

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19701
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000010
Mois effectif: 2

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19701
Nom de l'utilisateur : William Destoches

*** Nombre d'items total : 1 ***

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19750
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000011
Mois effectif: 2

No référence	--- Date ---			Base impos.	%appl. mut.		
No enregist.	facturation/	No facture	No matricule	Supplétif	Exonération	Droit sur mutation	
No client	échéance						
23RU000007	2024-02-29	4MU000108	9639-44-5278-1-001-0017	-600,000	1.00000	55,200 et moins	: -276.00
28181093	2024-03-29			NON		Excédent de 55,200	: -2,210.00
15838						Excédent de 276,200	: -4,141.50
						Excédent de 552,300	: -954.00
						Total:	-7,581.50

Adresse de la propriété

Propriétaire(s) / Adresse prop.

4500
COTE-DES-NEIGES, CHEMIN DE LA

Nombre de factures: 1

Montant total droit mutation: -----
-7,581.50
=====

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par codes de transaction

No du lot: 19750
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000011
Mois effectif: 2

Annee imposition	Code transac.	Description	Poste debit	Poste credit	Montant
2024	030001	REVENU de MUTATION	54-131-00-002	01-242-00-000	-7,581.50
				Total:	-7,581.50
					=====

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

Ventilation des transactions par poste budgetaire

No du lot: 19750
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000011
Mois effectif: 2

----- Poste -----	----- Description -----	----- Debit -----	----- Credit -----
01-242-00-000	Transfer Duty	7,581.50	
54-131-00-002	A/R - Duty On Transfer Of Property		7,581.50
		----- 7,581.50 =====	----- 7,581.50 =====

Journal demande par

Journal approuve par

JOURNAL DROIT DE MUTATION

par numero de facture

No du lot: 19750
Annee fiscale: 2024

No journal: JMUT000011
Mois effectif: 2

CRITÈRES DE SÉLECTION POUR CE RAPPORT

No lot : 19750
Nom de l'utilisateur : William Destoches

*** Nombre d'items total : 1 ***